



Communications
Canada

**Rapport
Annuel de
Gestion de
1992-1993**
Mai 1993

Canada

**Rapport
Annuel de
Gestion de
1992 - 1993**

Mai 1993

TABLE DES MATIÈRES

Résumé du rendement des programmes et de leur gestion	1
---	---

Partie I

Responsabilités au niveau des programmes

1.0	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN COMMUNICATIONS	23
1.1	Recherche sur les communications	23
1.2	Soutien de l'industrie et de l'utilisateur	40
2.0	TÉLÉCOMMUNICATIONS, RADIODIFFUSION ET AFFAIRES CULTURELLES ...	47
2.1	Politique des télécommunications	47
2.2	Radiodiffusion et industries culturelles	52
2.3	Nouveaux médias	66
2.4	Arts, sciences sociales et humaines	67
2.5	Patrimoine canadien	74
3.0	GESTION DU SPECTRE	84
3.1	Planification et techniques du spectre	84
3.2	Autorisation	88
3.3	Contrôle du spectre	94
4.0	SERVICE GOUVERNEMENTAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET D'ÉCHANGE D'INFORMATION	96
4.1	Services de l'Agence des télécommunications gouvernementales	96
4.2	Services du Réseau d'information des cadres supérieurs	99
5.0	SERVICES GÉNÉRAUX	101
5.1	Gestion des politiques	101
5.2	Gestion intégrée	103

Partie II

Responsabilités administratives

1.0	Politique de gestion des programmes et des ressources	108
2.0	Politique du personnel	109
3.0	Politique de gestion administrative et de l'information	112
4.0	Politique des langues officielles	113
5.0	Examens ministériels	121
6.0	Politique d'administration financière	126

Partie III

Mise en oeuvre du protocole d'entente de l'APRM

POUVOIRS MINISTÉRIELS	130
1.0 Gestion financière	130
2.0 Administration	132
RÉGIME DE RESPONSABILITÉS	133
1.0 Contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM	133

**Résumé du rendement des programmes
et
de leur gestion**

PARTICULARITÉS DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 1992-1993

Dans le cadre du régime d'accroissement des pouvoirs et des responsabilités ministériels (APRM), le ministère des Communications (le Ministère) et le Conseil du Trésor ont reconduit, en janvier 1992, le protocole d'entente signé le 19 juin 1989, et ce pour une nouvelle période de trois ans. Ce protocole confère les pouvoirs et définit les responsabilités respectifs du Ministère et du Conseil du Trésor nécessaires pour assurer une gestion efficace qui tient compte des ressources limitées dont ces deux organismes disposent et les rend plus responsables de l'obtention de bons résultats dans l'exécution des programmes ainsi que dans la mise en oeuvre des politiques du Conseil du Trésor. La présente constitue donc le premier Rapport annuel de gestion (RAG) du Ministère depuis la prorogation du protocole d'entente.

Ce rapport qui couvre l'année financière 1992-1993 met en relief les principales réalisations accomplies au cours de cette période relativement à l'exécution des programmes du Ministère. Pour des fins de comparaisons, certaines statistiques viennent apporter une valeur ajoutée à l'analyse de la performance. De même, nous avons inclus quelques précisions sur les nouvelles orientations que prendront certaines initiatives. Enfin, des réalisations ne s'inscrivant pas dans le cadre de l'APRM ont parfois été mentionnées en raison de l'importance qu'elles revêtent.

Une autre particularité du présent rapport touche au fait que le Ministère, lors de la négociation du Projet de gestion concertée 1993-1994, s'est engagé à rationaliser l'ensemble des rapports corporatifs soumis au Conseil du Trésor, dont le RAG. En conséquence, pour la préparation de ce dernier, il a été convenu d'utiliser, dans la mesure du possible, les nouveaux indicateurs de rendement qui figurent dans le Cadre du plan opérationnel révisé en décembre 1992, et de garder certains indicateurs qui n'y apparaissent plus mais pour lesquels de l'information a été compilée en 1992-1993. Toujours dans un effort de rationalisation, il a également été convenu de supprimer certains indicateurs qui faisaient état de dédoublement avec d'autres rapports destinés au Conseil du Trésor.

La structure du présent RAG diffère donc quelque peu de celle des années antérieures. Tantôt appuyée de textes narratifs détaillés ou parfois concis, la première partie du RAG présente les réalisations du Ministère selon la structure d'activités suivantes : 1) recherche et développement en communications; 2) télécommunications, radiodiffusion et affaires culturelles; 3) gestion du spectre; 4) service gouvernemental d'échange d'information et de télécommunications; 5) services généraux. En deuxième partie, nous rendons compte de notre rendement par rapport aux politiques afférentes à la gestion des programmes et des ressources, au personnel, à la gestion administrative et de l'information, aux langues officielles, aux examens ministériels ainsi qu'à l'administration financière. En troisième partie, il est question de la façon dont le Ministère s'est acquitté des pouvoirs ministériels qui lui ont été conférés, ainsi que du contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM.

Notre mission - Bâtir le pays, c'est aussi aider les Canadiens à partager leurs idées, leurs informations et leurs rêves - montre bien le rôle important que le Ministère joue au sein de l'administration fédérale, qui est de faire du Canada un pays actif dans les domaines des communications et de la culture. Par le truchement d'une forme ou d'une autre d'expression ou de technologie, nous contribuons à transmettre de l'information commerciale, des connaissances scientifiques, des productions culturelles canadiennes de toutes sortes et des communications personnelles.

Afin de s'acquitter de sa mission et d'apporter une contribution réelle aux priorités du gouvernement, le Ministère a adopté en 1992-1993 les objectifs stratégiques suivants : promouvoir la créativité canadienne, faciliter l'accès aux produits culturels du Canada, renforcer le secteur canadien des télécommunications et renouveler son approche de gestion. Ce qui suit témoigne donc des réalisations les plus importantes du Ministère au cours de cette période.

Enfin, il est essentiel de noter que le présent rapport a été rédigé avant l'annonce des décisions ayant trait à la réorganisation gouvernementale du 25 juin 1993, et plus récemment à l'assermentation du nouveau Cabinet et des Secrétaires d'État le 4 novembre 1993.

PARTIE I - RESPONSABILITÉS AU NIVEAU DES PROGRAMMES

1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN COMMUNICATIONS

Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)

Multimédias et interfaces multimodes utilisateurs-machines

Grâce à son expertise dans le domaine du dialogue entre les utilisateurs et les systèmes multimédias, le CCRIT est en mesure de trouver les solutions les plus ergonomiques aux problèmes des utilisateurs qui doivent avoir accès à des connaissances personnalisées, en tout temps et en tout lieu. Par exemple, le projet de télécommunications multimédias, auquel participe actuellement le CCRIT, intègre les technologies multimédias dans un cadre de travail concerté au moyen de réseaux de télécommunications.

De même, le CCRIT a acquis au cours des dernières années une excellente réputation dans le domaine des technologies cognitives et des méthodes de mise au point de systèmes d'apprentissage assisté par ordinateur. Le Centre a élaboré des solutions de prestation à la carte des connaissances et compétences spécialisées nécessaires à la réalisation de tâches complexes.

Projet Nexfotel

L'une des principales retombées du projet Nexfotel est le NX-100, modem intelligent de communications numériques grande vitesse sur réseau optique. Le NX-100 a été officiellement lancé en avril 1993. Ce projet est le fruit de la stratégie mise en oeuvre à la fin du projet Consortel en décembre 1990. Au cours de ces deux ans, le CCRIT a consacré plus de 500 000 \$ au développement d'un prototype. Cette initiative a entraîné des investissements de 16,5 millions de dollars du secteur privé et est responsable de la création d'une nouvelle entreprise, ABL Canada.

Quatrième conférence internationale sur les questions théoriques et méthodologiques relatives à la traduction automatique (TMI-92)

Le CCRIT a accueilli la Quatrième conférence internationale sur les questions théoriques et méthodologiques relatives à la traduction automatique (TMI-92), qui a eu lieu à Montréal du 24 au 27 juin 1992. Le Centre était responsable du programme et de l'organisation de cette conférence internationale. Ses efforts ont été bien récompensés : la conférence a accueilli un nombre record de participants et le Centre a reçu les éloges unanimes des participants qui venaient des quatre coins du globe. La conférence a permis de confirmer la position de chefs de file du CCRIT et du ministère des Communications dans le domaine de la traduction assistée par ordinateur.

Projet de télétravail

Le projet, mené par le bureau régional de l'Ontario du ministère des Communications en collaboration avec le CCRIT, a été conçu pour étudier les modifications organisationnelles qui permettraient de réduire le roulement du personnel au bureau de Toronto du Ministère. Il visait à réduire le taux de roulement du personnel et les coûts de formation grâce à l'établissement de bureaux satellites situés plus près du lieu de résidence des employés, qui permettraient d'améliorer la qualité de vie au travail. De nouvelles technologies (notamment les micro-ordinateurs et le matériel de télécommunications) ont permis de réaffecter de nombreux employés à ces bureaux satellites.

Contributions des technologies de l'information pour répondre aux besoins des personnes handicapées (Accès)

Le CCRIT a réalisé une étude (la première du genre au Canada) concernant l'avancement des activités nationales et internationales de recherche et de développement dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Le projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées du gouvernement fédéral et il servira de fondement au développement d'une plate-forme de recherche appliquée dans ce domaine au Centre.

Réseau pan-canadien de centres de recherche

Le Réseau pan-canadien de centres de recherche a été créé en 1992-1993. Cet événement important n'est que la première étape dans la création d'une masse critique de chercheurs canadiens qui travailleront dans un laboratoire international «sans murs». Actuellement, le réseau réunit des centres qui mènent des recherches dans des domaines étroitement liés aux sphères de compétence du CCRIT. Les liens créés entre les membres du réseau leur permettront de collaborer de façon régulière et suivie. L'examen a permis de conclure que, pour les projets examinés, le Programme s'avère un mécanisme de transfert de technologies et de connaissances relativement efficace. Les projets atteignent généralement leurs objectifs sur le plan scientifique et permettent le développement de prototypes dans la moitié des cas et/ou même quelquefois la création de nouveaux produits. Par contre, l'examen a également démontré que le Programme pourrait accroître son impact puisque plusieurs projets n'impliquent pas un chercheur du CCRIT et que les partenaires-clients ne possèdent pas tous la capacité d'accueillir et d'exploiter la technologie.

Centre de recherches sur les communications (CRC)

Suite aux travaux du Conseil national des sciences et de la technologie, menés en 1990-1991, il a été décidé de faire du CRC un "institut de recherche" capable de fonctionner avec plus de souplesse et plus d'autonomie, mais tributaire de liens contractuels avec ses clients pour son financement. On cherche ainsi à supprimer les obstacles qui nuisent à une recherche mieux dirigée et à des transferts plus efficaces de technologies, à élargir l'éventail de clients et de bénéficiaires et à conserver au Centre de recherches sur les communications une culture scientifique vigoureuse et distincte.

Une équipe de transition a recommandé une structure provisoire qui prendrait une année et demie à mettre sur pied (le 1er octobre 1993 étant la date cible); quatre secteurs de recherche seraient retenus: les technologies, les composants et appareils de radiodiffusion; les sciences et les communications radio; les communications par satellite; et un programme temporarisé, celui

du satellite mobile (MSAT). Enfin, lorsqu'on a dévoilé le nom du nouveau président du Centre de recherches sur les communications, en février 1993, il a aussi été annoncé que le Centre canadien de recherche sur l'information du travail relèverait désormais de celui-ci.

Laboratoires de micro-électronique, de composants micro-ondes et d'optique

Les laboratoires comptent plusieurs grandes réussites à leur actif au cours de la dernière année, tels que des photodétecteurs optoélectroniques fonctionnant avec des largeurs de bande supérieures à 10 GHz, compatibles avec des vitesses de transmission supérieures à 15 Gbit/s. Ces dernières ont fait l'objet de démonstration et on recherche un partenaire industriel pour en assurer la commercialisation. Des transistors bipolaires à hétérojonction pouvant fonctionner à plus de 50 GHz ont été mis au point dans les laboratoires et seront intégrés à un composant optique perfectionné pour fins de démonstrations menées en collaboration avec le Consortium d'optoélectronique intégrée. La technologie relative à la photosensibilité appliquée aux fibres optiques a été brevetée et peut être appliquée à des composants de commutation, de routage et de détection de structures intelligentes et de réseaux optiques. Un consortium d'entreprises canadiennes a été créé pour son exploitation.

Radiodiffusion audionumérique (RAN)

Le CRC continue de participer activement aux travaux de comités nationaux, nord-américains et internationaux chargés de la normalisation de la radiodiffusion audionumérique (RAN) au Canada, qui remplacera la radiodiffusion AM et FM. Des essais ont eu lieu pour caractériser le canal d'émission dans la bande 1,5 GHz et les résultats ont servi à des simulations informatiques des technologies radio projetées pour garantir leur conformité aux objectifs et exigences du service au Canada.

Laboratoire d'évaluation de la télévision de pointe

Le CRC a créé son Laboratoire d'évaluation de la télévision de pointe en 1991 en vue de l'étude des cinq systèmes de télévision de pointe (TVP) qui étaient alors envisagés en vue de l'adoption possible d'une nouvelle norme nord-américaine de radiodiffusion de Terre. Ces travaux, qui ont été achevés avec l'aide de l'industrie canadienne, faisaient partie d'une initiative conjointe du Canada et des États-Unis dirigée par le comité consultatif de la télévision de pointe de la FCC. En outre, le CRC a contribué à l'analyse des données d'essai concernant la résistance au brouillage des systèmes et effectué des essais en laboratoire. Des études fonctionnelles de simulation de transmission télévisuelle, visant à évaluer et à comparer diverses méthodes de transmission numérique des signaux de télévision, ont également été effectuées. Les résultats d'évaluation de la TVP ont mené à la décision de faire de nouveau l'essai des systèmes suite à leur amélioration ou, si possible, d'élaborer un système unique qui intégrerait les meilleures caractéristiques des systèmes déjà mis à l'essai. La participation du CRC aux travaux liés à la TVP a assuré le Canada des occasions de participer aux travaux cruciaux des organes de décision du comité consultatif. Simultanément, les résultats des recherches du CRC contribuent à l'élaboration d'une série de normes internationales de systèmes vidéo numériques qui auront des applications dans les industries des télécommunications et de la radiodiffusion.

Interface en langage naturel

L'interface en langage naturel mise au point au CRC a fait l'objet d'une démonstration à titre de solution de rechange aux systèmes de menus pour la présentation d'information: Son utilisation par le babillard électronique communautaire du réseau FreeNet de la Capitale nationale a démontré son utilité pour découvrir les besoins d'information de la population. La possibilité de l'utiliser aux fins des services interactifs de radiodiffusion a également été démontrée. L'exercice

1992-1993 a vu la planification d'une conférence sur les multimédias, qui a eu lieu à Banff, Alberta, en avril 1993. La conférence, qui traitait des marchés, des applications, des services, des technologies et des questions de politique et de réglementation, a été organisée conjointement par le Ministère et six autres organismes. Des présentations faites par des chercheurs de 14 pays et des démonstrations organisées par 23 entreprises ont abordé les applications récréatives, éducatives, médicales et d'affaires des technologies de communications multimédias émergentes.

Contributions et investissements obtenus d'organismes de recherche de l'extérieur

Soixante pour cent des fonds (9,1 millions de dollars) ont été consacrés aux programmes de recherche conjoints ou aux programmes de recherche sous contrat. Ces fonds ont entraîné des investissements de près de 100 millions de dollars. En outre, le Ministère a contribué à obtenir des investissements d'environ 5,9 millions de dollars dans la R&D, par l'intermédiaire de l'office de développement économique régional, et à obtenir des investissements supplémentaires de 15,9 millions de dollars de la part de partenaires. Dans le domaine de la recherche conjointe, le facteur d'effet de levier des contributions était de 12; c'est-à-dire que pour chaque dollar investi dans la R&D par le Ministère, les partenaires ont investi douze dollars. Cela révèle à la fois la pertinence des activités de R&D du Ministère et leur contribution à l'augmentation des investissements dans la R&D au Canada.

Bureau des normes

Le Bureau des normes se charge des travaux préliminaires en vue d'assurer la compétitivité de l'industrie canadienne grâce à un meilleur accès au processus national et international de normalisation volontaire dans le domaine de la technologie de l'information et des télécommunications. Le Bureau des normes établit un point de convergence en vue de coordonner les positions du Ministère et collabore avec le Conseil du Trésor du Canada concernant des questions stratégiques en matière de normes de la technologie de l'information et des télécommunications.

Le Bureau des normes assume un rôle de chef de file au Canada au sein du Conseil sur la politique d'homologation et d'essai de l'interconnexion des systèmes ouverts pour l'Amérique du Nord (North American Open Systems Testing and Certification Policy Council) afin d'harmoniser les procédures d'essai et d'homologation des systèmes ouverts en Amérique du Nord et dans d'autres zones géographiques. Le Bureau des normes cherche à harmoniser à l'échelle mondiale les critères d'accréditation afin de pouvoir faire un essai unique des produits normalisés offerts par de nombreux fournisseurs; ainsi, les produits canadiens destinés aux marchés étrangers n'auront à subir qu'une seule fois des procédures coûteuses d'essai et d'homologation. Le Bureau des normes fournit de l'information technique, stratégique et savante à l'industrie et aux universités canadiennes sous forme d'orientation des travaux de recherche et de transfert technologique en diffusant régulièrement de l'information stratégique à 1 500 organismes.

Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées

Plus de 15 projets ont été entrepris cette année, dont la première étude sur les besoins des Canadiens en matière de communications pour les personnes handicapées, la mise au point d'un instrument d'accès aux interfaces d'utilisation graphique à l'intention des handicapés visuels et le premier système, au monde, de sous-titrage en temps réel en français.

Programme de bourses Fessenden

Le Ministère a mis sur pied et lancé un nouveau programme de bourses afin d'offrir des récompenses annuelles et des emplois d'été, dont certains dans le cadre du programme COOP, à des étudiants de talent au niveau universitaire ou post-universitaire de partout au Canada qui désirent poursuivre une carrière en sciences radio ou en communications. Les bourses d'études universitaires versées par le Ministère seront gérées par Industrie, Sciences et Technologie Canada, par le biais du Programme Bourses Canada. Sur une période de trois ans, dix bourses de 1 000 \$ chacune seront remises annuellement à des étudiants inscrits dans des disciplines du génie connexes aux communications.

Industrie des communications par satellite

Les programmes d'aide industrielle et économique prévoient soutenir directement l'industrie canadienne des communications par satellite en lui versant 2,8 millions de dollars annuellement et au moyen de projets à coûts partagés élaborés en vertu du Programme de développement de l'industrie spatiale. Parmi les réalisations de 1992-1993, on compte le lancement de la phase A2 de la définition du système pour la prochaine génération de satellites de communications (satellites de communications de pointe sur la bande Ka).

Clavier bilingue

À la suite d'une collaboration étroite avec l'industrie et les gouvernements provinciaux, le Ministère a conçu un clavier bilingue national et a négocié sa fabrication. L'Association canadienne de normalisation a approuvé en 1992-1993 cette nouvelle norme pour l'anglais et le français. Le processus d'acquisition d'Approvisionnement et services Canada oblige maintenant les fournisseurs à respecter cette norme. La mise en marché a débuté et les premières ventes ont été faites à des organismes des secteur public et privé.

2. LES TÉLÉCOMMUNICATIONS, RADIODIFFUSION ET AFFAIRES CULTURELLES

L'industrie des télécommunications est à l'aube de grandes transformations. Ces changements sont reliés aux importants progrès technologiques, notamment en ce qui a trait aux domaines des fibres optiques, des satellites et de la micro-électronique, ainsi qu'à la tendance d'offrir des services nouveaux et traditionnels de télécommunications de façon de plus en plus concurrentielle. Les principales réalisations du Ministère dans ce domaine sont les suivantes :

Loi sur les télécommunications

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a terminé l'examen de la nouvelle Loi sur les télécommunications (projet de loi C-62) que le Ministre a déposé à la Chambre des communes le 27 février 1992. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 25 octobre 1993. La Loi présente un nouveau cadre unifié et global pour la politique des télécommunications au Canada en vue de faciliter l'aménagement d'un milieu plus concurrentiel, de simplifier le système de réglementation, de renforcer la disposition relative à la propriété et au contrôle par des Canadiens de l'industrie des télécommunications, et de répondre aux intérêts provinciaux et régionaux. Les conclusions définitives du Comité apportaient un soutien de principe considérable à la loi et faisaient diverses recommandations utiles relativement aux changements envisagés par le Ministre.

Service téléphonique public sans fil

Le service téléphonique public sans fil représente la prochaine génération de téléphones sans fil utilisant la technologie numérique. En réponse à un appel de demandes de licences commerciales, le Ministre a annoncé en décembre 1992 que quatre entreprises (Mobility Personacom Canada, Rogers Cantel Mobile Inc., Canada Popfone Corporation et Telezone People) avaient été choisies pour offrir le service téléphonique public sans fil au Canada. Le service, qui devrait être inauguré au milieu de l'année 1994, exploitera la technologie CT2 Plus classe 2 dans la bande 900 MHz et offrira à la population la possibilité d'utiliser le même combiné sans fil à la maison, au travail et dans les lieux publics. En coopération avec l'industrie sur un certain nombre de tribunes, le Ministère prépare les étapes suivantes dans le domaine des services de communications personnelles. Dans ce contexte, nous travaillons à l'élaboration d'un document de travail contenant la politique ministérielle sur l'orientation future des services de communications personnelles.

Cadre de politique du spectre pour le Canada

En 1990, le Ministère a commencé une vaste consultation auprès du public dans l'intention d'élaborer un cadre de politique du spectre pour le Canada. Cette dernière a donné lieu à la publication d'un document en septembre 1992 ayant pour titre : Cadre de la politique canadienne du spectre. Le but poursuivi était de réaffirmer les objectifs fondamentaux qui constituent la base de la politique stratégique canadienne du spectre. De plus, le document présente les principes directeurs qui se rattachent à la politique et à la gestion du spectre : politiques d'attribution et d'utilisation du spectre, délivrance des licences des systèmes radio, recherche et développement, normes, planification, consultations publiques, questions internationales et nouvelles méthodes concernant la gestion des ressources du spectre.

Convergence des réseaux locaux

Le Comité sur la convergence des réseaux locaux a été mis sur pied par le ministre des Communications en mai 1991 afin d'examiner l'évolution de l'infrastructure canadienne des télécommunications locales et d'identifier les enjeux de la politique publique et de la réglementation à examiner à la lumière de cette évolution. Le rapport des co-présidents du Comité, intitulé Convergence • Concurrence et coopération - Politiques et réglementation concernant les réseaux locaux du téléphone et de la câblodistribution, a été déposé par le ministre des Communications en novembre 1992. Ce rapport renferme des recommandations visant à promouvoir une infrastructure ouverte et concurrentielle pour les communications locales, donnant accès aux Canadiens à un éventail de plus en plus vaste de services de transmission de la parole, des données, des images vidéo et des multimédias au moyen des réseaux des compagnies de téléphone et de câblodistribution.

Programme d'incitation à la R&D

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Ministère a créé le Programme d'incitation à la R&D. Ce programme, d'une durée de cinq ans, est doté d'un budget de 40 millions de dollars. En ce sens, une entente de contribution d'une durée de cinq ans et d'un montant de 7,5 millions de dollars a été préparée et approuvée pour l'Institut mondial d'Échange de documents informatisés (EDI). Dans le cadre du volet des communications avancées, une partie des fonds totalisant 2,5 millions de dollars, répartis sur quatre ans, a été accordée à des projets tels que : Nexfotel pour le développement de terminaux de télécommunications à fibres optiques, Lanser pour un réseau de communication d'affaires par radio numérique sur le modèle cellulaire et la R&D pour des stations de démonstration de radiodiffusion sonore numérique.

Entreprises culturelles

En général, les entreprises culturelles de propriété canadienne ne sont pas en bonne santé financière, notamment en raison d'une forte présence étrangère sur le marché canadien. Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été développées pour améliorer la compétitivité et la rentabilité des industries culturelles au Canada. En 1992-1993, le Ministère a mené de front plusieurs projets afin de consolider les acquis des dernières années et de poursuivre ses efforts de développement.

Programme d'aide à la distribution des publications (PADP) (subsidés postaux)

En juin 1990, à la suite d'une décision du Cabinet, le ministre des Communications annonçait que le Programme des subsidés postaux serait graduellement éliminé sur trois ans et remplacé par un programme d'aide directe. Le budget du Programme devait être progressivement réduit et passer de 220 à 110 millions de dollars. Conséquemment, les publications de propriétés étrangères, les périodiques à tirage contrôlé et les grands hebdomadaires locaux ont été éliminés du Programme. Les quotidiens étrangers ont dû faire face à une augmentation de 25 pour 100 du tarif et seront éliminés à leur tour en mars 1994.

Au cours de l'exercice financier 1992-1993, le Ministère a dû négocier un protocole d'entente avec Postes Canada pour permettre la réintégration des grands hebdomadaires nationaux et régionaux, des hebdomadaires ethniques ou de langue officielle minoritaire. Un autre protocole d'entente a été signé pour permettre de réduire l'augmentation tarifaire prévue pour les petits hebdomadaires locaux.

Suite à l'Exposé économique et financier, le budget du Programme s'est vu imposé une coupure additionnelle de 10 pour 100. Le Ministère a réussi à négocier une entente de principe avec Postes Canada afin de prolonger de deux ans le volet du Programme destiné aux périodiques à tirage payé et aux petits hebdomadaires locaux. Pour 1993-1994, 100,8 millions de dollars seront alloués au Programme d'aide à la distribution des publications.

Le Ministère a aussi entrepris des consultations avec l'industrie du livre pour assurer la création d'un programme de remplacement du tarif livre. Les modalités de ce programme ont été élaborées et les ressources financières nécessaires quant à sa mise en oeuvre sont fonction de l'approbation du Conseil du Trésor.

Phase II de la révision de la Loi sur le droit d'auteur

Suite à l'approbation des politiques énoncées dans le mémoire au Cabinet, en décembre 1991, les ministres des Communications et de la Consommation et des Affaires commerciales ont créé, en mars 1992, un comité consultatif formé de créateurs et d'utilisateurs d'oeuvres protégées qui est chargé d'analyser le texte proposé. Une fois le processus de consultation achevé, les instructions législatives révisées permettront la rédaction du projet de loi prévu pour le début de l'automne 1993.

Examen de la politique sur le film et la vidéo (enjeux financiers)

En 1992-1993, le Ministère et l'industrie ont consacré passablement d'énergie afin de trouver des moyens d'améliorer le financement privé de l'industrie de la production de films et d'émissions de télévision. Dans l'industrie, on considérait généralement que le Programme ministériel de déduction pour amortissement n'est pas efficace; par ailleurs, le Ministère a indiqué

son désir d'examiner d'autres méthodes de financement et d'en évaluer l'efficacité, une fois que l'industrie aura présenté son point de vue. Le Ministère a donc délégué cette tâche au groupe de travail sur les encouragements à la production de films et de vidéos, qui a présenté son rapport au Ministère dans le cadre du Sommet de l'industrie de la télévision à l'automne 1992.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du livre (PADIÉ)

En 1992-1993, le budget total du PADIÉ a été de 25.6 millions de dollars, soit une augmentation considérable par rapport au budget de 1991-1992, qui était de 7 millions de dollars. Cette augmentation provient de l'approbation du Conseil du Trésor d'un programme d'aide intérimaire aux éditeurs de livres, comme l'a annoncé le ministre des Communications en janvier 1992. Ce programme intérimaire compte quatre volets : aide aux éditeurs, aide à l'industrie et aux associations, aide à la promotion des ouvrages rédigés par les Canadiens et aide au marketing international. L'appui à l'édition du livre est aussi fortement concentré au Québec (8,1 millions de dollars) et en Ontario (8 millions de dollars), ce qui représente 81 pour 100 de l'aide totale de 20 millions de dollars accordés à des initiatives canadiennes. Les consultations portant sur la conception d'un PADIÉ permanent à l'intention des éditeurs de livres canadiens sont actuellement terminées. Le nouveau programme fournira un financement totalisant 114 millions de dollars aux éditeurs de livres canadiens au cours des quatre prochaines années.

Plan d'action pour la radio

Le 17 juin 1992, le Groupe consultatif du Plan d'action pour la radio présentait son rapport au Ministre. Le rapport renfermait 28 recommandations visant l'industrie de la radio, le CRTC et le gouvernement, afin de régler les besoins de récupération économique à court terme de l'industrie et son passage à la technologie numérique à plus long terme. Le rapport a donné lieu à un certain nombre d'initiatives, notamment : un examen de 90 jours des règlements, des politiques et des procédures du CRTC touchant la radio; l'annonce d'un financement fédéral pouvant atteindre un million de dollars à des projets de recherche conjoints dans le domaine de la radio numérique; l'analyse des droits de délivrance de licence de radiodiffusion du CRTC; et la création d'un Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la radio audionumérique afin d'aider à l'application de cette nouvelle technologie.

Société Radio-Canada (SRC)

Au cours de l'année 1992-1993, la question du financement de la SRC est demeurée à l'ordre du jour. La SRC a indiqué être aux prises avec un manque à gagner qui rendrait plus difficile la réalisation du mandat qui lui est dévolu dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le Cabinet a octroyé à la SRC une somme additionnelle de 46 millions de dollars pour l'année financière 1992-1993.

D'autre part, la SRC poursuit son exercice de repositionnement dont le but est d'en faire un service distinct dans un contexte de multiplication des services télévisuels. Dans le cadre de cet exercice, la SRC entend notamment offrir, en collaboration avec la Société Power, un nouveau service de programmation canadienne aux États-Unis connu sous le nom de Northstar. En outre, la SRC entend demander au CRTC une licence en vue d'offrir un service de nouvelles de langue française au Canada.

Télévision dans le Nord du Canada (TVNC)

Le ministère des Communications a versé une contribution de 3,1 millions de dollars à l'entreprise TVNC au cours de 1992-1993. Cette dernière en était à sa première année complète d'opération. TVNC est le premier réseau de télévision autochtone de son genre au pays et dessert 94 collectivités isolées dans le Nord en offrant des émissions éducatives dans huit langues et dialectes autochtones à partir de trois emplacements de liaison ascendante situés dans le Nord.

Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES)

En 1992-1993, le PADES a dépensé 7,5 millions de dollars (4,9 millions de dollars provenant du Ministère et 2,6 millions de dollars provenant de sources diverses Factor/Musicaction/Canada (FMC), radiodiffuseurs, Conseil des Arts du Canada et autres contributions). On constate qu'environ 83 pour 100 de l'aide totale à l'enregistrement sonore est accordée à deux provinces : 2,2 millions de dollars en Ontario et 2,7 millions de dollars au Québec. Cette situation n'est pas étonnante compte tenu de la concentration des maisons d'édition et des entreprises d'enregistrement dans ces deux provinces.

Évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur le développement culturel

En 1991-1992, une évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur le développement culturel a été effectuée. L'entente quadriennale de développement culturel a fourni un financement atteignant 50 millions de dollars à des organismes commerciaux et sans but lucratif en vue d'exécuter des projets dans quatre secteurs généraux : la faisabilité et la planification; le développement d'infrastructures; le développement des entreprises culturelles; et la commercialisation des activités et des produits culturels. Quatre-vingt-six pour cent (86 pour 100) de toutes les contributions versées en vertu de l'entente de développement culturel, de loin la plus grande partie, sont allées à des projets de développement des infrastructures en vue de soutenir la construction, la rénovation et la restauration d'éléments d'exposition et d'établissements culturels et de préserver des sites patrimoniaux. Les deux tiers des subventions accordées à ce type de projet en vertu de l'entente de développement culturel sont allés à trois projets importants visant à fonder des établissements culturels de niveau mondial en Ontario : les salles Elgin et Winter Garden, le Musée royal de l'Ontario et *ICOMM*, un nouveau musée des télécommunications interactives. Il semble que presque tous les projets examinés ont été achevés en respectant à peu près le calendrier et le budget prévus. L'évaluation a permis de conclure que les projets financés en vertu de l'entente de développement culturel ont offert aux résidents de l'Ontario de meilleures chances de participer à une vaste gamme d'activités culturelles et d'en profiter.

Évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, d'une durée de cinq ans, signée le 29 mars 1985, était dotée d'une enveloppe globale de 73,5 millions de dollars, répartie à part égale entre les gouvernements respectifs. Cette entente avait pour but de favoriser la mise en place et/ou la modernisation d'équipements culturels au Québec. Quatre projets d'équipements culturels représentant plus de 63 pour 100 de l'ensemble des investissements furent retenus pour l'évaluation des incidences culturelles et économiques : le Musée des Beaux-Arts de Montréal (bénéficie de 57, 2 pour 100 des fonds octroyés), le Centre de production cinématographique de Montréal, le Théâtre du Rideau Vert (Montréal) et la Salle Albert-Rousseau (Québec).

Comme il fallait s'y attendre, compte tenu de l'importance de l'investissement, le projet du Musée des Beaux-Arts est celui qui a engendré le plus de revenus pour les gouvernements du Canada et du Québec. Le gouvernement fédéral a récupéré au total, par le biais de la fiscalité,

quelque 5, 5 millions de dollars ce qui représente 15, 1 pour 100 de son investissement total dans le cadre de l'entente. Quant au gouvernement du Québec, ce seul projet lui a permis de recevoir des redevances de 10, 8 millions de dollars, représentant 29, 4 pour 100 de son investissement. Si on ajoute à ces chiffres les revenus engendrés par les projets du Théâtre du Rideau Vert et de la Salle Albert-Rousseau, on parle de revenus dépassant les 16 pour 100 pour le gouvernement fédéral et les 30 pour 100 pour le gouvernement du Québec.

L'évaluation a conclu que l'entente a permis d'accroître les retombées économiques des activités culturelles au Québec tout en offrant à ses citoyens de meilleures conditions pour participer à un plus grand nombre d'activités culturelles.

Loi sur le statut de l'artiste (projet de loi C-7)

La *Loi sur le statut de l'artiste* reconnaît officiellement un statut professionnel aux artistes grâce à un cadre législatif régissant leurs relations professionnelles avec les producteurs. Bien que le projet de loi ait été adopté en septembre 1992, la promulgation de la Loi a été retardée jusqu'à la fin de l'année 1992-1993. Cette dernière prévoit notamment la création du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, lequel veillera au respect de certaines dispositions de la Loi.

Applications culturelles de l'Autoroute électronique

Importante initiative du Ministère, l'Autoroute électronique a nécessité la collaboration de tous les secteurs. Quatre groupes d'étude ont été créés sous l'égide d'un comité directeur, y compris un groupe d'étude des applications, qui chapeautait un groupe de travail sur les applications culturelles. Faisaient partie de ce dernier des employés du Secteur des arts et du patrimoine et de la Direction générale des industries culturelles, des représentants de certains organismes qui relèvent du portefeuille ministériel (Bibliothèque nationale et Section des arts médiatiques du Conseil des arts du Canada) ainsi que des porte-parole du Secrétariat d'État et du Programme d'accès au patrimoine canadien. Le groupe de travail a produit un rapport intitulé La nouvelle infrastructure informationnelle : applications des réseaux aux milieux des arts, du patrimoine et de la culture, qui fera partie du rapport final du Comité directeur.

Centre d'évaluation des technologies (CET)

Le Centre d'évaluation des technologies (CET), qui est chargé d'étudier l'utilité des nouvelles applications technologiques pour les milieux muséaux, a ouvert ses portes. S'occupant surtout de recherches en imagerie, cette année, le CET a fini de mettre au point un disque numérique interactif intitulé «La cartographie du Nouveau Monde» en collaboration avec la société ON/Q and le musée David M. Stewart de Montréal. Le CET a aussi négocié deux projets CD-ROM, l'un avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario, Fitzhenry and Whiteside et Parcs Canada («La maison canadienne dans le temps») et l'autre avec l'Office national du film et le Musée canadien des civilisations («L'histoire visuelle du Canada»). Les employés du CET ont aussi réalisé d'autres produits de démonstration, donné un grand nombre de démonstrations, de conférences et de séances de formation et rédigé de nombreux articles.

3. GESTION DU SPECTRE

Ce Programme permet de gérer le spectre des radiofréquences dont le nombre d'utilisateurs augmente sans cesse. En 1992-1993, plus de 850 000 licences de stations radio étaient en vigueur. Le nombre de licences augmente d'environ six pour cent par année, ce qui signifie que le personnel affecté au Programme a traité cette année plus de 57 000 demandes. Il a aussi traité plus de 4 700 demandes de licences de radiodiffusion et de télévision collective. En outre, on a

procédé à plus de 8 000 examens pour la délivrance de certificats d'opérateur radio et à environ 9 000 enquêtes relatives au brouillage radio. Des fonctions de génie et de planification comme l'élaboration de politiques, de normes, de procédures, de plans et de systèmes, de spécifications de matériel et d'ententes bilatérales et internationales, etc. sont associées à ces activités tributaires du volume. Celles-ci ont une incidence sur les appareils radio autorisés sous licence et sur des millions d'appareils qui ne font pas l'objet d'une licence comme les ouvre-porte de garage, les moniteurs pour bébés et les téléphones sans fil que les Canadiens utilisent quotidiennement.

Pour 1992-1993, le Ministère prévoit des dépenses de 58,6 millions de dollars dont le paiement proviendra des fonds affectés par le Parlement à l'activité de gestion du spectre. En outre, en 1992-1993, le Programme a rapporté au Trésor 105,4 millions de dollars au titre de la délivrance de licences de matériel de radiocommunications autre que de radiodiffusion.

Au cours de la dernière décennie, grâce à une automatisation croissante, le Programme a pu faire face à une charge de travail accrue malgré une diminution des ressources. On a automatisé les activités opérationnelles du programme pour lui permettre de faire face plus efficacement à une charge de travail accrue. En outre, on a modifié les pratiques opérationnelles et mis en oeuvre des changements d'ordre réglementaire pour rendre le Programme plus efficace.

Des changements organisationnels ont aussi été mis en oeuvre pour mieux pourvoir aux aspects démographiques de la charge de travail croissante. Des bureaux régionaux ont été regroupés ou comprimés pour mieux réagir à l'accroissement de la charge de travail. On a ainsi procédé à des changements touchant les fonctions et les ressources dans l'ensemble de l'organisation.

L'industrie des radiocommunications au Canada a critiqué de plus en plus l'important trop-perçu des coûts dont a fait l'objet la gestion du spectre. Les revenus provenant des droits de licence radio sont passés de 15 millions de dollars en 1981-1982 à bien au-delà de 100 millions en 1992-1993, alors que les frais réels d'administration du spectre avoisinent les 58 millions de dollars. L'industrie des communications au Canada appuyait l'augmentation du barème des droits de licence de façon à parvenir au plein recouvrement des coûts vers 1985, mais comme les revenus dépassent dorénavant de beaucoup les coûts, elle n'est maintenant plus en faveur de cette politique relative aux droits de licence.

Le Programme possède maintenant un certain nombre de caractéristiques qui requièrent un nouveau mode de fonctionnement. Il faut modifier le Programme de gestion du spectre pour continuer à en améliorer l'efficacité et à en maintenir l'intégrité. Un mécanisme comme un fonds renouvelable est nécessaire pour faciliter la modification de la prestation du programme tout en maintenant les services aux clients.

Allocation de fréquences aux clients

Le Programme du spectre vise tout particulièrement à répondre de façon optimale aux demandes de licences radio, de certificats de radiodiffusion et d'examen pour l'obtention de certificats d'opérateurs radio, tout en tenant compte de la disponibilité des fréquences et en tentant de respecter les délais fixés d'émission des licences. À la fin de l'exercice financier 1992-1993, 851,715 licences de station radio, représentant toutes les catégories de stations, étaient en vigueur, ce qui est légèrement en deçà du chiffre de 867, 597 signalé pour 1991-1992.

Pour certains types de demandes, à mesure que le nombre d'utilisateurs du spectre augmente, il devient plus difficile de trouver des fréquences à attribuer qui sont compatibles avec toutes les autres utilisations existantes, ce qui se traduit par de plus grands délais pour les clients.

Cependant, depuis son introduction à la fin des années 80, la délivrance de licences collectives a permis d'augmenter l'efficacité du secteur du spectre et d'aider à traiter la charge de travail annuelle provenant des stations terrestres fixes et mobiles. Toutefois, il y a lieu de noter que l'incidence de la délivrance de licences collectives dans ces mêmes services semble maintenant se stabiliser.

Accords internationaux

Par le biais d'accords internationaux, le Ministère a poursuivi ses efforts dans le but de répondre aux besoins actuels et futurs du Canada en matière de fréquences radioélectriques. Les réalisations suivantes font état des efforts déployés afin d'assurer au Canada une position enviable sur la scène internationale.

Accord Canada-France

Un accord international de partage du spectre a été ratifié entre les gouvernements de la France et du Canada. Cet accord portait spécifiquement sur le spectre VHF et UHF autour des îles St-Pierre-et-Miquelon, près de Terre-Neuve.

Compatibilité internationale

Des travaux de recherche poussés depuis plusieurs années et des documents techniques présentés à une réunion du Comité consultatif international sur les radiocommunications à Montréal en septembre 1992 ont permis de déterminer les critères de compatibilité internationale entre les services de radiodiffusion FM et les services de communications et de navigation aéronautiques afin de garantir la sécurité aérienne.

Mise en oeuvre de la radiodiffusion audionumérique dans la bande L

Dans la perspective de la mise en oeuvre nationale de la radiodiffusion audionumérique dans la bande L (1 452-1 492 MHz) au Canada, le Ministère a mené des études techniques innovatrices, mis au point un logiciel analytique et effectué des essais poussés sur le terrain. Ce faisant, il a entretenu d'étroites relations avec l'industrie de la radiodiffusion. Une promotion faite sur la scène internationale a permis de démontrer à d'autres pays comme l'Allemagne la faisabilité technique et économique des propositions du Canada concernant la bande L. De plus, le Ministère a examiné la possibilité de concevoir de nouvelles zones de desserte pour remplacer les services radio AM et FM. Des scénarios de transition ont été évalués en vue de l'introduction de la radiodiffusion audionumérique afin de garantir que le service radio actuellement offert au public ne sera pas interrompu.

Une démonstration de la radiodiffusion audionumérique, conçue et planifiée en coopération avec le gouvernement mexicain, la Société Radio-Canada et des radiodiffuseurs privés, a eu lieu à Mexico, et un séminaire sur la radiodiffusion audionumérique était prévu sous l'égide de l'OEA et de la CITEL en avril 1993, à des fins de promotion et d'élargissement du marché.

Enquête portant sur la satisfaction de la clientèle au sujet des services offerts par la gestion du spectre

En 1992-1993, le Ministère a mené une enquête d'envergure nationale auprès de ses clients détenteurs de licences de spectre, laquelle est venue compléter les informations obtenues auprès de la région du Québec et des Prairies lors d'un sondage tenu l'année précédente. Plus de 4,818 détenteurs de licence ont été interviewés en novembre et décembre 1992. Une analyse préliminaire des résultats a démontré que, dans une très large proportion, les clients transigent avec

le Ministère dans le but de renouveler une licence. La clientèle a exprimé une grande satisfaction vis-à-vis la compétence et la courtoisie du personnel du Ministère. Là où il y a eu un plus haut taux d'insatisfaction, c'est à l'égard du temps requis afin de résoudre un problème, des coûts afférents à l'obtention d'une licence, de la période d'attente nécessaire à l'émission d'une licence ainsi que de la clarté des documents émis par le Ministère. Enfin, il a été démontré que le nombre de demandes des clients ainsi que leur niveau de connaissance des activités reliées au spectre et le degré de satisfaction quant aux divers services ministériels diffèrent en fonction des types de clients.

4. SERVICE GOUVERNEMENTAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET D'ÉCHANGE D'INFORMATION

Services de l'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG)

Même s'il est difficile de comparer les tarifs exigés par l'ATG aux divers tarifs d'escompte et de promotion des entreprises de télécommunications, ceux de l'ATG restent concurrentiels. Dans le cas de l'interurbain automatique commercial au tarif régulier, le service d'appels interurbains de l'ATG permet d'économiser environ 50 pour 100.

Les principaux services communs offerts par l'ATG continuent d'être le Service gouvernemental d'appels interurbains (SGAI) et le service d'appel local (Centrex/Service perfectionné de circonscription). Toutefois, l'effet des nouveaux services sur l'ensemble du portefeuille de l'Agence est à la hausse. On estime à 20, 8 pour 100 (83,3 millions de dollars) les économies totales que l'État a pu réaliser en 1992-1993 grâce aux services de l'ATG, ce qui représente une valeur au détail de 401 millions de dollars, estime-t-on.

En 1992-1993, le SGAI, qui achemine les communications téléphoniques, de télécopie et de données dans la bande des fréquences vocales, a été plus utilisé que l'an passé dans une proportion de 8 pour 100 (240 millions par rapport à 260 millions de minutes) alors que les ministères profitaient d'une réduction de coûts de 9 pour 100 (63 millions par rapport à 58 millions de dollars). Pendant ce temps, les tarifs des services interurbains commerciaux ont été réduits de façon importante suite à l'introduction de nouveaux plans d'escompte. En 1992-1993, les services du gouvernement qui ont utilisé le réseau téléphonique de l'Agence plutôt que les réseaux commerciaux ont réalisé une économie nette de 17 pour 100.

Le Ministère a établi un service gouvernemental de messagerie (SGM) permettant l'interconnexion de différents systèmes de courrier électronique, la norme X.400 servant de dénominateur commun.

L'ATG a lancé une gamme complète de services de téléconférences en ajoutant un service de vidéoconférence offert à l'aide du service gouvernemental de vidéoconférence (SGV) et un service de vidéotransmission d'entreprise pour compléter le service bien établi d'audioconférence à l'aide du service gouvernemental de téléconférence (SGT).

Gestion de la qualité totale

L'ATG a joué un rôle de chef de file en matière de gestion des télécommunications gouvernementales en participant activement à des activités en comité. De concert avec le CTG et le GCT, l'Agence continue d'examiner la question des indicateurs et des normes de rendement, en cherchant principalement la satisfaction du client. L'introduction à l'ATG du principe de la gestion de la qualité totale en est une initiative connexe. La lettre de nouvelles "Convergences" continue d'être publiée afin d'informer tous les ministères des progrès touchant le Programme d'architecture des télécommunications et pour susciter le dialogue sur les défis à relever.

Forum 92 du Programme d'architecte des télécommunications

Plus de 300 personnes ont participé au Forum 92 du Programme d'architecte des télécommunications, destiné à informer les homologues de la fonction publique et les clients concernant les projets et les progrès effectués en vertu du Programme et à leur donner l'occasion de participer directement à des enjeux communs de l'établissement en réseaux. Les opinions des clients ont été regroupées et seront intégrées aux développements futurs du Programme d'architecte. On s'est généralement entendu pour dire que les clients sont satisfaits du Programme et des services de l'ATG dans leur ensemble.

Services du Réseau d'information des cadres supérieurs (RICS)

Au 31 mars 1993, environ 1 500 clients s'étaient abonnés au RICS et on prévoit qu'environ 4 000 autres cadres seront abonnés d'ici la fin de 1994. Après deux demandes de soumissions ouvertes émises par le RICS, on a signé avec SHL Systemhouse Inc. les marchés en vue de former les clients et d'installer et intégrer l'aide aux ministères et organismes clients.

Le Conseil du Trésor a approuvé le plan opérationnel pluriannuel (POP) qui lui a été présenté en vue de prolonger le mandat du Réseau et de proposer une initiative d'expansion dynamique visant à un plein recouvrement des coûts en 1994. Le Conseil du Trésor a autorisé le RICS à étendre entièrement et immédiatement ses services à l'ensemble des cadres et les activités d'expansion étaient déjà avancées à la fin de l'exercice.

Finalement, le Ministère a mis au point au cours de l'exercice 1992-1993 une nouvelle application importante qui permet aux clients de faire connaître leurs commentaires sur les politiques élaborées par le Conseil du Trésor. Appelée ConnEXions, cette application de type tableau d'affichage représente un engagement de la part du Conseil du Trésor à consulter les cadres et à utiliser le RICS à cette fin. Le RICS a consacré une quantité énorme de ressources pour préparer l'application et modifier son logiciel auxiliaire à cette fin.

5. SERVICES GÉNÉRAUX

Afin de relever les nombreux défis auxquels il est constamment confronté, le Ministère s'est doté d'une structure organisationnelle bien adaptée aux besoins actuels tout en permettant une certaine flexibilité.

Les nombreuses et importantes réalisations du Ministère sont certes tributaires de notre philosophie gestionnelle, laquelle repose d'abord et avant tout sur l'élément humain. En utilisant des méthodes audacieuses, le Ministère n'a cessé d'innover sur le plan de ses ressources humaines, financières et matérielles. En 1992-1993, il s'est donné comme objectifs de gestion de conférer plus de pouvoirs aux employés du Ministère, de donner un meilleur service aux clients en commençant à se doter de normes de service et de se positionner afin de mieux faire face à l'austérité financière.

Relations fédérales-provinciales

Une conférence rassemblant les sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la culture et du patrimoine s'est tenue en août 1992. Les sous-ministres ont réaffirmé l'importance de la coopération pour mieux répondre aux besoins de la communauté culturelle et patrimoniale en ce temps de restrictions financières.

Au cours de l'année financière, le Ministère a conclu des ententes en matière de culture avec l'Alberta, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ainsi qu'une entente en matière de technologies de communications avec le Manitoba. De plus, des négociations avec la Colombie-Britannique ont permis de conclure une entente en matière d'industries des communications et de la culture.

Relations internationales

Sur le plan des expositions internationales et vu le succès qu'a remporté le pavillon canadien à l'exposition internationale de Séville, le Ministère continue de coordonner et de gérer la participation canadienne à Expo '93, à Taejon, en Corée.

La délégation du Ministère a joué un rôle-clé à la Conférence de plénipotentiaires de l'Union internationale des télécommunications (UIT) (APP 92), au cours de laquelle on a apporté des modifications importantes à la structure et aux opérations de l'organisme. Ces changements permettront d'améliorer l'efficacité de l'UIT et de satisfaire et protéger les intérêts futurs des Canadiens dans le domaine des télécommunications internationales et de la gestion des radiofréquences. Le Ministère a également participé activement aux discussions de principe de la Conférence de l'UIT sur le développement des télécommunications en Amérique et aux activités de commercialisation de Americas TELECOM 92.

On a fait des incursions importantes dans la promotion de rapports bilatéraux privilégiés en matière de télécommunications avec des pays prioritaires. Le Canada a signé des accords de coopération indispensables pour consolider les échanges et les investissements avec la République populaire de Chine et la République russe, dont les marchés représentent des occasions de choix pour l'industrie canadienne. Sous l'égide des rapports de coopération existants, des consultations de principe ont eu lieu avec le Japon, la Chine et le Mexique sur la question des télécommunications.

À titre de président du Groupe de travail de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) sur les télécommunications, le Ministère a aidé à orienter un des éléments-clés des négociations de l'Uruguay Round et continue de participer aux réunions sur les règles commerciales des services de télécommunications. Lors des négociations de l'Accord libre-échange nord-américain (ALENA), le Ministère a également représenté les intérêts du Canada et continue de travailler à la mise en oeuvre de l'Accord (projet de loi C-115). Dans le domaine des coproductions cinématographiques et télévisuelles, le Ministère a négocié et signé des protocoles de modification avec la France et la Nouvelle-Zélande et a entrepris des négociations afin de mettre à jour les ententes bilatérales conclues avec l'Italie, l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Russie et le Commonwealth des États indépendants.

Le Ministère a participé à une foule de tribunes multilatérales portant sur les arts, le patrimoine et la culture, notamment aux activités de l'UNESCO liées à la Décennie mondiale de développement culturel et aux comités de l'UNESCO sur le développement, les communications, l'information et l'informatique, et l'éducation internationale. Le Ministre a participé à la 7^e Conférence des ministres responsables de TV5 (le consortium international de télédiffusion francophone par satellite), au cours de laquelle on a appuyé totalement le projet d'offrir le service TV5 en Afrique, en Amérique latine et dans les Antilles.

Le Ministère a un rôle important et unique à jouer à l'appui des exportations canadiennes en matière de télécommunications. Les exportateurs ont rapporté que l'apport du Ministère s'est révélé positif, notamment en fournissant des renseignements utiles sur les marchés, en identifiant des possibilités qui ont suscité des ventes importantes, en fournissant un appui au Ministre, en permettant aux industries un accès au Ministère, en identifiant et contribuant au financement des missions étrangères, en parrainant des délégations étrangères, et en fournissant des

renseignements sur les rouages de l'administration fédérale. De plus, la grande majorité des exportateurs s'entendent pour dire que le Ministère pourrait réaliser davantage si la Direction adoptait une approche plus stratégique. Le Ministère a depuis complètement réorganisé cette fonction en adoptant la direction proposée par les évaluateurs ce qui lui permettra non seulement d'être plus efficace mais également de réaliser des économies substantielles.

Gestion intégrée

Afin d'obtenir de l'information détaillée sous cette sous-activité, veuillez vous reporter à la partie suivante traitant des responsabilités administratives. Toutefois, il y a lieu de mentionner qu'au niveau de l'informatique, le Ministère a élaboré et mis en oeuvre, en 1992-1993, une infrastructure préliminaire de communications intégrées qui servira à donner à tous ses employés un accès aux services de données d'entreprise, de courrier électronique et autres. Il a également acquis de nouveaux composants matériels qui serviront à fournir des systèmes informatiques importants. Enfin, un comité directeur de l'informatique a été créé afin de tenter de répondre efficacement aux enjeux informatiques et à l'orientation stratégique du Ministère dans ce domaine.

PARTIE II - RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Gestion des programmes et des ressources

Ayant mis en place un projet pilote de budget d'exploitation unique, le Ministère a reconsidéré le processus de revue des dépenses pour bien respecter la philosophie de gestion de ce régime. Les revues des 5e et 9e mois ont été remplacées par une seule revue semi-annuelle. Il faut aussi noter que les gestionnaires ont efficacement utilisé la flexibilité que leur offre le régime de budget d'exploitation unique et ont demandé un report de fonds à 1993-1994 à l'intérieur des limites imposées de 2 pour 100 du total du budget d'exploitation unique.

En 1992-1993, un montant brut de 659 millions de dollars a été inclus dans le Budget des dépenses principal au titre des dépenses budgétaires et non-budgétaires. Sur ce montant, 226 millions de dollars correspondent aux recettes à valoir sur le crédit. Le solde de 433 millions de dollars demandé en crédits parlementaires avait, avant le dépôt du Budget, fait l'objet d'une coupure de près de 6 millions de dollars dans le cadre de la préparation du Discours du Budget (35 millions de dollars sur cinq ans). Des coupures supplémentaires ont été imposées qui se sont traduites pour le ministère des Communications par des réductions des budgets de fonctionnement (1, 8 million de dollars) et des communications (760 000 dollars).

Le budget a été réparti comme suit : 119 millions de dollars ont été affectés aux salaires (18, 1 pour 100) et 177 millions de dollars à des programmes précis pour lesquels on ne peut guère réaffecter les sommes sans nuire aux programmes. Le subside postal (112 millions de dollars) représente 17 pour 100 des ressources totales allouées au Ministère. L'Agence des télécommunications gouvernementales gère un fonds renouvelable doté, en 1992-1993, d'un budget de 216 millions de dollars.

Pour financer de nouvelles initiatives, des budgets supplémentaires totalisant 34 millions de dollars ont été alloués au Ministère dont 18 millions de dollars pour le Programme d'aide au développement industriel de l'édition et 5,7 millions de dollars pour diverses contributions à des projets et ententes fédérale-provinciales dans le domaine culturel. De nouvelles ressources ont aussi été allouées au Programme de la gestion du spectre (4,9 millions de dollars) et au Programme d'encouragement de la technologie des communications (7,3 millions de dollars). Les ressources allouées à la gestion du spectre permettront de générer de nouvelles recettes de l'ordre de 100 millions de dollars sur cinq ans. Ces recettes sont versées au Trésor.

Finalement, l'Exposé économique et financier du ministre des Finances du 2 décembre 1992 imposé une réduction supplémentaire des budgets de fonctionnement ministériels de 3,5 millions de dollars. À la suite de cette nouvelle coupure et en prévision de coupures budgétaires supplémentaires qui seront imposées à l'administration gouvernementale au cours des années futures, le ministère des Communications a instauré un processus d'examen stratégique pour tous les programmes et toutes les activités ministériels.

Politique du personnel

En 1992-1993, le Ministère a continué de mettre de l'avant sa politique de non-mise en disponibilité. Par le truchement de son Programme de gestion de carrière et de réaménagement des effectifs, le Ministère s'est efforcé de fournir aux employés touchés tous les services de counselling nécessaires à leur formation, à leur affectation et à leur nomination à des postes correspondant à leurs qualifications.

Durant le cours de l'exercice financier, le Ministère a pris un engagement officiel selon lequel tout employé a droit à un minimum de trois jours de formation ou de perfectionnement par année. Les besoins de formation et de perfectionnement sont déterminés par l'exercice annuel d'examen du rendement et d'évaluation des employés. À ce titre, le Service de la formation et du perfectionnement interne a offert 99 cours de formation en 1992-1993.

Enquête auprès de tous les employés

La deuxième enquête du Ministère auprès de l'ensemble de ses employés a été effectuée en décembre 1991 et en janvier 1992. Les résultats préliminaires furent disponibles en mai 1992. Ils furent communiqués aux employés et aux équipes de gestionnaires lors d'une série d'assemblées générales au cours de l'été et de l'automne. Les réunions fournirent une occasion de valider les conclusions de l'enquête et d'explorer de façon plus approfondie des thèmes choisis. Deux rapports ont été préparés à partir des résultats de l'étude et des assemblées générales, l'un contenant les faits saillants et des recommandations et le deuxième un compte rendu détaillé et technique des procédures de collecte de données et d'analyse des données.

La haute direction a axé la réponse du Ministère sur l'établissement d'un plan pour accroître les compétences en gestion individualisée de l'équipe de direction ainsi que les compétences et les connaissances des employés pour les aider à orienter et à planifier leur carrière. Le Sous-ministre a rencontré l'ensemble des gestionnaires et des employés au printemps afin, notamment, de commenter l'enquête auprès de tous les employés. En outre, le Ministère a entrepris un examen stratégique majeur de ses activités afin de préciser sa mission, son orientation et son mandat.

Politique de gestion administrative

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Ministère a accordé 954 marchés de services. De ce nombre, 819 (86 pour 100) ont été confiés à des entrepreneurs uniques. Le Ministère doit faire appel à ces derniers afin d'obtenir les compétences spécialisées dont il a besoin dans les domaines tels que les télécommunications, la recherche, la muséologie et la conservation.

Politique des langues officielles

Le Ministère a procédé à l'étude de l'aire de service de tous ses bureaux au cours du dernier exercice financier afin de déterminer où le service doit être assuré dans les deux langues officielles. Les gestionnaires concernés ont été informés des résultats de l'étude et ont mis sur pied les mécanismes qui s'imposaient afin d'assurer la prestation des services dans les deux langues officielles. Cette étude a été entérinée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

De plus, aucune plainte n'a été reçue concernant la qualité linguistique des services offerts au public. Dans les bureaux où le Ministère ne dispose pas de personnel bilingue sur place, des lignes téléphoniques sans frais permettent d'assurer les services dans les deux langues officielles et/ou les appels sont réacheminés à un bureau offrant un service bilingue.

Au cours de l'année, le pourcentage de titulaires de postes identifiés bilingues assurant des services personnels qui satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste est passé de 82, 3 à 85, 4 pour 100. Puisque la situation continue de s'améliorer, le Ministère devrait atteindre son objectif, soit 88 pour 100, d'ici la fin de l'exercice financier 1993-1994. Au cours de la même période, le pourcentage de titulaires de postes identifiés bilingues dispensant des services centraux est passé de 83 à 85, 3 pour 100. Le Ministère a atteint l'objectif qu'il s'était fixé à cet égard.

Finalement, il nous apparaît important de souligner le fait que le Ministère a joué un rôle de chef de file dans le développement et l'adoption d'une nouvelle norme nationale pour la création d'un clavier tout à fait canadien, qui ne porte plus préjudice aux francophones. La politique ministérielle ayant trait à l'achat de claviers pour ordinateur favorise l'achat de claviers «canadiens».

Examens ministériels

La contribution de la fonction d'examens ministériels ne se limite pas aux études comme telles puisqu'elle est impliquée dans un large éventail d'activités : conseils à la gestion, enquêtes spéciales, mise au point d'indicateurs de satisfaction des clients ou de rendement, coordination des examens externes, liaisons avec les organismes centraux.

Les appréciations annuelles des fonctions d'évaluation de programmes et de vérification interne effectuées par le Bureau du contrôleur général sont très positives. L'évaluation du Programme des initiatives de commercialisation et de recherche et de développement internationales menée dans le cadre de l'exercice financier offre un bel exemple de valeur ajoutée. En fait, l'évaluation a fourni des données cruciales et crédibles sur les répercussions et effets du Programme, sur l'efficacité des partenariats et a permis de développer des solutions de rechange. Le Ministère a depuis complètement réorganisé cette fonction ce qui lui permettra d'être plus efficace et de réaliser des économies substantielles.

Dans un contexte où les employés sont le principal actif d'une organisation et où la gestion des ressources humaines est primordiale, le deuxième sondage auprès de l'ensemble des employés du Ministère et la série de rencontres de groupes avec les employés de tous les secteurs et de toutes les régions est un autre bel exemple de la valeur ajoutée de la fonction d'examens ministériels.

PARTIE III - MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE L'APRM

Dans la mesure du possible, les processus existants sont utilisés pour contrôler les délégations de pouvoirs et l'information est recueillie périodiquement au moyen d'indicateurs de gestion qui permettent de suivre les tendances en ce qui concerne les dépenses.

Publié en décembre 1992, le nouveau Cadre du plan opérationnel (CPO) reflète deux changements majeurs ayant eu des répercussions sur la gestion des activités du Ministère. En premier lieu, les bureaux régionaux se sont vu confier des responsabilités supplémentaires en matière de mise en oeuvre des programmes, devenant ainsi des points de service privilégiés offrant au public canadien une vaste gamme de services ministériels. Tel qu'il a été mentionné auparavant, le gouvernement a accordé en avril 1992 le statut d'institut de recherche au Centre de recherches sur les communications (CRC) et a donné au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT) une plus grande marge de manoeuvre pour leur permettre de fonctionner dans un contexte de recherche de plus en plus spécialisé et axé sur les besoins du marché.

CONCLUSION

À la lumière de ce compte rendu sur le rendement des programmes du Ministère couvrant l'année financière 1992-1993, vous constaterez une fois de plus à quel point notre champ d'action est diversifié et dans quelle mesure certaines initiatives mises de l'avant sont innovatrices, voire même de grande envergure. Nous sommes d'avis que tout au long de l'année nous avons fait preuve d'une gestion saine et efficace. Le maintien et l'accroissement de la qualité des services que nous offrons à nos clients demeurent et continuent d'être la pierre angulaire de notre action.

Afin de mieux faire face aux réductions budgétaires qui sévissent et de composer avec les coupures éventuelles, le Ministère a entrepris au début de l'année 1993 une revue stratégique de l'ensemble de ses programmes, de ses processus administratifs et de sa structure organisationnelle. Cet exercice a été rendu possible grâce à la connaissance et à la créativité de plusieurs employés de tous les niveaux, lesquels ont étroitement participé à des groupes de travail explorant la gamme de ses activités. Les rapports des groupes de travail proposent un ensemble de scénarios conditionnels et un éventail de suggestions destinés à susciter davantage la discussion et à favoriser une étude plus approfondie des questions qui nous préoccupent.

Nous nous devons certes de terminer par les décisions ayant trait à la réorganisation gouvernementale amorcée le 25 juin 1993, et à l'assermentation du nouveau Cabinet des Ministres et des Secrétaires d'État le 4 novembre 1993, apportant des changements profonds sur l'ensemble de la Fonction publique fédérale. Nous avons en fait terminé la première phase de transition menant à l'abolition du ministère des Communications, tel que nous le connaissons, et à la création du ministère du Patrimoine canadien. Il va sans dire que nous avons déjà commencé à nous interroger sur la nature que prendront les exercices d'imputabilité des nouvelles composantes du Ministère, tels que le Rapport annuel de gestion. L'avenir est donc porteur de nouvelles orientations stratégiques et administratives. Toutefois, nous avons la ferme conviction que toutes les questions de communications et de culture continueront d'être essentielles au développement économique et à l'identité de notre pays, et ce quel que soit la structure dans laquelle elles seront traitées.

Partie I :
Responsabilités
au niveau des programmes

1.0 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT EN COMMUNICATIONS

1.1 Recherche sur les communications

1.1.1 Indicateur de rendement

Dépenses (fonds et équivalents du travail à plein temps) par grand domaine d'activité.

Objectif de rendement

Dépenses réelles et tendances constatées avec les années, en termes de fonds engagés et d'équivalents du travail à plein temps.

Réalisations

Types de recherche	1992-1993	
	ÉTP	M \$
Technologies de radiodiffusion	48	4,527
Dispositifs et composants de communications	52	4,128
Communications par satellite*	38	3,282
Technologies des communications radioélectriques*	59	4,826
Informatisation du travail (CCRIT)	43	10,824
Ressources globales, recherche	240	27,587

* La Direction générale des technologies de communications radioélectriques et des communications par satellite a été scindée en deux directions générales : Communications par satellite et Technologies des communications radioélectriques.

Les sommes apparaissant au tableau comprennent les dépenses relatives aux biens et services, aux immobilisations, aux subventions et contributions, à la rémunération, à la rémunération des heures supplémentaires et aux indemnités.

1.1.2 Indicateur de rendement

Marchés conclus avec des organismes de l'extérieur, subventions et contributions (pourcentage) par rapport à l'ensemble des activités liées à la recherche.

Objectif de rendement

Maintien du niveau actuel (43 pour 100) si le financement global demeure stable.

Réalisations

Étant donné le mode de fonctionnement plutôt récent du CCRIT et du CRC, qui est plus fortement axé sur la recherche conjointe et les accords de partenariat, il est difficile d'établir si l'objectif de 43 pour 100 a été atteint.

1.1.3 Indicateur de rendement

Réalisations ou applications importantes découlant des travaux de recherche.

Objectif de rendement

Descriptif

Réalisations

Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)

Technologies langagières

Les compétences du Centre en langues naturelles peuvent être appliquées à la solution de problèmes de coopération grâce à des outils de traduction qui éliminent les barrières des langues et à l'informatisation des liens entre les équipes de traduction et leurs clients. Le CCRIT jouit d'une renommée internationale pour ses recherches dans ce domaine. Son expertise en technologies langagières a été mise au service de nombreux projets, dont le projet TASF-Médiatex.

Multimédias et interfaces multimodes utilisateurs-machines

Grâce à son expertise dans le domaine du dialogue entre les utilisateurs et les systèmes multimédias, le CCRIT est en mesure de trouver les solutions les plus ergonomiques aux problèmes des utilisateurs qui doivent avoir accès à des connaissances personnalisées, en tout temps et en tout lieu. Par exemple, le projet de télécommunications multimédias, auquel participe actuellement le CCRIT, intègre les technologies multimédias dans un cadre de travail concerté au moyen de réseaux de télécommunications.

De même, le CCRIT a acquis au cours des dernières années une excellente réputation dans le domaine des technologies cognitives et des méthodes de mise au point de systèmes d'apprentissage assisté par ordinateur. Le Centre a élaboré des solutions de prestation à la carte des connaissances et compétences spécialisées nécessaires à la réalisation de tâches complexes. De nouveaux projets de recherche adapteront ces paradigmes aux situations d'apprentissage où les participants doivent effectuer des tâches en temps réel et en des emplacements différents dans un cadre d'exploitation multimédia.

Anthropologie et technologie

Inscrite à titre de composante intrinsèque des méthodes de «conception contextuelle axée sur les utilisateurs» du CCRIT, cette expertise aide à prédire les répercussions sociales et cognitives de l'introduction de nouvelles technologies dans un milieu donné et à proposer des solutions personnalisées qui sont adaptées aux compétences des utilisateurs.

En outre, les connaissances du CCRIT dans le domaine de la «reconception des micro-processus de travail» croissent grâce à son étude de pointe des problèmes liés au «télétravail» et à la création d'une plate-forme de recherche en travail concerté assisté par ordinateur.

Technologies du contenu

L'expertise du CCRIT dans ce domaine est utilisée pour accroître la productivité de ceux qui traitent du matériel d'information complexe et largement réparti. Des études sont en cours pour examiner la mise en oeuvre de ces concepts en milieu de travail, où plusieurs utilisateurs créent et traitent de l'information.

Les recherches contribueront à améliorer la réalisation de séries complexes de tâches réparties (processus) dans le domaine de l'Échange de documents informatisés (ÉDI) et à fournir des solutions à un certain nombre de problèmes engendrés par l'intégration de technologies de type CALS aux réseaux d'entreprise.

Projet de classification par réseau neuronal (Neuroclass)

L'étude exploratoire des réseaux neuronaux, conjuguée à des travaux de développement de prototypes en laboratoire, a démontré les possibilités d'appliquer cette technologie au problème de la classification des documents.

Un projet, présenté au Fonds pour l'intelligence artificielle (administré par Industrie, Sciences et Technologie Canada), a été accepté à la lumière des résultats positifs obtenus jusqu'ici. Un prototype similaire sera mis au point en collaboration avec le secteur privé en vue de la formation d'agents de classification à Transports Canada et servira de projet pilote en conditions réelles. La fabrication du prototype, vitrine de la technologie de l'intelligence artificielle, a débuté au printemps.

Réseau ressource et conseil à l'intention des praticiens (RAP)

Le projet avait pour objet d'améliorer la détection, le diagnostic et le traitement des problèmes de santé mentale en facilitant la coopération entre les travailleurs médicaux de première ligne et les spécialistes.

Le CCRIT a pris part à la mise en oeuvre du Réseau ressource et conseil à l'intention des praticiens (RAP), qui vise à assurer une formation permanente. Le réseau compte trois composantes principales : un système de courrier électronique pour consultation de spécialistes, une base de données cliniques en pharmacologie et un bulletin d'information et de formation médicales. Des terminaux raccordés au réseau d'assistance aux praticiens ont été installés dans trois régions pilotes : l'Outaouais, la Côte nord et la région de Montréal.

Les principaux partenaires du CCRIT dans ce projet sont l'Association des médecins psychiatres du Québec, la Clinidata Inc., la Corporation professionnelle des médecins du Québec, le Service de santé communautaire de l'Hôpital général de Montréal, la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et la UpJohn du Canada.

Projet Nexfotel

L'une des principales retombées du projet Nexfotel est le NX-100, modem intelligent de communications numériques grande vitesse sur réseau optique. Le NX-100 a été officiellement lancé en avril 1993. Ce projet est le fruit de la stratégie mise en oeuvre à la fin du projet Consortel

en décembre 1990. Au cours de ces deux ans, le CCRIT a consacré plus de 500 000 \$ au développement d'un prototype. Cette initiative a entraîné des investissements de 16,5 millions de dollars du secteur privé et est responsable de la création d'une nouvelle entreprise, ABL Canada.

Centre d'essai de protocoles

Le 12 novembre 1992, Hewlett-Packard a annoncé la création d'un centre d'essai de protocoles dans la région de Montréal. Les entreprises peuvent utiliser les services de ce centre pour contrôler la conformité de leurs produits aux normes internationales.

Le centre est le fruit de la collaboration entre le CCRIT, le ministère des Communications, le Bureau fédéral de développement régional (Québec), Hewlett-Packard et la Société de développement industriel du Québec (SDI).

Projet TASF-Médiatex

Le projet TASF-Médiatex, premier du genre au monde, a permis de mettre au point un système de sous-titrage simultané en langue française à l'intention des malentendants. Le système, développé en collaboration avec le réseau français de la Société Radio-Canada et IBM France, peut servir au sous-titrage des émissions télédiffusées en direct. Le logiciel mis au point dans le cadre de ce projet d'une durée de 30 mois est maintenant utilisé par la Société Radio-Canada. Une entente de commercialisation internationale a été conclue avec IBM France.

Projet interface

Ce projet a pour objet de développer et de valider des méthodes et des outils de conception et de matérialisation de systèmes de soutien de la performance à l'intention des opérateurs de systèmes informatiques complexes fonctionnant en temps réel et dont l'évolution est rapide. Il est le fruit de la collaboration entre le Groupe ADGA, le CCRIT, le CRIM, Hydro-Québec, le gouvernement du Québec (par l'intermédiaire du Fonds de développement technologique du Québec) et la Virtual Prototype Inc. Le projet est fondé sur deux domaines de haute technologie qui sont essentiels à l'amélioration de l'efficacité des organisations canadiennes : les interfaces utilisateurs-machines et les outils de formation.

La recherche dans ces domaines permettra d'accélérer le développement de systèmes logiciels perfectionnés utilisant des interfaces nécessitant une programmation minimale tout en fournissant un solide soutien des applications. La mise au point d'un poste de travail de simulation et de formation (qui intègre le matériel, le logiciel et les méthodes) fait partie du projet. Le poste de travail sera conçu pour donner aux utilisateurs une formation rapide, efficace et personnalisée en milieu de travail.

Projet Deversys

Le projet a réuni deux technologies plutôt récentes : les systèmes experts et les systèmes hypermédias. Il avait pour but le développement d'un outil informatisé d'aide à la décision pour assister les équipes d'intervention d'urgence des ministères fédéral et provinciaux de l'environnement en cas de déversement de pétrole ou de produits chimiques dans le fleuve Saint-Laurent. Le système est conçu pour formuler les méthodes les plus efficaces de nettoyage et de restauration des berges en cas de déversement. Le système offre notamment les avantages suivants : accès rapide à l'information environnementale, traitement de données, intégration de diverses données environnementales, mise à jour des connaissances sur l'environnement, meilleure cohérence du processus décisionnel et accès plus économique au savoir-faire.

Le projet a notamment reçu la collaboration des entreprises et organismes suivants : l'Association canadienne des producteurs pétroliers, l'École polytechnique de Montréal, la Direction de la protection de l'environnement du ministère de l'Environnement du Québec, le Groupe Conseil LGG et le Centre Saint-Laurent et le Centre de technologie environnementale de River Road, tous deux rattachés à Environnement Canada.

Projet CHAP

Le projet a pour but d'étendre et d'améliorer l'accès des Canadiens à leur patrimoine, à leur histoire et à leurs cultures grâce à l'application innovatrice des technologies multimédias de l'information. Le CCRIT a fourni des services d'expert-conseil relativement à l'application de technologies multimédias au patrimoine national. De nombreuses institutions culturelles participent au projet : le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Musée canadien des civilisations, le Musée canadien de la nature, l'Association des études canadiennes, Environnement Canada, les Archives nationales, l'Office national du film, le Musée des beaux-arts du Canada, la Bibliothèque nationale du Canada et le Musée national des sciences et de la technologie.

Quatrième conférence internationale sur les questions théoriques et méthodologiques relatives à la traduction automatique (TMI-92)

Le CCRIT a accueilli la Quatrième conférence internationale sur les questions théoriques et méthodologiques relatives à la traduction automatique (TMI-92), qui a eu lieu à Montréal du 24 au 27 juin 1992. Le Centre était responsable du programme et de l'organisation de cette conférence internationale. Ses efforts ont été bien récompensés : la conférence a accueilli un nombre record de participants et le Centre a reçu les éloges unanimes des participants qui venaient des quatre coins du globe. La conférence a permis de confirmer la position de chefs de file du CCRIT et du ministère des Communications dans le domaine de la traduction assistée par ordinateur.

Outils bi-textuels

Le CCRIT a poursuivi son examen de l'approche bi-textuelle en élaborant de nouveaux outils d'aide à la traduction humaine. Ses projets innovateurs ont été bien accueillis par la communauté scientifique et sont très prometteurs en ce qui a trait aux applications.

La première application de cette approche a été l'élaboration d'un nouvel outil, un système bilingue de concordance qui permet à un traducteur de parcourir une base de données contenant des traductions antérieures pour trouver des solutions toutes faites à des problèmes rencontrés lors de la rédaction de nouvelles traductions.

Les travaux relatifs à une deuxième application, la détection automatique d'erreurs de traduction, avancent tellement rapidement qu'un prototype unique de système de critique de traduction devrait être disponible au cours de l'exercice 1993-1994.

Une troisième application vise le développement d'un système de dictée vocale conçu spécialement pour les traducteurs. En vertu d'une entente signée en 1992-1993 avec des chercheurs en technologies de la parole du CRIM, un premier prototype sera réalisé conjointement au cours de l'exercice 1993-1994.

Projet de télétravail

Le projet, mené par le bureau régional de l'Ontario du ministère des Communications en collaboration avec le CCRIT, a été conçu pour étudier les modifications organisationnelles qui permettraient de réduire le roulement du personnel au bureau de Toronto du Ministère. Il visait à réduire le taux de roulement du personnel et les coûts de formation grâce à l'établissement de bureaux satellites situés plus près du lieu de résidence des employés, qui permettraient d'améliorer la qualité de vie au travail. De nouvelles technologies (notamment les micro-ordinateurs et le matériel de télécommunications) ont permis de réaffecter de nombreux employés à ces bureaux satellites. Le CCRIT aimerait appliquer le concept de télétravail à des situations similaires dans les secteurs public et privé.

Projet du Réseau canadien des aînés

Ce projet visait à examiner les meilleures façons d'utiliser les technologies de l'information pour répondre aux besoins et aux intérêts des aînés. La phase initiale du projet comportait une étude de la littérature; une analyse des attitudes, des comportements, des intérêts et des besoins de la clientèle cible; et un inventaire des services disponibles au Canada et à l'étranger. En outre, les priorités relatives aux applications et aux services ont été établies en consultation avec des associations de personnes âgées de partout au pays.

Lors de la seconde phase, un forum spécialisé sera organisé à l'intention des gens intéressés à développer des produits et des services expérimentaux associés aux technologies de l'information et destinés aux personnes âgées. Les résultats de cette recherche seront ensuite mis en application dans le cadre d'un projet pilote de prestation de services de réseaux d'information à cette clientèle.

Contributions des technologies de l'information pour répondre aux besoins des personnes handicapées (Accès)

Le CCRIT a réalisé une étude (la première du genre au Canada) concernant l'avancement des activités nationales et internationales de recherche et de développement dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Le projet s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées du gouvernement fédéral et il servira de fondement au développement d'une plate-forme de recherche appliquée dans ce domaine au Centre.

Réseau pan-canadien de centres de recherche

Le Réseau pan-canadien de centres de recherche a été créé en 1992-1993. Cet événement important n'est que la première étape dans la création d'une masse critique de chercheurs canadiens qui travailleront dans un laboratoire international «sans murs».

Actuellement, le réseau réunit des centres qui mènent des recherches dans des domaines étroitement liés aux sphères de compétence du CCRIT. Les liens créés entre les membres du réseau leur permettront de collaborer de façon régulière et suivie. Les membres sont actuellement les suivants :

Centre canadien des communications maritimes (CCCM)

Cultech Research Centre

Canadian Centre for Image and Sound Research Society (CI*SR)

Governors of the Banff Centre for Continuing Education (The Banff Centre)

Centre d'expérimentation et de développement des technologies multimédias (Centre ECHO)

Institut canadien de technologie linguistique (ICTL)

Service intégré de ressources d'information (SIRI)

Le Service intégré de ressources d'information (SIRI), qui gère et distribue l'information scientifique concernant les nouvelles technologies de l'information, a été créé pour desservir les employés, les clients et les partenaires du CCRIT ainsi que l'ensemble de la communauté scientifique du Canada. Les services SIRI sont également offerts à l'étranger sur des réseaux de télécommunications déjà en service. Le Centre compte faire du SIRI un centre de référence «sans murs», spécialisé dans les technologies de l'information.

Le Centre a notamment mis sur le marché un «Thésaurus des sciences et de technologies de l'information», qui est maintenant vendu dans tous les points de vente canadiens de documents gouvernementaux.

En outre, de façon à répondre aux besoins d'information des milieux internationaux, le Centre a entrepris la publication d'un bulletin mensuel, Information Express, qui dresse la liste de tous les articles de périodiques de la collection du SIRI. Le bulletin est offert sur le réseau M400 au Canada et dans d'autres pays, dont les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie.

Centre de recherches sur les communications (CRC)

En 1990 et 1991, le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie, sous la présidence du Premier ministre, a examiné le rendement de la recherche menée par les ministères fédéraux. Les travaux du Comité ont abouti au Rapport sur les dépenses fédérales en sciences et en technologie (le rapport Lortie).

Après une excellente analyse des obstacles à une gestion efficace et efficiente de la recherche dans les laboratoires publics, le Comité a conclu que la recherche de l'État devrait être confiée à des instituts semi-autonomes, chacun sous la direction d'un seul gestionnaire et d'un conseil d'administration émanant du secteur privé. Il a recommandé que chaque institut établisse des liens contractuels formels avec le ministère responsable de son programme de recherche, négocie avec celui-ci le financement de ses dépenses de fonctionnement et établisse un cadre permettant d'évaluer périodiquement, par divers moyens, y compris les évaluations par des tiers, l'excellence, la pertinence et la productivité du programme de recherche.

Le Ministère a souscrit à ces conclusions. En outre, il a reconnu que le modèle préconisé par le rapport Lortie offre le moyen de s'attaquer à des problèmes - et de saisir des occasions - précédemment cernés dans des études et des évaluations internes. En effet, même si elles ont attesté sans exception le calibre mondial des recherches du CRC, elles ont aussi révélé qu'il faudrait accroître la visibilité de ses activités et rehausser le transfert de connaissances à l'industrie.

Il a donc été décidé de faire du Centre un institut de recherche capable de fonctionner avec plus de souplesse et plus d'autonomie, mais tributaire de liens contractuels avec ses clients pour son financement. On cherche ainsi à supprimer les obstacles qui nuisent à une recherche mieux dirigée et à des transferts plus efficaces de technologies, à élargir l'éventail de clients et de bénéficiaires et à conserver au CRC une culture scientifique vigoureuse et distincte. Les changements exigent également que le Ministère identifie les travaux de recherche dont il a besoin pour relever les défis de l'avenir.

L'approbation d'autorisations et de pouvoirs accrus par le Conseil du Trésor (Conseil du Trésor 817792, 20 janvier 1992) a permis au CRC d'engendrer des recettes, grâce à ses activités de recherche, et de les conserver. On a aussi délégué les mêmes autorisations au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail. Ce dernier ne fait pas officiellement partie du projet pilote; les mêmes pouvoirs lui ont simplement été délégués pour y faciliter la mise en oeuvre des meilleures méthodes de gestion possible.

Pour faciliter la réalisation d'un établissement de recherche de modèle Lortie, le Ministère a chargé une équipe de transition de recommander à la haute direction le processus à suivre. L'équipe a recommandé une structure provisoire qui prendrait une année et demie à mettre sur pied (le 1er octobre 1993 étant la date cible). Quatre secteurs de recherche seraient retenus : les technologies, les composants et appareils de radiodiffusion, les sciences et les communications radio, les communications par satellite, et un programme temporarisé, celui du satellite mobile (MSAT). Enfin, lorsqu'on a dévoilé le nom du nouveau président du CRC, en février 1993, il a aussi été annoncé que le Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail relèverait désormais de celui-ci. En effet, si les deux établissements resteront distincts, on a estimé qu'il serait possible d'obtenir des résultats synergiques en les plaçant sous l'autorité d'une même personne. On trouvera ci-après la description détaillée des travaux des différents secteurs de recherche.

L'équipe de transition a aussi recommandé que l'on transfère de l'administration centrale du Ministère au CRC le mandat de fournir différents services de recherche et de soutien. En plus de fournir des services de soutien technique aux chercheurs, cette direction est chargée d'entretenir les lieux pour l'ensemble des locataires du CRC, y compris certains éléments du ministère de la Défense nationale et de l'Agence spatiale canadienne et les quatre directions du Ministère qui font de la recherche. On décrit un peu plus loin la nature de ces services, mais on pourrait en somme les comparer aux services fournis par le ministère des Travaux publics à d'autres ministères.

Au cours de la prochaine année, le CRC doit s'organiser le mieux possible afin de remplir son mandat et de répondre aux besoins de ses clients. Son objectif, être chef de file et faire preuve d'excellence dans les recherches sur les communications, traduit fidèlement l'enthousiasme de ses employés et leur engagement à relever ces défis.

Le nouveau mandat du Centre consiste à faire des travaux de R&D en télécommunications et dans des domaines connexes, en coopération avec le Ministère, d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux, les universités et le secteur privé, ou pour le compte d'un de ceux-ci. À cette fin, il doit :

- développer et promouvoir des technologies, des systèmes et des services de télécommunications;
- soutenir l'utilisation et la gestion efficaces du spectre des fréquences radioélectriques;
- contribuer à l'élaboration de normes nationales et internationales pour les technologies, les systèmes et les services de télécommunications;

-
- fournir des services, des conseils et des installations de R&D en matière de télécommunications et soutenir les centres d'application de la technologie des télécommunications parrainés par le Ministère dans les régions;
 - transférer des technologies à des clients;
 - prêter l'assistance d'experts pour soutenir des initiatives du gouvernement;
 - participer à des accords internationaux de R&D et en faciliter la mise en oeuvre.

La mise en service intégrale des nouveaux laboratoires de micro-électronique, de composants micro-ondes et d'optique est maintenant complétée et ceux-ci assurent le soutien des programmes internes de R&D liés aux composants du CRC et les initiatives connexes de l'industrie canadienne. Les travaux des laboratoires sont axés sur les technologies des composants micro-ondes, optoélectroniques, photoniques et numériques qui seront utilisés par les futurs réseaux à satellite, hertziens et optiques. Les installations disposent du matériel et de l'infrastructure nécessaires pour «fabriquer» des prototypes de composants intégrés, des semiconducteurs à l'ensemble final. Il est prévu d'augmenter la participation de l'industrie et l'utilisation concertée des installations grâce à la création d'un centre d'incubation au cours de la prochaine année.

Les laboratoires comptent plusieurs grandes réussites à leur actif au cours de la dernière année. Des photodétecteurs optoélectroniques fonctionnant avec des largeurs de bande supérieures à 10 GHz, compatibles avec des vitesses de transmission supérieures à 15 Gbit/s. Ces dernières ont fait l'objet de démonstration et on recherche un partenaire industriel pour en assurer la commercialisation. Des transistors bipolaires à hétérojonction pouvant fonctionner à plus de 50 GHz ont été mis au point dans les laboratoires et seront intégrés à un composant optique perfectionné pour fins de démonstrations menées en collaboration avec le Consortium d'optoélectronique intégrée. La technologie relative à la photosensibilité appliquée aux fibres optiques a été brevetée et peut être appliquée à des composants de commutation, de routage et de détection de structures intelligentes et de réseaux optiques. Un consortium d'entreprises canadiennes a été créé pour son exploitation. Une antenne à ondes millimétriques munie d'un amplificateur actif intégré, montée sur une pastille de semiconducteur de 7,5 mm X 3 mm X 0,1 mm, a fait l'objet d'une démonstration. Son utilisation aux fins des communications à ondes millimétriques à l'intérieur des édifices est à l'étude. Un convertisseur-abaisseur de fréquence à faible bruit, fonctionnant dans la bande 20 GHz et utilisé pour la réception des signaux du satellite Olympus, a été mis au point et transféré à l'industrie.

Une vive coopération avec les universités a été maintenue : des étudiants diplômés ont travaillé dans les laboratoires et les activités de R&D concertées se sont poursuivies. À l'initiative des laboratoires, deux nouveaux réseaux universitaires ont été créés dans les domaines des MMIC actifs et des antennes réseau à commande optique de phase destinées aux engins spatiaux. Ces réseaux ont reçu une aide financière du CRSNG et de Spar Aérospatiale. Cinq universités participent au projet avec le CRC et Spar.

Radiodiffusion audionumérique

Une attribution internationale a lancé la planification de la mise en oeuvre d'un service de radiodiffusion audionumérique (RAN) au Canada, qui remplacera la radiodiffusion AM et FM. Le CRC continue de participer activement aux travaux de comités nationaux, nord-américains et internationaux chargés de la normalisation de la RAN. L'objectif est d'établir une norme internationale unique concernant le format des émissions RAN et le CRC effectue des recherches à l'appui de cet objectif. Des essais ont eu lieu pour caractériser le canal d'émission dans la bande 1,5 GHz et les résultats ont servi à des simulations informatiques des technologies radio projetées pour garantir leur conformité aux objectifs et exigences du service au Canada. En outre, une salle d'écoute unique, qui met en vedette les innovations technologiques canadiennes et le savoir-faire du Canada en matière d'évaluation subjective des codecs audio, a permis au Canada

de tenir les essais du Comité consultatif international des radiocommunications (CCIR), qui étaient décisifs en vue de la sélection d'un codec unique pour la RAN. De plus, le CRC a mis au point un logiciel de prédiction de la couverture et en a fait la démonstration aux entreprises de radiodiffusion et aux organismes de réglementation. Le logiciel les aidera à planifier l'attribution des fréquences et la couverture des futurs services radio.

Laboratoire d'évaluation de la télévision de pointe

Le CRC a créé son Laboratoire d'évaluation de la télévision de pointe en 1991 en vue de l'étude des cinq systèmes de télévision de pointe (TVP) qui étaient alors envisagés en vue de l'adoption possible d'une nouvelle norme nord-américaine de radiodiffusion de Terre. Ces travaux, qui ont été achevés avec l'aide de l'industrie canadienne, faisaient partie d'une initiative conjointe du Canada et des États-Unis dirigée par le comité consultatif de la télévision de pointe de la FCC. En outre, le CRC a contribué à l'analyse des données d'essai concernant la résistance au brouillage des systèmes et effectué des essais en laboratoire. Des études fonctionnelles de simulation de transmission télévisuelle, visant à évaluer et à comparer diverses méthodes de transmission numérique des signaux de télévision, ont également été effectuées. Les résultats d'évaluation de la TVP ont mené à la décision de faire de nouveau l'essai des systèmes suite à leur amélioration ou, si possible, d'élaborer un système unique qui intégrerait les meilleures caractéristiques des systèmes déjà mis à l'essai. La participation du CRC aux travaux liés à la TVP a assuré le Canada des occasions de participer aux travaux cruciaux des organes de décision du comité consultatif. Simultanément, les résultats des recherches du CRC contribuent à l'élaboration d'une série de normes internationales de systèmes vidéo numériques qui auront des applications dans les industries des télécommunications et de la radiodiffusion.

Interface en langage naturel

L'interface en langage naturel mise au point au CRC a fait l'objet d'une démonstration à titre de solution de rechange aux systèmes de menus pour la présentation d'information. Son utilisation par le babillard électronique communautaire du réseau FreeNet de la Capitale nationale a démontré son utilité pour découvrir les besoins d'information de la population. La possibilité de l'utiliser aux fins des services interactifs de radiodiffusion a également été démontrée. L'exercice 1992-1993 a vu la planification d'une conférence sur les multimédias, qui a eu lieu à Banff, Alberta, en avril 1993. La conférence, qui traitait des marchés, des applications, des services, des technologies et des questions de politique et de réglementation, a été organisée conjointement par le Ministère et six autres organismes. Des présentations faites par des chercheurs de 14 pays et des démonstrations organisées par 23 entreprises ont abordé les applications récréatives, éducatives, médicales et d'affaires des technologies de communications multimédias émergentes.

Télesat Mobile Inc.

Télesat Mobile Inc. (TMI) a signé un contrat d'une valeur de plus de 35 millions de dollars avec la société Westinghouse en vue de la conception et de la construction de l'infrastructure terrienne et des terminaux mobiles connexes du système mobile de communications par satellite (MSAT). L'achèvement du marché est prévu pour février 1995. Le Centre de recherches sur les communications (CRC) a mené à bien le développement d'un certain nombre de technologie MSAT, dont la technologie de modulation/démodulation du MSAT et les antennes des stations mobiles, et les a transférées à l'industrie canadienne. Cinq entreprises ont profité du transfert de la technologie. Une antenne inédite de communications aéronautiques par satellite, qui convient aux petits avions d'affaires, est en cours de développement et fera l'objet d'essais en vol au milieu de 1993, avant son transfert à l'industrie.

Les travaux liés à un contrat d'une valeur de 2,2 millions de dollars, passé dans le cadre de la phase A2 et intitulé «Définition de la charge utile de télécommunications par satellite de pointe et étude de faisabilité du système», ont été entrepris au cours de l'exercice et doivent être achevés en août 1993. Le marché, financé conjointement par le ministère des Communications (1,6 millions de dollars) et par un consortium d'entreprises canadiennes (600 000 \$) dirigé par Spar Aérospatiale, poursuit l'étude de faisabilité détaillée d'une charge utile de démonstration de technologies intégrées de pointe fonctionnant dans les bandes Ka/Ku, conçue pour assurer la prestation d'une série de services personnels, mobiles et commerciaux privés de télécommunications au Canada.

1.1.4 Indicateurs de rendement

- Qualité de la recherche; nature et fréquence d'utilisation.
- Pertinence à long terme de la R & D.

Objectifs de rendement

- Qualité qui se compare à celle que l'on obtient de laboratoires indépendants du même genre.
- Constatations découlant de l'évaluation des laboratoires de recherche effectuée en 1988-1989. Des objectifs seront élaborés en fonction de cette évaluation.
- Opinion des clients actuels et éventuels et des gestionnaires du Ministère chargés de la recherche, et comparaison avec les travaux de recherche menés ailleurs.

Réalisations

Examen du Programme national d'échange de personnel spécialisé du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT)

Le CCRIT est en opération depuis la fin de 1985. Il emploie environ 125 personnes dont une vingtaine de personnes qui ont des tâches administratives, une vingtaine de chercheurs qui sont à l'emploi de la fonction publique fédérale et environ 85 chercheurs qui y travaillent dans le cadre du Programme d'échange.

Le 28 février 1985, le Conseil du Trésor a autorisé la création d'un Programme national d'échange de personnel spécialisé dans le but d'appuyer le détachement de scientifiques et d'ingénieurs au Centre. En effet, pour que l'industrie canadienne puisse tirer profit des recherches effectuées au Centre en vue d'améliorer sa position sur le marché, il doit exister un transfert continu et efficace des résultats des recherches en question à l'industrie. Des entretiens qui avaient été menés avec l'industrie, il était ressorti que l'échange de personnel constituait, et de loin, le meilleur mécanisme de transfert de la technologie. Ainsi, au moment de sa création, le Programme national d'échange visait à ouvrir le Centre aux représentants de l'industrie et des universités qui devraient y travailler pour une période de un, deux ou trois ans. Des ententes de contribution servant à couvrir les salaires, les avantages sociaux et les autres frais des employés détachés sont signées avec les organismes ou institutions participantes. Le budget du Programme est de 1,8 million de dollars par année.

L'examen a permis de conclure que, pour les projets examinés, le Programme s'avère un mécanisme de transfert de technologies et de connaissances relativement efficace. Les projets atteignent généralement leurs objectifs sur le plan scientifique et permettent le développement de prototypes dans la moitié des cas et/ou même quelquefois la création de nouveaux produits. Par

contre, l'examen a également démontré que le Programme pourrait accroître son impact puisque plusieurs projets n'impliquent pas un chercheur du CCRIT et que les partenaires-clients ne possèdent pas tous la capacité d'accueillir et d'exploiter la technologie.

L'examen a également permis de démontrer que les travaux sont pertinents en général. Le Programme ne sert pas vraiment d'intrant à l'orientation du Centre puisque l'un des critères de sélection des projets est la concordance avec le plan stratégique.

Les partenaires se disent satisfaits en général du Programme. Ils se disent particulièrement satisfaits par rapport aux éléments suivants : le processus de sélection des projets, la capacité du personnel du CCRIT à les comprendre, la qualité technique de la recherche et des chercheurs, la qualité des équipements du CCRIT, le produit livré, le soutien reçu du personnel lors du transfert de technologie, les clauses contractuelles, et les clauses relatives à la propriété intellectuelle. Par contre, les partenaires considèrent que les règles administratives pourraient être améliorées.

Suite à cet examen, un certain nombre de recommandations ont été formulées pour permettre d'améliorer la gestion du Programme.

1.1.5 Indicateur de rendement

Coûts et avantages relatifs de la R & D interne.

Objectifs de rendement

Constatations de l'évaluation des laboratoires de recherche et de l'étude de la structure organisationnelle effectuée par le CCRIT. Des objectifs seront élaborés en fonction de ces études.

Réalisations

Le tableau ci-dessous présente les fonds consacrés aux programmes de recherche conjoints et aux programmes de recherche sous contrat. Il montre que 60 pour 100 des fonds (9,1 millions de dollars) ont été consacrés aux programmes de recherche conjoints ou aux programmes de recherche sous contrat. Ces fonds ont entraîné des investissements de près de 100 millions de dollars. En outre, le Ministère a contribué à obtenir des investissements d'environ 5,9 millions de dollars dans la R&D, par l'intermédiaire de l'office de développement économique régional, et à obtenir des investissements supplémentaires de 15,9 millions de dollars de la part de partenaires.

**Ventilation des contributions du CRC et du CCRIT en 1992-1993
et des investissements d'organismes de recherche de l'extérieur qu'ils ont générés
(en millions de dollars)**

Type of collaboration (1)	Contributions (2)	Investissements générés (3)	Ratio de levier (4)
Recherche conjointe	8,1	97,3	12,0
Recherche sous contrat	1,0	2,4	2,4
Développement régional	5,9	15,9	2,7
TOTAL	15,0	115,6	7,7

Selon le tableau 2, le facteur d'effet de levier des contributions à la recherche conjointe est de 12; c'est-à-dire que pour chaque dollar investi dans la R&D par le Ministère, les partenaires ont investi douze dollars. Cela révèle à la fois la pertinence des activités de R&D du Ministère et leur contribution à l'augmentation des investissements dans la R&D au Canada.

**Ventilation des contributions du CRC et du CCRIT en 1992-1993
et des investissements générés par la recherche conjointe
(en millions de dollars)**

Endroit (1)	Contributions (2)	Investissements générés (3)	Ratio (3)/(2)
CRC	2,8	17,1	6,1
CCRIT	5,3	80,2	15,1
TOTAL	8,1	97,3	12,0

1.1.6 Indicateur de rendement

Niveau des dépenses par programme d'aide à l'industrie ou par initiative (fonds et équivalents du travail à plein temps).

Objectif de rendement

Dépenses réelles et tendances constatées avec les années, en termes de fonds engagés et d'équivalents du travail à plein temps.

Réalisations

La principale activité du Bureau de transfert de la technologie est le transfert à l'industrie des communications des technologies élaborées par le Ministère et ses laboratoires. Cela est accompli de deux façons : a) développement et gestion des projets; et b) contrats de licence ou entente de collaboration en vue de l'utilisation des technologies, du savoir-faire ou des installations uniques du Ministère. Le BTT a géré directement 18 grands projets de R&D financés par le Programme PARI du CNRC. La plupart de ceux-ci visaient le transfert des technologies du CRC.

Le BTT a également participé à la présentation et à l'approbation de 8 autres grands projets PARI, qui comportent un important transfert de technologies du CRC. Il a en outre assuré le transfert de technologies en vertu de 70 contrats de licence. Les recettes des contrats de licence se chiffraient à elles seules à 175 000 \$. Ces recettes augmenteront à mesure que les droits associés à la vente des produits seront perçus. La plupart de ces ententes ne comportaient pas de contributions directes du gouvernement, bien qu'il y ait eu des investissements considérables dans les installations de recherche au cours des ans, lesquels profitent maintenant à l'industrie privée. Le BTT a également coordonné l'évaluation technique, par le CRC, de plus de 70 projets de R&D présentés à d'autres ministères ou organismes.

1.1.7 Indicateur de rendement

Rapport entre les sommes et autres genres de ressources dépensées chaque année au titre de l'aide à l'industrie et les équivalents du travail à plein temps.

Objectif de rendement

Rapport réel et tendances constatées avec les années.

Réalisations

1,5 million de dollars par ÉTP.

En moyenne, développement de 4 grands projets et coordination de l'évaluation technique de 12 projets de moindre envergure par ÉTP.

1.1.8 Indicateur de rendement

Rapport entre les dépenses annuelles engagées (ou autres formes d'aide aux programmes) et le niveau de la demande.

Objectif de rendement

Rapport réel et tendances constatées avec les années.

Réalisations

Les demandes d'aide sont en général proportionnelles à la capacité du BTT de rechercher ou de développer des projets de R&D ou des occasions de conclure des contrats de licence. Il s'agit d'initiatives qui prennent forme sur une période de plusieurs mois. Le niveau de développement de projets dépend largement du budget PARI du CNRC. Plus il y a de fonds, plus il y a de projets qui sont mis sur pied. À l'interne, l'importance du marketing et de la promotion a une incidence directe sur le nombre de projets concertés et de contrats de licence et, par le fait même, le nombre d'occasions de transfert de la technologie. Un petit budget de marketing de 35 000 \$ a permis de conclure 70 contrats de licence et de générer des recettes de 175 000 \$. Ces recettes augmenteront à mesure que les droits prévus dans les contrats seront perçus au cours des prochaines années.

La principale activité du SCAP est l'exploitation du satellite Olympus aux fins du développement d'applications fonctionnant dans la bande Ka. Pour économiser le combustible en vue de prolonger l'exploitation d'Olympus, l'ESA a placé le satellite sur une orbite inclinée. Il a

fallu adapter les dispositifs de poursuite des antennes du secteur terrien du système Olympus. Le Canada continue d'utiliser la charge utile d'Olympus fonctionnant dans la bande 30/20 GHz pour fins d'expériences techniques, d'essais par les utilisateurs et de démonstrations. Le CERS considère le CRC comme un utilisateur principal de la charge utile fonctionnant dans la bande 30/20 GHz et le CRC a été tenu en exemple pour ce qui est d'établir un équilibre heureux entre les expériences techniques et les essais d'applications. Le CRC a entrepris les projets suivants : expériences techniques de la DSAT concernant le traitement de bord de liaisons à deux satellites, les mesures contre l'évanouissement dû aux précipitations et la régulation de la puissance des signaux ascendants; démonstration de transmissions téléphoniques au moyen d'un démodulateur de groupe primaire OAS AMRF/MRT; achèvement du développement technique par la DCS d'un LNB haute performance fonctionnant dans la bande 19 GHz et d'un émetteur-récepteur fonctionnant dans la bande 30/20 GHz. Les premiers LNB fonctionnant dans la bande 19 GHz ont été fabriqués par l'industrie et évalués. Un prototype de dispositif de liaison vidéo montante très mobile, fonctionnant dans la bande 30/20 GHz et destiné au RAS, a été intégré et utilisé pour la vidéoconférence de presse transatlantique entre la COMDEV et la société italienne Alenia, tenue lors de la signature d'un marché de 7 millions de dollars visant la prestation du processeur de bord du système mobile européen.

1.1.9 Indicateurs de rendement

- Mesure dans laquelle le programme permet aux industries canadiennes de mieux soutenir la concurrence sur les marchés étrangers et sur le marché intérieur.
- Mesure dans laquelle les activités d'aide à l'industrie ont donné lieu à un accroissement des ventes de produits et de services canadiens associés à la technologie des communications sur le marché intérieur et sur les marchés étrangers.
- Suffisance des ressources affectées au programme et qualité de leur répartition au regard des objectifs poursuivis.

Objectifs de rendement

- Constatations découlant de l'évaluation de 1990-1991. Des objectifs seront élaborés en fonction de cette évaluation.
- Accroissement de la part du marché avec le temps. Des objectifs plus précis seront élaborés en fonction de l'évaluation de 1990-1991.
- Rendement relatif des différentes activités. Des objectifs seront élaborés en fonction de l'évaluation de 1990-1991.

Réalisations

Évaluation des Initiatives de commercialisation et de recherche et développement internationales

C'est à la Direction de la coopération internationale et de la commercialisation des technologies du Ministère, connue sous l'appellation de la DMS, que revenaient les responsabilités en matière de commercialisation internationale et de recherche et développement international. En bref, les programmes de la DMS visaient à :

- appuyer la commercialisation des produits et services mis en marché par le secteur canadien des télécommunications,
- faciliter la collaboration en matière de R&D entre les institutions canadiennes et leurs homologues étrangers en vue de favoriser le développement et l'accès à de nouvelles technologies.

La DMS disposait de 13 équivalents du travail à plein temps et d'un budget de 1,1 million de dollars pour l'année financière 1992-1993.

L'évaluation a conclu que le Ministère a un rôle important et unique à jouer à l'appui des exportations canadiennes en matière de télécommunications. Le rôle tactique le plus important du Ministère est, selon les grands exportateurs, la présence du Ministre et du Sous-ministre. On estime que leur participation témoigne de l'engagement du Ministère pour ce secteur. Ils croient, en outre, que la haute direction d'autres ministères partenaires ne saurait fournir une participation aussi directe puisqu'ils sont responsables d'un plus large éventail de secteurs industriels.

Les exportateurs ont rapporté que l'apport de la DMS s'est révélé positif, notamment en fournissant des renseignements utiles sur les marchés, en identifiant des possibilités qui ont suscité des ventes importantes, en fournissant un appui au Ministre, en permettant aux industries un accès au Ministère, en identifiant et contribuant au financement de missions étrangères, en parrainant des délégations étrangères, et en fournissant des renseignements sur les rouages de l'administration fédérale. D'après les exportateurs canadiens, tous ces facteurs jouent un rôle prépondérant dans la commercialisation internationale.

De plus, la grande majorité des exportateurs s'entendent pour dire que la DMS pourrait réaliser davantage si la Direction adoptait une approche plus stratégique. Cette façon d'agir nécessiterait des changements sur trois plans.

Premièrement, la DMS devrait mieux articuler son rôle. Elle ne devrait pas s'occuper de «commercialisation technique» et elle devrait adopter une approche bilatérale :

- la DMS devrait se prévaloir de l'accès du Ministère aux organismes homologues étrangers pour favoriser les rapports avec les cadres supérieurs afin de promouvoir le profil et les compétences de l'industrie canadienne, tout particulièrement dans les marchés en développement;
- puisqu'elle a accès à la stratégie de commercialisation des compagnies canadiennes, la DMS devrait utiliser ces connaissances pour aider à façonner la stratégie du Ministère.

Deuxièmement, les compagnies estiment que la DMS devrait les consulter lorsqu'elle élabore ses propres stratégies et lorsqu'elle fournit un appui tactique ou transactionnel.

Troisièmement, la DMS devrait coordonner plus étroitement sa stratégie avec celle de ses ministères partenaires et collaborer davantage avec eux.

De plus, l'évaluation conclut que le cadre de responsabilisation de la DMS doit être défini plus clairement. Dans le domaine de l'appui au commerce, ce cadre est souvent complexe et multidimensionnel. La nomenclature complexe de la responsabilisation dans le domaine de l'appui à l'exportation laisse sous-entendre qu'un cadre de responsabilisation devrait être établi conjointement par le secteur privé et les ministères partenaires du Ministère. Selon l'évaluation, une saine structure de responsabilisation viendrait non seulement appuyer des stratégies et des objectifs réalistes, mais aiderait à définir la participation de chacun à ces stratégies et objectifs et à jeter les fondements d'un cadre de rapport relié à la réalisation de ces objectifs.

Le Ministère a depuis complètement réorganisé cette fonction en adoptant la direction proposée par les évaluateurs ce qui lui permettra non seulement d'être plus efficace mais également de réaliser des économies substantielles.

1.1.10 Indicateur de rendement

Dépenses effectuées en vertu des ententes de développement économique et régional (EDER).

Objectif de rendement

Niveaux réels par rapport aux objectifs des ententes de développement économique et régional (EDER).

Réalisations

L'entente Canada-Québec pour le développement des entreprises de communications, d'une valeur de 40 millions de dollars, a été signée le 1er février 1985. L'enveloppe initiale a été bonifiée de 3,6 millions de dollars, à part égale entre les gouvernements respectifs, afin de financer entre autres, la participation canadienne à TV-5. Au 31 mars 1993, 21 555 900 \$ de la quote-part fédérale de l'entente avaient été dépensés. Quatre projets représentant 244 100 \$ devront être achevés.

L'entente Canada-Saskatchewan sur les technologies des communications, d'une valeur de 10 millions de dollars, a été signée le 12 septembre 1991. Elle comprend un programme de transfert technologique et de développement de produits des communications et un programme d'applications des communications. Au cours de l'année financière 1992-1993, cinq projets ont été financés. Au 31 mars 1993, 1 797 526 \$ de la quote-part fédérale de l'entente avaient été dépensés.

L'entente Canada-Alberta sur les technologies de communications, d'une valeur de 10 millions de dollars, a été signée le 17 mars 1992. Elle comprend des programmes de R&D en microélectronique et de développement en technologie de l'information. Au cours de l'année financière 1992-1993, deux projets ont été financés. Au 31 mars 1993, 2 328 905 \$ de la quote-part fédérale de l'entente avaient été dépensés.

L'entente Canada-Manitoba sur le développement industriel et la recherche en technologie de l'information, d'une valeur de 10 millions de dollars, a été signée le 9 novembre 1992. Elle offre des programmes de développement de la technologie des communications, de développement commercial des communications, d'identification et de développement des possibilités commerciales, et de promotion de l'industrie des communications. Au cours de l'année financière 1992-1993, deux projets ont été financés. Au 31 mars 1993, 378 753 \$ de la quote-part fédérale ont été dépensés.

Au 31 mars 1993, la participation fédérale aux dépenses engagées en vertu des ententes de communications s'établissait ainsi :

Province	Dépenses (\$)	Budget
Québec-Communications	21 555 900	21 800 000
Saskatchewan-Communications	1 797 526	5 000 000
Alberta-Communications	2 328 905	5 000 000
Manitoba-Communications	378 753	5 000 000

1.1.11 Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle les projets entrepris dans le cadre des EDER ont atteint leurs objectifs.

Objectif de rendement

Constatations découlant de l'évaluation de 1989-1990 des projets EDER en communications au Québec et au Manitoba.

Réalisations

Aucune évaluation des ententes de communications n'a été achevée au cours de l'année financière 1992-1993. D'autres ententes feront l'objet d'évaluation au fur et à mesure qu'elles prendront fin.

1.2 Soutien de l'industrie et de l'utilisateur

1.2.1 Indicateur de rendement

Nombre d'organismes concernés.

Réalisations

Bureau des normes

Le Bureau des normes fait partie de conseils et de comités consultatifs de 64 organismes. Il fait également partie de 18 comités de normalisation, ou préside ces comités. Le Bureau des normes a conclu des marchés avec six industries ou universités au Canada.

Le Bureau des normes fournit des programmes de confiance en présidant huit comités nationaux importants de normalisation et en faisant partie du conseil d'administration du Groupe d'intérêt canadien sur l'interconnexion des systèmes ouverts (CIGOS) et du conseil consultatif du Centre d'essai de protocole de Hewlett-Packard (Canada).

1.2.2 Indicateur de rendement

Avantages sociaux et économiques supplémentaires obtenus par l'entremise du programme.

Réalisations

Bureau des normes

Le Bureau des normes se charge des travaux préliminaires en vue d'assurer la compétitivité de l'industrie canadienne grâce à un meilleur accès au processus national et international de normalisation volontaire dans le domaine de la technologie de l'information et des télécommunications. Le Bureau des normes établit un point de convergence en vue de coordonner les positions du Ministère et collabore avec le Conseil du Trésor du Canada concernant des questions stratégiques en matière de normes de la technologie de l'information et des télécommunications.

Le Bureau des normes assume un rôle de chef de file au Canada au sein du Conseil sur la politique d'homologation et d'essai de l'interconnexion des systèmes ouverts pour l'Amérique du Nord (North American Open Systems Testing and Certification Policy Council) afin d'harmoniser les procédures d'essai et d'homologation des systèmes ouverts en Amérique du Nord et dans d'autres zones géographiques. Le Bureau des normes cherche à harmoniser à l'échelle mondiale les critères d'accréditation afin de pouvoir faire un essai unique des produits normalisés offerts par de nombreux fournisseurs; ainsi, les produits canadiens destinés aux marchés étrangers n'auront à subir qu'une seule fois des procédures coûteuses d'essai et d'homologation. Le Bureau des normes fournit de l'information technique, stratégique et savante à l'industrie et aux universités canadiennes sous forme d'orientation des travaux de recherche et de transfert technologique en diffusant régulièrement de l'information stratégique à 1 500 organismes.

Séminaires régionaux

Le Bureau des normes a mené cinq séminaires régionaux sur des questions stratégiques dans le domaine des normes de la technologie de l'information et des télécommunications. Les séminaires ont relevé des possibilités et des obstacles dans le processus canadien de normalisation et ont proposé des améliorations éventuelles afin de faire participer davantage les régions. Le Bureau des normes a intégré les conclusions des séminaires aux recommandations à partir desquelles il prépare, de concert avec le Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT), un plan d'action et une stratégie d'attribution des ressources.

Élaboration de politique

Pour permettre à l'industrie canadienne de continuer de répondre facilement aux besoins de communications des Canadiens, le Ministère favorise la compétitivité du secteur privé sur les marchés nationaux et internationaux au moyen de politiques visant à encourager l'exploitation de la propriété intellectuelle provenant de ses laboratoires, l'harmonisation des normes canadiennes et internationales, les services stratégiques de consultation et de courtage, et les politiques d'investissement du secteur privé dans l'innovation de services et de produits.

Développement des communications

Le Ministère identifie les besoins de télécommunications des Canadiens et aide l'industrie canadienne à acquérir les possibilités techniques afin d'y répondre. Dans certains cas, le Ministère planifie et met en oeuvre des projets et des programmes d'application finale pour répondre aux besoins de communications de groupes spéciaux et de certains secteurs économiques et sociaux importants au Canada. Enfin, le Ministère fournit une aide spécialisée à l'industrie des communications par satellite au moyen de projets à coûts partagés menés en vertu du Programme de développement de l'industrie spatiale. Les communications par satellite sont une nécessité compte tenu de la géographie canadienne.

1.2.3 Indicateur de rendement

Réalisations par rapport aux principales initiatives et aux principaux buts.

Réalisations

Clavier bilingue

À la suite d'une collaboration étroite avec l'industrie et les gouvernements provinciaux, le Ministère a conçu un clavier bilingue national et a négocié sa fabrication. L'Association canadienne de normalisation a approuvé en 1992-1993 cette nouvelle norme pour l'anglais et le français. Le processus d'acquisition d'Approvisionnement et services Canada oblige maintenant les fournisseurs à respecter cette norme. La mise en marché a débuté et les premières ventes ont été faites à des organismes des secteur public et privé. On a mis en oeuvre, au sein du Ministère, un programme d'utilisation des claviers dans diverses directions, y compris dans le bureau du Sous-ministre. On a rédigé et distribué un guide d'utilisation du clavier bilingue.

Pouvoir canadien d'enregistrement de l'interconnexion des systèmes ouverts (ISO)

Le Ministère a instauré un cadre technique et administratif en vue de mettre sur pied un organisme national canadien d'enregistrement qui facilitera la mise en oeuvre de l'interconnexion des systèmes ouverts au pays. Le Ministère a demandé à la firme CGI Information Management and Consultants Inc. de mettre sur pied et d'exploiter l'organisme canadien chargé de l'enregistrement de l'ISO conformément aux exigences canadiennes.

Harmonisation régionale des opérations d'essai et d'homologation dans le cadre de l'ISO

En sa qualité de représentant du Groupe d'intérêt canadien sur l'interconnexion des systèmes ouverts (CIGOS) auprès du conseil sur la politique d'homologation et d'essai pour l'Amérique du Nord (North American OSI Testing and Certification Council), le Ministère a collaboré à la préparation d'un ensemble commun de principes en vue des procédures volontaires d'essai et d'homologation en Amérique du Nord, afin d'accélérer la reconnaissance mutuelle des programmes nord-américains et des autres programmes nationaux et régionaux. Le document qui énonce les principes convenus a été diffusé pour examen public.

Évaluation de la conformité

Agissant pour le compte du Groupe d'intérêt canadien sur l'interconnexion des systèmes ouverts (CIGOS) et du Conseil canadien des normes (CCN), le Ministère a lancé un projet international en vue d'élaborer des critères d'accréditation en laboratoire dans le domaine de la technologie de l'information et des télécommunications. Le projet a entraîné la mise sur pied d'un groupe chargé de l'évaluation de la conformité au sein du Comité technique mixte 1 (JTC 1) de l'Organisation internationale de normalisation.

Groupe de travail sur l'accréditation des organismes d'essai du Conseil canadien des normes (CCN)

Le Ministère a présenté un exposé devant le Sous-comité d'accréditation des organismes d'essai du CCN afin d'appuyer la création du Groupe de travail sur les technologies de l'information et des télécommunications, qui chercherait à permettre au CCN d'accréditer des organismes d'essai en matière de technologies de l'information et des télécommunications. Le CCN a approuvé la création du Groupe de travail et a demandé au Ministère d'en assumer la présidence. La compétence en matière d'accréditation des organismes d'essai des technologies de l'information et des télécommunications contribuera à faire en sorte que le Canada et ses partenaires commerciaux reconnaissent mutuellement les résultats de leurs essais.

Protection de la vie privée

Le Ministère a dirigé le sondage sur le respect de la vie privée au Canada pour le compte de huit organismes de promotion : la Banque Amex du Canada, l'Association des banquiers canadiens, Consommation et Affaires commerciales Canada, Communications Canada, Equifax Canada Inc., le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, Statistique Canada et Stentor Politiques publiques Télécom Inc. Cet important sondage national portait sur les connaissances, les opinions et les expériences des Canadiens concernant les questions de protection de la vie privée. Le rapport final de l'enquête, intitulé La vie privée exposée : Le sondage canadien sur le respect de la vie privée, a été diffusé au public à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 29 mars 1993.

Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées

Plus de 15 projets ont été entrepris cette année, dont la première étude sur les besoins des Canadiens en matière de communications pour les personnes handicapées, la mise au point d'un instrument d'accès aux interfaces d'utilisation graphique à l'intention des handicapés visuels et le premier système, au monde, de sous-titrage en temps réel en français.

Autres groupes aux besoins spéciaux

Le Ministère a coordonné les activités relatives aux réseaux de communications communautaires sans but lucratif en général et au réseau National Capital Freenet (NCF) en particulier, qui a été lancé officiellement le 1^{er} février 1993. Ces réseaux permettent au public d'accéder sans frais à des systèmes de communications informatiques sur une base locale et nationale, ce qui attire de nouveaux groupes d'utilisateurs et aide à faire le pont entre les riches en information et les pauvres en information.

Grâce à une aide gouvernementale continue, l'Association canadienne de normalisation a accepté trois répertoires d'alphabet syllabique autochtone. Un groupe de travail fédéral présidé par le Ministère a permis de transférer la gestion de cette activité à l'Association nationale des centres éducatifs et culturels, que le Ministère continuera d'aider et d'orienter.

Programme de bourses Fessenden

Le Ministère a mis sur pied et lancé un nouveau programme de bourses afin d'offrir des récompenses annuelles et des emplois d'été, dont certains dans le cadre du programme COOP, à des étudiants de talent au niveau universitaire ou post-universitaire de partout au Canada qui désirent poursuivre une carrière en sciences radio ou en communications. Mis sur pied en collaboration avec le Centre de recherches sur les communications du Ministère, le Programme de bourses Fessenden a reçu le nom d'un des plus grands pionniers méconnus de l'histoire des radiocommunications au Canada; il s'agit de Reginald A. Fessenden, qui est né et a fait ses études au Canada. Les bourses d'études universitaires versées par le Ministère seront gérées par Industrie, Sciences et Technologie Canada, par le biais du Programme Bourses Canada. Sur une période de trois ans, dix bourses de 1 000 \$ chacune seront remises annuellement à des étudiants inscrits dans des disciplines du génie connexes aux communications.

Politique des sciences et de la technologie

Des activités importantes ont eu lieu au cours de l'année au sein du Groupe d'experts sur les implications économiques des technologies de l'information de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Ministère a dirigé la délégation canadienne, qui comprenait des représentants de Stentor et de l'Alliance canadienne des télécommunications de

l'entreprise, à une séance spéciale sur la technologie de l'information en octobre 1992 et a présenté le document canadien intitulé The New Governance. Le Ministère a recommandé que les pays membres effectuent une révision importante du mandat et des activités du Groupe d'experts sur les implications économiques des technologies de l'information. Par conséquent, on a mis davantage l'accent sur ces activités afin de mieux répondre aux priorités du Canada.

Politique de l'industrie en matière de R&D

Le Ministère est chargé de mettre au point et en oeuvre les politiques de R&D pour l'industrie. Parmi les activités menées au cours de 1992-1993, on comptait : de nouveaux engagements en matière de R&D pour les fournisseurs du service cellulaire; des engagements en matière de R&D qui se sont transformés en décisions de délivrer des licences à de nouveaux services comme le téléphone public sans fil (c.-à-d. le CT2 plus); et la signature d'une entente avec Motorola afin de mettre sur pied à Vancouver une installation de R&D de quatre millions de dollars répartis sur trois ans dans le secteur de la transmission de données mobiles. Par ailleurs, le Ministère a participé à la préparation de la campagne d'ISTC dans le secteur du matériel de télécommunications en contribuant à la collecte et à la diffusion de renseignements et à l'élaboration de normes et d'applications.

Politique sur la propriété intellectuelle

Des changements majeurs ont été apportés à la politique sur la propriété intellectuelle en ce qui concerne les marchés de R&D de l'État et les récompenses aux inventeurs. Le Ministère a tenu compte de ces changements d'orientation et de procédure dans sa politique sur la propriété intellectuelle.

Orientations de la recherche dans les laboratoires du Ministère

Le 1^{er} avril 1992, le Centre de recherches sur les communications (CRC) est devenu un institut de recherche, conformément aux recommandations du Conseil consultatif national des sciences et de la technologie. Le président du CRC est maintenant choisi et de nouveaux membres pour les conseils d'administration du CRC et du CCRIT ont été nommés.

Les évaluations antérieures des laboratoires du Ministère ont montré que les laboratoires jouent manifestement un rôle important et que la qualité des travaux de recherche y est de calibre mondial. Toutefois, les évaluations ont également fait ressortir une connaissance insuffisante de certaines des activités des laboratoires, de même que la nécessité d'axer les travaux de recherche plus précisément sur les besoins définis des clients et les priorités ministérielles. Dans le but d'aborder certaines de ces questions, les activités suivantes ont été exécutées en 1992-1993 :

- la mise au point finale du protocole d'entente entre le CRC et le Ministère;
- l'établissement des sortes d'orientations que le Ministère veut voir adopter par le CRC et le CCRIT;
- des entrevues destinées à définir les besoins du Ministère en matière de R&D de soutien de la politique (du CRC et du CCRIT);
- la promotion d'une étude sur les meilleures pratiques de gestion de la recherche et la présentation des conclusions aux laboratoires et au sous-comité des finances du Comité des sciences et de la technologie relevant des sous-ministres adjoints.

Industrie des communications par satellite

Les programmes d'aide industrielle et économique prévoient soutenir directement l'industrie canadienne des communications par satellite en lui versant 2,8 millions de dollars annuellement et au moyen de projets à coûts partagés élaborés en vertu du Programme de développement de l'industrie spatiale. Parmi les réalisations de 1992-1993, on compte le lancement de la phase A2 de la définition du système pour la prochaine génération de satellites de communications (satellites de communications de pointe sur la bande Ka). On a signé sept nouvelles ententes de contribution avec des entreprises canadiennes en vertu du Programme de développement de l'industrie spatiale. On a mis au point un nouveau programme appelé Programme de développement de l'infrastructure des communications par satellite et on l'a inclus au plan spatial à long terme qu'on soumettra au Cabinet pour examen après l'élection fédérale.

Vision 2000

Le Ministère a aidé Vision 2000 et lui a servi de catalyseur afin de mettre au point et en oeuvre des travaux de R&D stratégiques en collaboration avec le gouvernement, l'industrie, les universités et les organismes de recherche. En 1992-1993, le Ministère a participé aux travaux d'élaboration des sept projets, surtout au projet de télécopieur de l'avenir, un système public national d'échange de messages, de textes, de données, de documents et d'images. Ce projet a identifié quatre initiatives spécifiques : la télécopie et le transfert électronique de données, la télécopie et les multimédias, l'adressage universel, et la télécopie et le courrier électronique.

Vidéoconférence

On a analysé diverses options concernant les applications de la vidéoconférence du Ministère et on en a établi les coûts. On a recommandé à la haute direction la façon d'installer et d'exploiter le système de vidéoconférence. La proposition a été retenue et a reçu un financement d'environ trois millions de dollars sur trois ans, ce qui a entraîné des économies significatives par rapport aux évaluations antérieures.

Systèmes intelligents véhicules-routes

Un Groupe de travail sur les communications des systèmes intelligents véhicules-routes (formé de représentants du gouvernement et de l'industrie) a été mis sur pied et est présidé par le Ministère. En 1993-1994, on mènera une étude à financement conjoint (30 000 \$) sur l'incidence des systèmes intelligents véhicules-routes sur les communications. Par ailleurs, le Groupe de travail examine les activités menées à l'étranger et ses membres ont participé aux réunions des systèmes intelligents véhicules-routes America.

Rôle d'informatique

On a consacré énormément d'énergie et de ressources financières en 1992-1993 à recueillir et à diffuser de l'information. On a financé des études d'évaluation stratégique sur les tendances technologiques des cinq à dix prochaines années, les besoins des utilisateurs, les initiatives et les politiques internationales et les forces et les possibilités du Canada. Par ailleurs, le Ministère a publié des profils statistiques sur les industries des technologies de l'information et des communications, les activités de recherche-développement, et le degré de pénétration des diverses technologies et des divers services pour les utilisateurs. Cette information devrait contribuer à mieux faire comprendre la nature du secteur des technologies de l'information et des communications, de même que les défis et les possibilités qui s'offrent au Ministère ou qu'il peut partager avec d'autres.

Stratégie d'innovation dans le domaine des communications

On a mis au point une stratégie d'innovation dans le domaine des communications afin d'aborder les besoins de communications des Canadiens au moyen de l'innovation technologique. Un bon nombre des activités menées dans le cadre de la collecte et de la diffusion d'information, des orientations stratégiques pour les laboratoires de recherche, de la promotion de la recherche-développement et des alliances stratégiques représentent des éléments de la stratégie.

Projet d'autoroute électronique

Le Ministère a joué un rôle-clé en exécutant les fonctions suivantes : sensibilisation au projet CANARIE et participation conjointe avec ISTC aux phases deux et trois de ce projet; rédaction du premier mémoire au Cabinet sur l'autoroute électronique; présidence du groupe de travail sur les applications; formulation d'un programme de développement des applications; participation de ses employés aux quatre groupes de travail liés à l'autoroute électronique.

2.0 TÉLÉCOMMUNICATIONS, RADIODIFFUSION ET AFFAIRES CULTURELLES

2.1 Politique des télécommunications

2.1.1 Indicateur de rendement

Réalisations par rapport aux principales initiatives et aux principaux buts de la politique.

Objectifs de rendement

Les objectifs de la politique de télécommunications et de la télématique et nouveaux médias pour 1992-1993 sont énumérés sous la rubrique Réalisations.

Réalisations

Loi sur les télécommunications

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications a terminé l'examen de la nouvelle *Loi sur les télécommunications* (projet de loi C-62) que le Ministre a déposée à la Chambre des communes le 27 février 1992. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 25 octobre 1993. La Loi présente un nouveau cadre unifié et global pour la politique des télécommunications au Canada en vue de faciliter l'aménagement d'un milieu plus concurrentiel, de simplifier le système de réglementation, de renforcer la disposition relative à la propriété et au contrôle par des Canadiens de l'industrie des télécommunications, et de répondre aux intérêts provinciaux et régionaux. Les conclusions définitives du Comité apportaient un soutien de principe considérable à la Loi et faisaient diverses recommandations utiles relativement aux changements envisagés par le Ministre.

Principes sur le respect de la vie privée dans le domaine des télécommunications

Après un processus de consultations poussées, le Ministre a annoncé en décembre 1992 un ensemble de principes sur le respect de la vie privée visant à garantir qu'à la demande de services de télécommunications plus efficaces et plus perfectionnés correspondent des mesures appropriées pour protéger la vie privée. Ces principes reconnaissent également que les besoins de protection de la vie privée de différents utilisateurs peuvent varier et qu'il faut établir un équilibre entre ces divers besoins. En même temps, le Ministre a annoncé la création de l'Agence de protection de la vie privée dans le domaine des télécommunications afin de mettre ces principes en vigueur. L'Agence sera financée par l'industrie et menée par des groupes de consommateurs, des spécialistes en matière de respect de la vie privée et des représentants de l'industrie. Ses décisions seront exécutoires et publiques.

Projets sur le respect de la vie privée dans le domaine des radiocommunications cellulaires

Le projet de loi C-109, qui a été présenté au Parlement en décembre 1992, a reçu la sanction royale le 1er août 1993. Ce projet de loi comprend des modifications à apporter à la *Loi sur la radiocommunication* afin de criminaliser le fait de divulguer ou d'utiliser de l'information obtenue en écoutant clandestinement des communications radiotéléphoniques. Par ailleurs, le code criminel sera modifié afin de clarifier et d'améliorer davantage la protection accordée aux services radiotéléphoniques : les communications radiotéléphoniques codées seront présumées

être privées; l'interception de communications radiotéléphoniques à des fins frauduleuses ou lucratives sera interdite; enfin, la divulgation et l'utilisation d'information obtenue en interceptant des communications entre un appareil servant principalement aux communications radiotéléphoniques et une station de base seront interdites.

Le ministre des Communications instaure également les mesures suivantes : les entreprises qui assurent le service cellulaire devront offrir des services de codage abordables comme options d'abonnement et les compagnies de téléphone examineront la possibilité de faire identifier les appels effectués sur service cellulaire par un signal audible sur la ligne. Afin de protéger davantage la vie privée des utilisateurs du téléphone cellulaire, le Ministère examine actuellement la possibilité d'imposer des restrictions aux balayeurs numériques pouvant syntoniser les fréquences cellulaires.

Service téléphonique public sans fil

Le service téléphonique public sans fil représente la prochaine génération de téléphones sans fil utilisant la technologie numérique. En réponse à un appel de demandes de licences commerciales, le Ministre a annoncé en décembre 1992 que quatre entreprises (Mobility Personacom Canada, Rogers Cantel Mobile Inc., Canada Popfone Corporation et Telezone People) avaient été choisies pour offrir le service téléphonique public sans fil au Canada. Le service, qui devrait être inauguré au milieu de 1994, exploitera la technologie CT2 Plus classe 2 dans la bande 900 MHz et offrira à la population la possibilité d'utiliser le même combiné sans fil à la maison, au travail et dans les lieux publics. En coopération avec l'industrie sur un certain nombre de tribunes, le Ministère prépare les étapes suivantes dans le domaine des services de communications personnelles. Dans ce contexte, nous préparerons un document de travail contenant la politique ministérielle sur l'orientation future des services de communications personnelles.

Cadre de politique du spectre pour le Canada

En 1990, le Ministère a entrepris une vaste consultation publique en vue de l'élaboration d'un cadre de la politique du spectre au Canada. Cette consultation s'est soldée par la publication, en septembre 1992, d'un document intitulé Cadre de la politique du spectre pour le Canada. Il s'agissait de réaffirmer les objectifs fondamentaux de la politique stratégique canadienne du spectre. Le document fournit également des lignes directrices concernant la politique et la gestion du spectre, les politiques d'exploitation et d'attribution du spectre, l'autorisation des systèmes radio, la recherche et le développement, les normes, la planification, les consultations publiques, les enjeux internationaux et les nouvelles méthodes de gestion des ressources du spectre.

Conférence administrative mondiale des radiocommunications (CAMR-92) et examen de la politique nationale d'utilisation du spectre

Un comité formé de représentants du gouvernement et de l'industrie canadienne a consacré trois ans aux préparatifs entourant la CAMR-92 qui a eu lieu en février 1992. Au cours de cette rencontre, on a décidé d'attribuer des fréquences à toute une gamme d'installations et de services de radiocommunications nouveaux et innovateurs. Le Ministère dirigeait la délégation canadienne, qui comprenait des porte-parole de l'industrie. On prévoit également assurer un suivi à la CAMR en préparant une série de propositions de principe dans diverses bandes de fréquences et de les publier pour examen public au cours du deuxième trimestre de 1993. Le Ministère publiera alors le tableau canadien d'attribution des bandes de fréquences, de même que des politiques d'utilisation du spectre afin de soutenir la mise en oeuvre d'une vaste gamme de services radio.

Examen de la politique du spectre sur l'utilisation de la bande 30-960 MHz

Dans le cadre de la partie II du présent examen, des propositions de principe ont été élaborées pour la partie restante du spectre et seront publiées pour examen public au cours de 1993.

Privatisation de Télésat Canada

Toutes les activités liées à la vente de la part de 53 pour 100 d'actions que le gouvernement détenait dans Télésat Canada ont été conclues et des évaluations de principe ont été effectuées sur l'ensemble des questions en suspens, c'est-à-dire le nouveau plan de restructuration de Télésat Canada par ses nouveaux propriétaires, Alouette Télécommunications Inc., l'appel de Canadien Pacifique (CP) visant à empêcher les nouveaux propriétaires de l'obliger à vendre sa part de 3,7 pour 100 dans Télésat Canada, et la vente de la part de 30 pour 100 que CP détenait dans Télésat Mobile Inc.

Prolongement du monopole de Téléglobe Canada

Étant donné l'expiration du mandat de fournisseur unique de Téléglobe en 1992, en vertu des dispositions de la loi de 1987 prévoyant la privatisation de l'entreprise, le gouvernement a dû faire l'examen du rendement de l'entreprise et décider s'il était dans l'intérêt public de renouveler son monopole. Ainsi, un expert-conseil indépendant a examiné le rendement de Téléglobe Canada et effectué une évaluation de principe. À l'aide des résultats de cet examen et de l'analyse des questions d'orientation et des possibilités, le Cabinet a décidé qu'il était dans l'intérêt public de renouveler le monopole de Téléglobe pour une autre période de cinq ans.

Services VSAT transfrontaliers

En novembre 1992, le Ministère a annoncé une nouvelle politique de délivrance des licences aux stations terriennes servant à fournir des services VSAT transfrontaliers et d'autres services semblables à l'aide de satellites fixes canadiens et américains. Toute personne admissible à une licence radio en vertu de la *Loi sur la radiocommunication* peut demander une licence de station terrienne qui servira dans un réseau VSAT entre points situés de part et d'autre de la frontière canado-américaine. Les critères d'utilisation équitable des satellites canadiens sont actuellement en cours d'élaboration afin de faciliter l'examen des demandes de licence en vue d'offrir des services VSAT transfrontaliers.

Convergence des réseaux locaux

Le Comité sur la convergence des réseaux locaux a été mis sur pied par le ministre des Communications en mai 1991 afin d'examiner l'évolution de l'infrastructure canadienne des télécommunications locales et d'identifier les enjeux de la politique publique et de la réglementation à examiner à la lumière de cette évolution. Le rapport des co-présidents du Comité, intitulé Convergence • Concurrence et coopération - Politiques et réglementation concernant les réseaux locaux du téléphone et de la câblodistribution, a été déposé par le ministre des Communications en novembre 1992. Ce rapport renferme des recommandations visant à promouvoir une infrastructure ouverte et concurrentielle pour les communications locales, donnant accès aux Canadiens à un éventail de plus en plus vaste de services de transmission de la parole, des données, des images vidéo et des multimédias au moyen des réseaux des compagnies de téléphone et de câblodistribution. Pour le gouvernement, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et l'industrie, le rapport constituera une ressource précieuse qui orientera l'élaboration des politiques et des règlements favorisant l'introduction de services nouveaux et innovateurs.

Politique de délivrance de licence de systèmes radio interurbains

Le 18 avril 1992, on a publié dans la Gazette du Canada le Document de travail concernant l'assouplissement de la politique de délivrance de licence de systèmes radio interurbains afin d'entreprendre le processus de consultations publiques visant à assouplir la politique actuelle sur les systèmes radio interurbains. On a analysé les observations reçues et préparé une politique provisoire.

Conseil consultatif canadien sur les normes de télécommunications (CCCNT)

Depuis sa création en mai 1991, le CCCNT a convenu d'un cadre et d'un processus d'élaboration de son programme de travail stratégique. Ce cadre porte principalement sur l'identification des questions de normalisation stratégiques et sur leur solution. Le CCCNT s'apprête principalement à réagir à certaines recommandations formulées par deux études importantes commandées par le Ministère (les rapports Hall et Salter) en vue d'améliorer l'infrastructure et le processus de normalisation des télécommunications et de la technologie de l'information au Canada. Le CCCNT a également participé avec succès à des activités mondiales importantes de normalisation en matière de télécommunications et de technologie de l'information, comme le Americas Telecommunications Standards Symposium, la Conférence régionale sur les normes de télécommunications (appelée maintenant le Global Standards Cooperation Group), et a participé activement au PTC.1 de la CITELE. Les représentants du CCCNT ont également assisté, à titre d'invités, aux assemblées générales et techniques de l'Institut européen des normes de télécommunications.

Sommet national sur la politique d'information

Le Sommet national sur la politique d'information a eu lieu à Ottawa en décembre 1992. Le Sommet a rassemblé pour la première fois les diverses constituantes de la société de l'information : les gouvernements, les industries des télécommunications, de la radiodiffusion, de la câblodistribution, de la transmission de bases de données et de la culture, les utilisateurs des bibliothèques, les enseignants et les représentants des groupes autochtones et des personnes handicapées, afin de discuter de politiques et de stratégies visant à tenir compte des répercussions des technologies de l'information de pointe et du nouveau rôle de l'information. Un rapport préparé par les organisateurs de la conférence devrait être présenté au Ministre en juin 1993.

Soutien à la promotion, à l'innovation et à la recherche sur l'information et les technologies (SPIRIT)

Dans le but de renforcer les capacités de l'industrie canadienne des bases de données, le Ministère a collaboré avec le Comité de l'industrie de l'information de l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) afin d'élaborer un plan d'entreprise global et une stratégie d'alliance nationale dans le cadre de SPIRIT. Le conseil d'administration de l'ACTI a adopté la stratégie à l'unanimité et a demandé de poursuivre le partenariat avec le Ministère en vue de la mettre en oeuvre.

Besoins de télécommunications et échange de données informatisé international (TRI-EDI)

L'industrie canadienne fait face à de graves défis concurrentiels à mesure que de plus en plus d'entreprises chez nos principaux partenaires commerciaux passent plus tôt que prévu au commerce électronique. Les transactions qui se faisaient jusqu'à maintenant sur papier font désormais appel à des systèmes électroniques innovateurs qui donnent aux entreprises des outils pour concevoir, produire et livrer des biens et des services. Le Ministère et la Commission des communautés européennes ont signé une entente stratégique sur le commerce électronique

TRI-EDI en vue de réaliser pour une durée de deux ans une étude conjointe entre le Canada et l'Europe sur les systèmes d'échanges commerciaux internationaux. L'étude comprend quatre éléments : infrastructure, politique et réglementation, normes et répercussions organisationnelles.

Programme d'incitation à la R&D (PIRD)

Au cours de la période visée par le présent rapport, le Ministère a créé le PIRD. Ce programme, d'une durée de cinq ans, est doté d'un budget de 40 millions de dollars. En ce sens, une entente de contribution d'une durée de cinq ans et d'un montant de 7,5 millions de dollars a été préparée et approuvée pour l'Institut mondial EDI. Dans le cadre du volet des communications avancées. Une partie des fonds totalisant 2,5 millions de dollars répartis sur quatre ans a été accordée à des projets tels que : Nexfotel pour le développement de terminaux de télécommunications à fibres optiques, Lanser pour un réseau de communication d'affaires par radio numérique sur le modèle cellulaire et la R&D pour des stations de démonstration de radiodiffusion sonore numérique.

Programme des centres d'excellence de langue française

Créé en 1978, ce programme vise à développer chez les scientifiques et les techniciens d'expression française un intérêt à l'étude de questions reliées au secteur d'activités et au mandat de recherche du Ministère. Au cours de l'année financière 1992-1993, le Ministère a octroyé 14 contrats de recherche d'une valeur de 361 000 \$.

EDICOM

Le Ministère a poursuivi son intervention dans le projet EDICOM qui vise le développement et la mise en oeuvre d'un système d'échange de données informatisées auprès de la communauté portuaire montréalaise. Au cours de l'année financière 1992-1993, les sommes dépensées se chiffraient à 151 890 \$.

Colloque sur les normes

En juin 1992, le Ministère a tenu un colloque sur les normes ayant pour thème : «L'impact des normes sur l'industrie québécoise des technologies de l'information et des télécommunications». Ce colloque avait pour but de faire valoir à l'industrie québécoise l'importance des normes des technologies de l'information et des télécommunications et du contexte économique mondial. Un accent particulier était mis sur la globalisation qui représente un grand défi économique en cette fin de siècle. Ce colloque, mené sous la coordination générale du Bureau des programmes de normalisation du Ministère, a été un forum d'information et de sensibilisation à l'égard des normes, en tant qu'instrument de compétitivité pour nos entreprises. Il a attiré un groupe de grande compétence en provenance de firmes et d'institutions diverses opérant au Québec dans les technologies de l'information et de télécommunications. Il a permis de dégager un consensus québécois dont l'essentiel a été intégré à un plan d'action contenu dans le rapport Hall, publié en décembre dernier.

2.2 Radiodiffusion et industries culturelles

2.2.1 Indicateur de rendement

Réalisations par rapport aux principales initiatives et aux principaux buts de la politique.

Objectifs de rendement

Élaborer des options et des conseils à l'intention du Ministre relativement aux domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Préparer des notes de breffage, des mémoires au Cabinet et des directives concernant la rédaction d'un texte législatif dans les domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Réalisations

Corporation du film et de la vidéo indépendants au Canada

Par suite de l'élimination du Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma en mars 1991, le Ministère a aidé l'industrie à trouver une nouvelle source de financement pour le développement, la production et la distribution de produits cinématographiques et magnétoscopiques. En 1992-1993, le Ministère a fourni une contribution de 70 000 \$, en plus des ressources provenant de l'Office national du film et de Téléfilm Canada (500 000 \$ et un million de dollars respectivement). Ne disposant d'aucun engagement financier en vue de son financement après le 31 mars 1993, la Corporation s'est lancée dans une stratégie de levée de fonds d'une durée de trois ans qui vise à obtenir six millions de dollars par année des gouvernements et organismes fédéraux et provinciaux, de même que de sources privées.

Le Ministère a préparé un mémoire au Cabinet afin de proposer d'attribuer autrement les fonds actuellement alloués au Bureau de régie de l'importation des produits cinématographiques, en vue de répondre aux besoins financiers à long terme de la Corporation. Le Ministère continue également de chercher d'autres possibilités de financement avec des organismes.

Programme d'aide à la distribution des publications (PADP) (subsidés postaux)

En juin 1990, à la suite d'une décision du Cabinet, le ministre des Communications annonçait que le Programme des subsides postaux serait graduellement éliminé sur trois ans et remplacé par un programme d'aide directe. Le budget du Programme devait être progressivement réduit et passer de 220 à 110 millions de dollars. Conséquemment, les publications de propriété étrangères, les périodiques à tirage contrôlé et les grands hebdomadaires locaux ont été éliminés du Programme. Les quotidiens étrangers ont dû faire face à une augmentation de 25 pour 100 du tarif et seront exclus du Programme à leur tour en mars 1994.

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Ministère a dû négocier un protocole d'entente avec Postes Canada pour permettre la réintégration des grands hebdomadaires nationaux et régionaux, les hebdomadaires ethniques ou de langue officielle minoritaire. Un autre protocole d'entente a été signé pour permettre de réduire l'augmentation tarifaire prévue pour les petits hebdomadaires locaux.

Suite à l'Énoncé économique et financier, le budget du Programme s'est vu imposé une coupure additionnelle de 10 pour 100. Le Ministère a réussi à négocier une entente de principe avec Postes Canada afin de prolonger de deux ans le volet du Programme destiné aux périodiques à tirage payé et aux petits hebdomadaires locaux. Pour 1993-1994, 100,8 millions de dollars seront alloués au PDAP.

Le Ministère a aussi entrepris des consultations avec l'industrie du livre pour assurer la création d'un programme de remplacement du tarif livre. Les modalités de ce programme ont été élaborés et les ressources financières nécessaires quant à sa mise en oeuvre sont fonction de l'approbation du Conseil du Trésor.

Fonds d'investissement dans les industries culturelles (FIIC)

Depuis sa création le 1er avril 1991, le FIIC a été administré par la Banque fédérale de développement. Il fournit des services financiers et de consultation aux entreprises admissibles dans les secteurs de l'édition, de l'enregistrement sonore et du cinéma. Son principal objectif est de renforcer la capitalisation des industries culturelles canadiennes afin de leur permettre de s'adapter aux changements économiques et technologiques et d'être compétitives sur le marché canadien et même de développer de nouveaux marchés.

La répartition des prêts a été la suivante :

(millions de \$)

Domaine	1991-1992	% du total	1992-1993	% du total
Édition du livre	3,083	44,7	1,997	21,9
Édition du magazine	,754	9,4	1,979	21,7
Film	2,118	30,2	3,080	33,8
Enregistrement sonore	1,065	15,2	1,678	18,4
Multimédia	—	—	,375	4,1
TOTAL	7,020	100	9,109	100

Phase II de la révision de la Loi sur le droit d'auteur

Suite à l'approbation des politiques énoncées dans le mémoire au Cabinet, en décembre 1991, les ministres des Communications et de la Consommation et des Affaires commerciales ont créé, en mars 1992, un comité consultatif formé de créateurs et d'utilisateurs d'oeuvres protégées qui est chargé d'analyser le texte proposé. Une fois le processus de consultation achevé, les instructions législatives révisées permettront la rédaction du projet de loi prévu pour le début de l'automne 1993.

Enregistrement à domicile

Le Ministère a préparé un mémoire au Cabinet pour recommander l'adoption d'un système approprié d'enregistrement à domicile. Après approbation du mémoire par l'ensemble des ministères concernés, on espère que le Cabinet approuvera un système qui dédommagerait les titulaires de droit pour les pertes encourues à cause de l'enregistrement à domicile d'oeuvres sonores et qui sera intégré aux révisions de la phase II de la Loi sur le droit d'auteur.

Examen de la politique sur le film et la vidéo (enjeux financiers)

En 1992-1993, le Ministère et l'industrie ont consacré passablement d'énergie afin de trouver des moyens d'améliorer le financement privé de l'industrie de la production de films et d'émissions de télévision. Dans l'industrie, on considérait généralement que le Programme ministériel de déduction pour amortissement n'est pas efficace; par ailleurs, le Ministère a indiqué son désir d'examiner d'autres méthodes de financement et d'en évaluer l'efficacité, une fois que l'industrie aura présenté son point de vue. Le Ministère a donc délégué cette tâche au groupe de travail sur les encouragements à la production de films et de vidéos, qui a présenté son rapport au Ministère dans le cadre du Sommet de l'industrie de la télévision à l'automne 1992.

Les recommandations du rapport soulignaient la nécessité d'instaurer un mécanisme pour améliorer le rôle du financement privé de la production, de manière à favoriser la croissance des entreprises. L'activité du groupe de travail a soulevé un certain nombre de notions intéressantes et le Ministère continuera d'analyser ces propositions plus à fond au cours du prochain exercice. Il visera à définir une stratégie efficace de financement privé de l'industrie du film et de la vidéo pour attirer de nouveaux capitaux privés dans cette industrie et renforcer le développement des entreprises tout en respectant les politiques culturelles et financières du gouvernement.

Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du livre (PADIÉ)

Le Ministère a réagi aux problèmes financiers immédiats de l'industrie en offrant, en 1992-1993, un programme d'aide provisoire qui assurait un financement de 20 millions de dollars aux éditeurs de livres canadiens au moyen d'une formule basée sur les ventes.

Les consultations portant sur la conception d'un PADIÉ permanent à l'intention des éditeurs de livres canadiens sont actuellement terminées. Le nouveau programme fournit un financement de 114 millions de dollars aux éditeurs de livres canadiens au cours des quatre prochaines années. Le PADIÉ, qui a été élaboré en consultation avec les associations nationales d'éditeurs, tient compte de considérations spéciales des divers secteurs de l'édition (c'est-à-dire les facteurs linguistiques, le nombre et la région).

Concours de chansons 125 Or

En novembre 1991, le ministre des Communications a officiellement lancé un concours de chansons afin de promouvoir les talents des auteurs-compositeurs professionnels canadiens et de créer une nouvelle chanson pour célébrer le 125^e anniversaire de la Confédération canadienne. La chanson gagnante allait devenir la chanson officielle de la Société Canada 125.

Factor/Musicaction/Canada s'occupait du concours pour le compte du Ministère. Les auteurs-compositeurs gagnants ont reçu un prix de 10 000 \$. La chanson gagnante, *Listen to the Land/Rassemblez les coeurs*, qui a été lancée officiellement à Ottawa par le Ministre le 18 juin 1992, a été produite sur disque compact et distribuée à toutes les stations radio et télévisuelles partout au Canada afin de servir tout au long des fêtes du 125^e anniversaire du Canada.

Programme de contributions aux organismes canadiens de services dans le domaine de l'enregistrement sonore

Ce programme offre une aide financière sous forme de contributions versées à des organismes canadiens de services d'enregistrement sonore en échange d'information, de conseils et d'analyses de domaines concernant différents secteurs de l'industrie. En 1992-1993, 14 associations de services dans le domaine de l'enregistrement sonore ont reçu des contributions

provenant du budget total du Programme qui atteignait 350 000 \$ par an. Comme le Programme devait se terminer le 31 mars 1992, le Ministère a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation de renouveler le mandat du Programme pour une période de cinq ans.

Groupe de travail sur l'avenir de l'industrie canadienne de la musique

En novembre 1992, le ministre des Communications a annoncé la création du Groupe de travail sur l'avenir de l'industrie canadienne de la musique.

De concert avec le Ministère, le Groupe de travail doit analyser et signaler les répercussions des changements et des tendances technologiques, examiner les politiques et les lois actuelles du gouvernement et formuler des recommandations politiques au Ministre afin de garantir la rentabilité à long terme de l'industrie canadienne de la musique. Le Groupe de travail doit présenter son rapport final d'ici trois ans, mais peut produire des rapports provisoires d'ici là.

Sommet de l'industrie de la télévision/Partenaires pour le changement — La télévision en transition

Par suite des discussions tenues au Sommet de l'industrie de la télévision qui a eu lieu à Montréal les 9 et 10 décembre 1991, le ministre des Communications a demandé à un comité directeur d'assurer un suivi aux idées mises de l'avant au Sommet. On a ainsi formé un certain nombre de groupes de travail incluant des représentants des secteurs public et privé engagés dans tous les aspects de la production, de la distribution et de la diffusion de la télévision canadienne. En novembre 1992, le ministre des Communications a publié le résultat de rapports tirés des discussions de ces groupes de travail, qu'il a intitulé Partenaires pour le changement — La télévision en transition, et dans lequel il faisait remarquer que de nombreuses solutions intéressantes ont été mises de l'avant, même si l'industrie n'a pas atteint de consensus sur toutes les questions examinées. Ces questions ont été reprises à l'occasion d'une audience publique sur la structure des services de télévision tenue en mars 1993 par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Plan d'action pour la radio

Le 17 juin 1992, le Groupe consultatif du Plan d'action pour la radio présentait son rapport au Ministre. Le rapport renfermait 28 recommandations visant l'industrie de la radio, le CRTC et le gouvernement, afin de régler les besoins de récupération économique à court terme de l'industrie et son passage à la technologie numérique à plus long terme. Le rapport a donné lieu à un certain nombre d'initiatives, notamment : un examen de 90 jours des règlements, des politiques et des procédures du CRTC touchant la radio; l'annonce d'un financement fédéral pouvant atteindre un million de dollars à des projets de recherche conjoints dans le domaine de la radio numérique; l'analyse des droits de délivrance de licence de radiodiffusion du CRTC; et la création d'un Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la radio audionumérique afin d'aider au développement de cette nouvelle technologie.

Groupe de travail sur la mise en oeuvre de la radio audionumérique

Au cours de l'été 1992, le ministre des Communications a mis sur pied un groupe de travail formé de représentants de l'industrie et du gouvernement afin de coordonner la mise en oeuvre de la radio numérique au Canada et de donner des conseils sur son opportunité. Le Groupe de travail avait pour objectif d'assurer la coordination de toutes les questions (stratégies de réglementation, d'orientation, de recherche, de nature technique, de commercialisation et d'information) et leur traitement de manière globale et complémentaire en vue de réussir la mise en oeuvre de la radio numérique au Canada à la fin de 1995.

TV5

Des études de faisabilité de l'extension du signal de TV5 dans les pays membres de la Communauté des États indépendants et en Asie sont présentement en cours. L'inauguration de TV5 Afrique a eu lieu le 30 septembre 1992 à Dakar et TV5 Amérique latine et Caraïbes Inc. a été mise en ondes le 19 octobre 1992.

Société Radio-Canada (SRC)

Au cours de l'année 1992-1993, la question du financement de la SRC est demeurée à l'ordre du jour. La SRC a indiqué être au prise avec un manque à gagner qui rendrait plus difficile la réalisation du mandat qui lui est dévolu dans le cadre de la *Loi sur la radiodiffusion*. Le Cabinet a octroyé à la SRC une somme additionnelle de 46 millions de dollars pour l'année financière 1992-1993.

D'autre part, la SRC poursuit son exercice de repositionnement dont le but est d'en faire un service distinct dans un contexte de multiplication des services télévisuels. Dans le cadre de cet exercice, la SRC entend notamment offrir, en collaboration avec la Société Power, un nouveau service de programmation canadienne aux États-Unis connu sous le nom de Northstar. En outre, la SRC entend demander au CRTC une licence en vue d'offrir un service de nouvelles de langue française au Canada.

Télévision dans le Nord du Canada (TVNC)

Le ministère des Communications a versé une contribution de 3,1 millions de dollars à l'entreprise Télévision dans le Nord du Canada au cours de 1992-1993, laquelle en était à sa première année complète d'opération. TVNC est le premier réseau de télévision autochtone de son genre au pays et dessert 94 collectivités isolées dans le Nord en offrant des émissions éducatives dans huit langues et dialectes autochtones à partir de trois emplacements de liaison ascendante situés dans le Nord.

National Broadcast Reading Service (NBRS)

Au cours de sa deuxième année d'exploitation, le NBRS a étendu son réseau de distribution par câble au Québec et dans l'Ouest du Canada et est maintenant offert gratuitement à environ cinq millions d'abonnés de la câblodistribution. Le service reçoit un soutien solide de plus de 200 bénévoles qui offrent des services de lecture et exécutent d'autres fonctions opérationnelles.

Violence à la télévision

En réaction à une pétition contenant 1,3 million de signatures, le Comité permanent des communications et de la culture a examiné cette question et a demandé à plusieurs représentants de l'industrie et du secteur universitaire de proposer des mesures pouvant restreindre la violence à la télévision.

À l'occasion d'une conférence parrainée par le C.M. Hincks Institute sur le thème de l'enfance retrouvée et des solutions responsables pour contrer la violence à la télévision pour les enfants, le ministre des Communications a dévoilé la stratégie à cinq volets du gouvernement afin de réduire la violence à la télévision. La stratégie se singularise particulièrement du fait qu'elle imagine des mesures pour aider les parents à faire des choix judicieux et responsables des émissions écoutées par leurs enfants. Dans le but d'aider à élaborer de telles mesures, le

Ministère a organisé un colloque international afin de profiter de l'expérience d'autres pays qui ont mis en oeuvre des codes et des systèmes de classification des émissions. Le colloque doit avoir lieu en avril 1993, sous l'égide du Regroupement d'action pancanadien.

Radiodiffusion sonore numérique

En technologie de radiodiffusion expérimentale, il y a lieu de mentionner la mise sur pied du Groupe de travail pour le développement et l'introduction d'un service de radiodiffusion sonore numérique en Amérique du Nord. Le Ministère gère le financement d'un million de dollars destinés aux démonstrations des stations de radiodiffusion numérique.

Institut national de l'image et du son (INIS)

Le Ministère a joué un rôle actif dans le suivi et l'évolution du dossier de l'INIS à Montréal, organisme de formation supérieure dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel. Grâce à l'intervention du Ministère, l'INIS a obtenu une contribution de 60 000 \$ pour le maintien de ses activités et la révision de son rapport de mise en oeuvre.

Institut de design de Montréal

Dans le domaine du design, le Ministère a appuyé financièrement, en 1992-1993, la mise sur pied de l'Institut de design de Montréal. L'Institut a pour objectif de poursuivre des activités de recherche, de formation et de développer une expertise canadienne dans tous les domaines du design. La participation du Ministère, d'une durée de cinq ans, s'établit à 750 000 \$.

2.2.2 Indicateur de rendement

Volume, valeur et répartition des subventions, des contributions et des avantages fiscaux par province.

Objectif de rendement

Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES), du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) et des organismes de service.

Réalisations

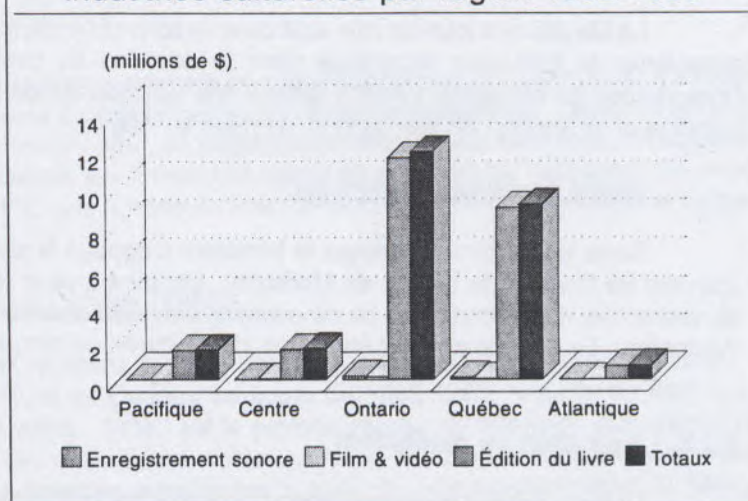
En 1992-1993, le PADES a dépensé 7,5 millions de dollars (4,9 millions de dollars provenant du Ministère et 2,6 millions de dollars provenant de sources diverses telles que Factor/Musicaction/Canada (FMC), radiodiffuseurs, Conseil des Arts du Canada et autres contributions). Le Programme comprend huit volets dont quatre sont administrés par la FMC. Ces quatre volets accordent des prêts, des garanties de prêt et des fonds pour la production vidéo sonore et musicale, les émissions radiophoniques souscrites, les tournées à l'étranger. La contribution annuelle totale du Ministère à la FMC pour ces quatre volets est de 3,7 millions de dollars. Le cinquième volet est administré par le Conseil des Arts du Canada. Il sert à promouvoir les enregistrements de musique spécialisée des compositeurs canadiens et la contribution annuelle totale du Ministère au Conseil des Arts du Canada s'élève à 250 000 \$. Les trois autres volets (commercialisation internationale, expansion des affaires et distribution de musique spécialisée), dont les budgets totaux atteignent 800 000 \$ par année, sont administrés par le Ministère.

En 1992-1993, le budget total du PADIÉ a été de 25,6 millions de dollars, soit une augmentation considérable par rapport au budget de 1991-1992, qui était de 7 millions de dollars. Cette augmentation provient de l'approbation du Conseil du Trésor d'un programme d'aide intérimaire aux éditeurs de livres, comme l'a annoncé le ministre des Communications en janvier 1992. Ce programme intérimaire compte quatre volets : aide aux éditeurs, aide à l'industrie et aux associations, aide à la promotion des ouvrages rédigés par les Canadiens et aide au marketing international.

En regardant la figure 1, on constate qu'environ 83 pour 100 de l'aide totale à l'enregistrement sonore est accordée à deux provinces : 2,2 millions de dollars en Ontario et 2,7 millions de dollars au Québec. L'appui à l'édition du livre est aussi fortement concentré au Québec (8,1 millions de dollars) et en Ontario (8 millions de dollars), ce qui représente 81 pour 100 de l'aide totale de 20 millions de dollars accordés à des initiatives canadiennes. Le budget du marketing international, qui est de 2 millions de dollars, n'est pas inclus dans la ventilation régionale parce que cet élément est géré par l'Association pour l'exportation du livre canadien.

Figure 1

Répartition du financement des programmes des industries culturelles par région 1992-1993



Le financement des programmes des industries culturelles du Ministère est concentré en Ontario (8,031 millions de dollars) et au Québec (8,159 millions de dollars). Cette situation n'est pas étonnante, compte tenu la concentration des maisons d'édition et des entreprises d'enregistrement dans ces deux provinces.

2.2.3 Indicateur de rendement

Pourcentage de demandes traitées et de demandes de renseignements par rapport aux équivalents du travail à plein temps (ÉTP).

Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) et du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

Réalisations

En 1992-1993, Factor/Musicaction/Canada, le Conseil des Arts du Canada et le Ministère ont traité 2 020 demandes d'aide sous le PADES par comparaison avec 2 003 en 1991-1992. Les cinq fonctionnaires du Ministère ont traité 130 demandes (121 en 1991-1992).

En 1992-1993, le personnel du PADIÉ a traité 250 demandes d'aide présentées en vertu de l'élément du Programme portant sur l'aide aux éditeurs, ce qui représente jusqu'à 16 pour 100 des 236 demandes reçues en 1991-1992. Cette année, les trois fonctionnaires ont également répondu à environ 7 000 demandes de renseignements par téléphone, comparativement à 6 000 demandes de renseignements en 1991-1992 par les mêmes personnes.

2.2.4 Indicateur de rendement

Pourcentage de la valeur des subventions et des contributions par rapport aux sommes demandées.

Objectif de rendement

Niveaux réels et tendances constatées avec les années au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) et du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

Réalisations

En 1992-1993, un total de 14,1 millions de dollars a été demandé au PADES et 54 pour 100 (7,6 millions de dollars) a pu être fourni.

En 1992-1993, les sommes demandées en vertu de l'élément du programme d'aide intérimaire portant sur l'aide aux éditeurs s'élevaient à 20 millions de dollars; cette demande a été satisfaite à 100 pour 100 en 1992-1993. D'autres éléments de ce programme offraient un financement à des groupes industriels et à des associations professionnelles. L'élément portant sur l'aide au marketing international était géré par l'Association pour l'exportation du livre canadien.

2.2.5 Indicateur de rendement

Coût des programmes par rapport à la valeur globale des subventions ou des contributions approuvées.

Objectif de rendement

Rapport concernant les chiffres réels au regard du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore (PADES) et du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ).

Réalisations

Le budget opérationnel du PADES pour 1992-1993 était de 250 000 \$, ce qui correspond à 25,4 pour 100 de la valeur totale des contributions approuvées, qui est de 982 610 \$.

Pour 1992-1993, le PADIÉ avait un budget opérationnel de 318 000 \$, soit 1,3 pour 100 de la valeur totale des subventions et des contributions approuvées qui se chiffraient à 24,6 millions de dollars.

2.2.6 Indicateur de rendement

Statistiques sur le nombre d'auditeurs, de téléspectateurs et d'abonnés de la câblodistribution.

Objectif de rendement

Chiffres disponibles les plus récents; tendances avec le temps.

Réalisations

Téléspectateurs

Comme le montre la figure 2, les émissions de télévision canadiennes ont conservé au cours des dernières années leur part de l'auditoire des téléspectateurs. Les émissions canadiennes diffusées par les stations anglophones conservent une part de près de 30 pour 100 de l'auditoire alors que les émissions diffusées par les stations francophones rejoignent une part de plus de 75 pour 100 de l'auditoire.

Auditeurs

En moyenne, les Canadiens ont augmenté leurs heures d'écoute de la radio chaque semaine, de 20 heures en 1989 à 21 heures en 1990 et 1991.

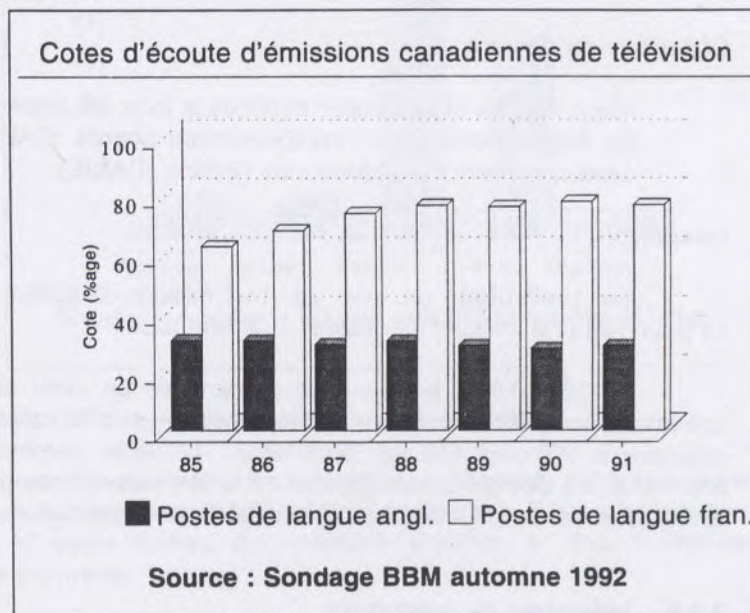
Abonnés de la câblodistribution

En 1991, 92 pour 100 des ménages canadiens avaient accès au câble et 79 pour 100 y étaient abonnés.

2.2.7 Indicateur de rendement

Dépenses engagées dans le cadre des ententes de développement économique et régional (EDER).

Figure 2



Objectif de rendement

Niveaux réels par rapport aux objectifs des EDER.

Réalisations

L'entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, de l'ordre de 40 millions de dollars et à part égale entre les gouvernements respectifs, a été signée le 29 mars 1985. L'entente a été modifiée en 1990 pour en augmenter le budget de 33,5 millions de dollars, ce qui portait à 73,5 millions de dollars le budget total. L'entente a pour objectif de créer et d'améliorer certains équipements culturels importants comme le Musée des beaux-arts de Montréal et la Cinémathèque québécoise de Montréal. Au 31 mars 1993, toute la contribution versée par le gouvernement fédéral avait été utilisée.

L'entente de COOPÉRATION Canada-Île-du-Prince-Édouard sur le développement culturel, de l'ordre de 3,55 millions de dollars, a été signée le 2 août 1990 et a été modifiée le 10 juillet 1991 afin de porter son enveloppe totale à 6,55 millions de dollars. En 1993, l'entente devrait être de nouveau modifiée afin de refléter l'autorisation par le Conseil du Trésor d'une contribution fédérale de 1,2 million de dollars en vue de construire au coût de 4 millions de dollars le Summerside Regional Cultural Events Centre, ce qui rehausse la valeur de l'entente à 7,75 millions de dollars. Au cours de l'exercice 1992-1993, l'entente a financé 59 projets. Au 31 mars 1993, la contribution fédérale était de 3,5 millions de dollars.

L'entente de COOPÉRATION Canada-Nouveau-Brunswick sur le développement culturel, de l'ordre de 5 millions de dollars et à part égale entre les gouvernements respectifs, a été signée le 11 octobre 1990. L'entente offre quatre programmes qui visent à stimuler la croissance du secteur culturel, à soutenir sa viabilité à long terme, à augmenter les revenus et l'emploi, et à améliorer l'expression artistique et la sensibilisation au patrimoine artistique et culturel. Au cours de l'exercice 1992-1993, 118 projets ont obtenu un financement. Au 31 mars 1993, la contribution fédérale était de 859 626 \$.

L'entente de COOPÉRATION Canada-Terre-Neuve sur les industries culturelles, de l'ordre de 5 millions de dollars, dont les coûts sont partagés à 70 pour 100 pour le Canada et à 30 pour 100 pour Terre-Neuve, a été signée le 24 juillet 1992. L'entente comprend des programmes d'aide à l'édition de livres et de périodiques, à la production de films et de vidéos, à l'enregistrement sonore, aux arts visuels et d'interprétation et aux musées communautaires. Au cours de l'exercice 1992-1993, 34 projets ont obtenu un financement. Au 31 mars 1993, la contribution fédérale était de 289 798 \$.

L'entente de COOPÉRATION Canada-Nouvelle-Écosse sur le développement culturel, de l'ordre de 5 millions de dollars et à part égale entre les gouvernements respectifs, a été signée le 27 août 1992. L'entente comprend des programmes d'aide à l'édition de livres et de périodiques, à la production de films et de vidéos, à l'enregistrement sonore, aux arts visuels et d'interprétation, à l'artisanat et aux ressources historiques. Au cours de l'exercice 1992-1993, 32 projets ont obtenu un financement. Au 31 mars 1993, la contribution fédérale était de 202 085 \$.

L'entente d'association Canada-Saskatchewan sur la culture, de l'ordre de 5 millions de dollars, a été signée le 18 octobre 1991. L'entente comprend un programme d'aide aux industries culturelles destiné aux entreprises oeuvrant dans les secteurs du film et de la vidéo, de l'enregistrement sonore et de l'édition de livres. Au cours de l'exercice 1992-1993, 21 projets ont obtenu un financement, en plus de la contribution de 112 500 \$ versée à SASKFILM. Au 31 mars 1993, la contribution fédérale était de 1,5 millions de dollars.

L'entente Canada-Alberta sur les industries culturelles, de l'ordre de 7 millions de dollars, a été signée le 22 avril 1992. L'entente comprend trois programmes d'aide à l'industrie destinés aux entreprises oeuvrant dans les secteurs du film et de la vidéo, de l'enregistrement sonore et de l'édition de livres et de périodiques. Au cours de l'exercice 1992-1993, 19 projets ont obtenu un financement. Au 31 mars 1993, la contribution fédérale était de 732 703 \$.

Au 31 mars 1993, la participation fédérale aux dépenses engagées en vertu des EDER et des ententes de coopération dans le domaine culturel s'établissait ainsi :

Province	Dépenses (\$)	Budget
Québec-Culture	36 750 000	36 750 000
Île-du-Prince-Édouard-Culture	3 456 803	5 700 000
Nouveau-Brunswick-Culture	859 626	2 500 000
Terre-Neuve-Culture	289 798	3 500 000
Nouvelle-Écosse-Culture	202 085	2 500 000
Saskatchewan-Culture	1 518 211	2 500 000
Alberta-Culture	732 703	3 500 000

2.2.8 Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle les projets entrepris dans le cadre des EDER ont atteint leurs objectifs.

Objectif de rendement

Constatations découlant de l'évaluation des EDER relatives à la culture.

Réalisations

Évaluation de l'Entente auxiliaire Canada—Ontario sur le développement culturel

En 1991-1992, la phase II de l'évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur le développement culturel a été effectuée. L'entente quadriennale de développement culturel a fourni un financement atteignant 50 millions de dollars à des organismes commerciaux et sans but lucratif en vue d'exécuter des projets dans quatre secteurs généraux : la faisabilité et la planification; le développement d'infrastructures; le développement des entreprises culturelles; et la commercialisation des activités et des produits culturels. Quatre-vingt-six pour cent (86 pour 100) de toutes les contributions versées en vertu de l'entente de développement culturel, de loin la plus grande partie, sont allées à des projets de développement des infrastructures en vue de soutenir la construction, la rénovation et la restauration d'éléments d'exposition et d'établissements culturels et de préserver des sites patrimoniaux. Les deux tiers des subventions accordées à ce type de projet en vertu de l'entente de développement culturel sont allées à trois projets importants visant à fonder des établissements culturels de niveau mondial en Ontario : les salles Elgin et Winter Garden, le Musée royal de l'Ontario et *ICOMM*, un nouveau musée des télécommunications interactives. Il semble que presque tous les projets examinés ont été achevés en respectant à peu près le calendrier et le budget prévus.

L'évaluation a permis de conclure que les projets financés en vertu de l'entente de développement culturel ont offert aux résidents de l'Ontario de meilleures chances de participer à une vaste gamme d'activités culturelles et d'en profiter. Entre autres, les établissements culturels construits ou rénovés ont permis aux musées existants de présenter et d'entreposer adéquatement leurs collections et d'acquérir de précieuses collections d'objets d'art. En outre, les travaux effectués dans les établissements culturels ont contribué à l'augmentation de la fréquentation annuelle (surtout dans le nombre de visites scolaires dans les musées, les galeries et les théâtres). Dans le secteur de la commercialisation des activités et des produits culturels, les avantages culturels vont de l'augmentation substantielle des levées de fonds, des ventes de billets et de la fréquentation à l'acquisition d'un savoir-faire en matière de commercialisation et de développement des organismes artistiques. Dans le secteur du développement des entreprises culturelles, l'installation de systèmes informatiques et de base de données a facilité, entre autres choses, la distribution et la vente de films, de vidéos et d'enregistrements canadiens sur les marchés canadiens et étrangers. Par ailleurs, plusieurs projets ayant obtenu un financement dans ce secteur ont permis de rentabiliser davantage les entreprises culturelles canadiennes.

Les répercussions économiques directes liées à la phase initiale de la construction et à la mise en oeuvre de projets ont permis de créer des emplois pour environ 877,5 équivalents du travail à plein temps et de générer des revenus de 242 millions de dollars. L'exploitation des entreprises et des établissements mis sur pied ou agrandis, en plus de la participation accrue du public, créeront 258 emplois permanents et produiront des revenus différentiels de plus de 34 millions de dollars par année. Enfin, malgré l'extrême difficulté de les mesurer, on prévoit que les dépenses des touristes attirés précisément en Ontario par les nouveaux établissements aménagés grâce à l'entente produiront des revenus annuels d'au moins 1,6 million de dollars aux résidents de l'Ontario.

Étant donné les avantages culturels et les répercussions économiques obtenus grâce aux projets financés dans le cadre de l'entente de développement culturel, on peut considérer que le Programme est une réussite générale. Les résultats de l'étude montrent que les entreprises culturelles ne disposent d'aucune autre source de financement offrant la portée et la souplesse de l'entente de développement culturel; sans elle, un bon nombre de ces projets n'auraient pas obtenu de financement. Enfin, on a observé que l'entente de développement culturel offrait une chance unique de réunir les ressources fédérales et provinciales et de bien harmoniser les priorités, les compétences et les objectifs des gouvernements fédéral et provinciaux en matière de culture.

Évaluation de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels

L'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, d'une durée de cinq ans, signée le 29 mars 1985, était dotée d'une enveloppe globale de 73,5 millions de dollars, répartis à part égale entre les gouvernements respectifs. Cette entente avait pour but de favoriser le développement et/ou la modernisation d'équipements culturels. Trois objectifs spécifiques étaient liés à cette entente auxiliaire : faciliter une production culturelle de haute qualité et un engagement plus grand des producteurs nationaux et internationaux; permettre l'ouverture plus grande du marché du travail à une main-d'oeuvre professionnelle et technique qui existe dans le domaine culturel; et assurer de meilleures conditions de conservation et de diffusion des biens patrimoniaux et par là en accroître la visibilité auprès des publics québécois, canadiens et internationaux. Ce Programme faisait suite à l'entente de développement économique et régional, signée le 14 décembre 1984 entre les gouvernements du Canada et du Québec, et dont l'objectif central est de favoriser la consultation et la coordination sur les politiques, programmes et activités de développement économique et régional des deux gouvernements.

Résultats de l'évaluation

Quatre projets d'équipements culturels représentant plus de 63 pour 100 de l'ensemble des investissements furent retenus pour l'évaluation des incidences culturelles et économiques : le Musée des beaux-arts de Montréal (bénéficie de 57,2 pour 100 des fonds octroyés), le Centre de production cinématographique de Montréal, le Théâtre du Rideau Vert (Montréal) et la Salle Albert-Rousseau (Québec).

Retombées culturelles

Le Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) : Les travaux d'agrandissement et d'amélioration du MBAM ont permis à celui-ci de se hisser au rang d'institution muséale de calibre international, ayant entre autres choses la capacité de recevoir des expositions temporaires de grande envergure. De plus, la réputation enviable du MBAM sur le plan de la restauration des oeuvres d'art n'aurait pu se maintenir sans la modernisation de ses équipements conformément aux normes internationales.

Ce sont les aires publiques, incluant les galeries d'expositions, qui ont le plus bénéficié des investissements, une augmentation de 53,8 pour 100. À la fin des travaux, 20 pour 100 de la collection permanente sera accessible au public alors que, par le passé, elle n'était disponible que dans une proportion de 3 pour 100. Déjà des effets positifs se font sentir. D'une part, les demandes d'information et les demandes d'emprunt des collections du MBAM ont sensiblement augmenté, et d'autre part, les dons à la collection permanente du MBAM ont connu une hausse significative. Il convient également de souligner que dans une proportion supérieure à 81 pour 100, les visiteurs interrogés affirment être tout à fait d'accord avec l'énoncé suivant : «Ce sont de nouveaux équipements fantastiques dont plusieurs générations pourront profiter».

De plus, l'attrait d'une nouvelle clientèle composée de gens d'affaires et de congressistes, via le forfait pour la location de la salle de réunion (grande verrière), représente un potentiel de notoriété intéressant pour le MBAM en plus de permettre des recettes significatives. Enfin, on note une hausse de quelque 6 500 nouveaux abonnements (36,1 pour 100), ce qui fait passer le nombre des Amis du Musée de 18 000 à environ 24 500, soit une augmentation de 75 pour 100 des revenus.

Autres bénéfiques dignes de mention : (1) l'accessibilité accrue aux réserves et archives des collections du MBAM permet maintenant aux chercheurs universitaires d'accéder à des données qui étaient, par le passé, très onéreuses à colliger; (2) l'agrandissement des espaces consacrés à l'entreposage des collections permet maintenant d'y accéder aisément, ainsi les chercheurs et les conservateurs du Canada et d'autres pays peuvent y accéder, ce qui permet d'inscrire ces collections au patrimoine mondial; (3) la capacité et la qualité accrue des laboratoires serviront la discipline et auront des retombées à moyen terme sur la formation d'une main-d'oeuvre spécialisée qualifiée.

Le Centre de production cinématographique de Montréal : Les clientèles spécialisées interrogées affirment que l'offre de services aux clients des studios du Centre de production cinématographique de Montréal a été largement bonifiée sur le plan technique et répond aux exigences contemporaines dans ce domaine. L'investissement est venu combler un vide au Québec permettant ainsi la mise sur pied d'une véritable entreprise spécialisée en services de production cinématographique. En l'absence des studios du Centre de production cinématographique de Montréal, le tournage de mini-séries télévisées telles que Les Filles de Caleb, cette série qui a connu un grand succès, n'aurait pu être réalisée à Montréal à moins d'en avoir considérablement réduit l'envergure.

Le Théâtre du Rideau Vert : les investissements consentis par les deux paliers de gouvernement voués à la réfection complète de l'intérieur du Théâtre du Rideau Vert ont permis à ce lieu de conserver sa vocation originale de salle de spectacle tout en offrant un espace scénique adéquat à la présentation de productions de plus grande envergure.

La Salle Albert-Rousseau : Les investissements consentis sont venus compléter le financement requis pour terminer la Phase I des travaux à la Salle Albert-Rousseau. Sans cet apport, le projet se serait sans doute réalisé mais sans l'envergure qu'il a prise et surtout, il aurait été décalé dans le temps.

La Salle Albert-Rousseau jouit maintenant d'une grande flexibilité qui lui permet d'accueillir les spectacles les plus variés, et de mieux gérer le développement stratégique de son produit «*lieu de diffusion*» sur le marché, en visant un positionnement plus pointu et en améliorant ainsi sa capacité concurrentielle.

Retombées économiques

L'analyse des dépenses d'immobilisation révèle qu'à lui seul, le projet du Musée des beaux-arts a engendré des dépenses en biens et services de plus de 45 millions de dollars, dont 20 millions de dollars étaient destinés au chapitre des salaires. Le Musée des beaux-arts est bien sûr le projet qui a employé le plus grand nombre d'ouvriers, avec 446 équivalents du travail à plein temps, comparativement à 39 et 17 équivalents du travail à plein temps respectivement pour la Salle Albert-Rousseau et le Théâtre du Rideau Vert.

Comme il fallait s'y attendre, compte tenu de l'importance de l'investissement, le projet du Musée des beaux-arts est celui qui a engendré le plus de revenus pour les gouvernements du Canada et du Québec. Le gouvernement fédéral a récupéré au total, par le biais de la fiscalité, quelque 5,5 millions de dollars ce qui représente 15,1 pour 100 de son investissement total dans le cadre de l'entente. Quant au gouvernement du Québec, ce seul projet lui a permis de recevoir des redevances de 10,8 millions de dollars, représentant 29,4 pour 100 de son investissement. Si on ajoute à ces chiffres les revenus engendrés par les projets du Théâtre du Rideau Vert et de la Salle Albert-Rousseau, on parle de revenus dépassant les 16 pour 100 pour le gouvernement fédéral et les 30 pour 100 pour le gouvernement du Québec.

Autres résultats de l'évaluation

Du point de vue des gestionnaires gouvernementaux, l'administration de l'entente a favorisé : l'harmonisation des choix et des priorités d'action; la centralisation des ressources, aux plans de l'analyse, de l'encadrement, de la gestion des projets, et de l'aiguillage des sommes disponibles vers les projets qui offraient le meilleur potentiel; une accélération et une simplification des processus décisionnels; et, une amélioration de la communication entre les gestionnaires des deux paliers de gouvernement, permettant ainsi de franches discussions sur plusieurs dossiers communs d'intervention qui n'étaient pas couverts par l'entente.

L'évaluation a conclu que l'entente a permis d'accroître les retombées économiques des activités culturelles au Québec tout en offrant à ses citoyens de meilleures conditions pour participer à un plus grand nombre d'activités culturelles.

2.3 Nouveaux médias

Nouvelles technologies médiatiques dans le domaine de l'éducation

Le Ministère et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) ont annoncé une stratégie pour soutenir la préparation de nouveaux documents médiatiques visant à répondre aux besoins des programmes d'études provinciaux. Le Ministère a autorisé des contributions d'une valeur totale de 990 000 \$ réparties sur deux ans et destinées à six projets pilotes. Ces contributions font partie d'une stratégie permanente visant à ouvrir de nouveaux marchés éducatifs pour l'industrie canadienne de l'édition et à en garantir la stabilité financière future.

Documents d'orientation sur les nouveaux médias

En décembre 1992, le Ministre a publié le document d'orientation, intitulé Nouveaux médias... Nouveaux choix : La société de l'information, qui expose une approche intégrée au développement d'une politique d'information sur les nouveaux médias tenant compte des valeurs économiques, sociales et culturelles du Canada et place ce dernier au rang des sociétés de l'information reposant sur les connaissances. Dans le cadre du réseau d'autoroute électronique, on entreprendra de vastes consultations avec l'industrie et les associations professionnelles, les universitaires, les consommateurs et les partenaires fédéraux et provinciaux.

Coopération économique Asie-Pacifique

L'organisme de coopération économique Asie-Pacifique a été créé en 1989 afin de promouvoir la coopération économique entre 15 pays de l'Asie et du Pacifique, dont le Canada. Le Ministère participe très activement au groupe de travail sur les télécommunications. À la réunion tenue en mars 1993, le groupe de travail a approuvé la proposition de politique du Ministère dans le domaine de l'échange de données informatisé (EDI) et du commerce électronique. Le Canada a convenu de prendre la tête de ce projet qui servira à orienter le groupe chargé du projet EDI.

Centre ÉCHO

Le Ministère participe à la promotion du nouvel axe de recherche en multimédia au Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail. Répartis sur cinq ans, des fonds de l'ordre de 30 millions de dollars ont été octroyés à ce projet. À ce titre, le bureau régional du Ministère à Montréal est responsable de gérer l'entente du Centre ÉCHO, membre québécois du Réseau canadien des centres de recherche en multimédia, lequel a été constitué par l'intermédiaire de ce fonds en 1992-1993. En vertu de l'entente, une contribution d'un million de dollars, répartie sur cinq ans, a été accordée au Centre. Au cours de l'exercice 1992-1993, quatre projets de recherche, dont deux en multimédia, y ont été amorcés.

2.4 Arts, sciences sociales et humaines

2.4.1 Indicateur de rendement

Réalisations par rapport aux principales initiatives et aux principaux buts de la politique.

Objectifs de rendement

Élaborer des options et des conseils à l'intention du Ministre relativement aux domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Préparer des notes de breffage, des mémoires au Cabinet et des directives concernant la rédaction d'un texte législatif dans les domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Réalisations

Politique cadre fédérale des arts

En 1992, plusieurs priorités l'ont emporté sur l'élaboration d'un cadre de politique artistique, y compris l'analyse des différents documents de propositions constitutionnelles, le projet de loi sur le statut de l'artiste, les problèmes toujours non-résolus concernant le financement des arts et le projet de fusion du Conseil des arts et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Cependant, dans sa réponse au rapport «Les liens qui nous unissent» du Comité permanent de la culture et des communications de la Chambre des communes, en 1993, le gouvernement a établi le contexte de l'élaboration d'une politique cadre complète pour les arts (formation, création, production, distribution et développement de l'auditoire).

Statut de l'artiste (projet de loi C-7)

La *Loi sur le statut de l'artiste* a été promulgué en juin 1992, mais sa proclamation a été retardé jusqu'après la fin de l'exercice 1992-1993. La Loi prévoit la création du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, qui supervisera le régime de relations professionnelles établi grâce à la partie II de la Loi.

Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste

Ce comité tient provisoirement la place du comité qui doit être officiellement constitué en vertu de la partie I de la *Loi sur le statut de l'artiste*. Le Ministère lui fournit des services de secrétariat et des services de bureau.

Le Comité a tenu trois réunions de deux jours chacune (en plus des réunions des sous-comités et diverses consultations entre les membres et le milieu artistique) et a également fourni au ministre des Communications, sur une base régulière, des avis relatifs aux dossiers tels le statut de l'artiste et le financement des arts.

Conseil des arts du Canada

Le Ministère a étroitement collaboré avec les organismes centraux et le Conseil des arts afin de préparer sa fusion avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, qui devait avoir lieu aux termes du projet de loi C-93; celui-ci était toujours devant la Chambre à la fin de l'exercice 1992-1993. Entre-temps, le Conseil des arts du Canada a reçu des fonds additionnels de 2,6 millions de dollars pour 1992-1993 et a bénéficié du renouvellement d'une

allocation temporaire de 8 millions de dollars. Il a été annoncé que, en 1993-1994, le budget des subventions et contributions du Conseil serait touché par la compression générale de 10 pour 100 appliquée à ces dépenses fédérales; (toutefois, la compression ne sera mise en oeuvre qu'après l'ajout des fonds additionnels temporaires précités aux services votés du Conseil).

Centre des arts de la Confédération

Après avoir aidé le Centre à s'attaquer au problème du déficit chronique d'exploitation et du fardeau de la dette à long terme, le Ministère a surveillé la mise en oeuvre du nouveau «plan d'entreprise» du Centre. Comme l'exige l'EDER signé par le Canada et l'île-du-Prince-Édouard, le Centre a amorcé l'exercice financier 1993-1994 sans déficit accumulé, pour une deuxième année de suite.

Centre national des arts

En 1992-1993, le Ministère a continué d'apporter au Ministre et à la haute gestion le soutien nécessaire en matière de politique ayant trait au Centre national des arts.

Profil des Canadiens consommateurs d'art

Le rapport «Constat», qui contient un survol et une analyse générale des données rassemblées au moyen du Profil des Canadiens consommateurs d'art, a été publié et largement diffusé au Canada et à l'étranger. Le Ministère a organisé des séances d'information sur l'utilisation du rapport pour la commercialisation des oeuvres d'art. On a entrepris de rédiger deux autres rapports, l'un sur la l'opéra et la musique et l'autre, sur le théâtre et la danse. On a aussi commencé à constituer une base de données à l'aide des renseignements du Profil, afin qu'il soit possible d'en faire des analyses statistiques plus poussées pour le bénéfice du Ministère (politiques) et des organisations artistiques (commercialisation).

Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel au Canada

En collaboration avec un certain nombre d'autres ministères, le Ministère s'est efforcé de donner suite aux différents éléments du rapport présenté par le Groupe en janvier 1992. En consultation avec la Conférence canadienne des arts et le Ministère, Emploi et Immigration Canada (EIC) a lancé une étude des ressources humaines du secteur culturel (400 000 \$) ainsi que, par l'entremise de Statistique Canada, un sondage de la population active dans le secteur culturel. EIC aide aussi à financer la mise sur pied d'un conseil canadien du secteur de la culture semblable aux conseils employeurs-employés qui existent dans d'autres secteurs.

Écoles nationales de formation dans les arts

En 1992-1993, l'École nationale de théâtre a reçu 400 000 \$ alors que l'École nationale de ballet recevait 1,23 million de dollars (ce montant inclut 730 000 \$ qui représente le solde de la participation paritaire fédérale à la rénovation des locaux consacrés à la formation). Une stratégie est en voie d'élaboration pour régler la question de financement à long terme des Écoles nationales de ballet et de théâtre. Une contribution de 250 000 \$ répartie sur deux ans a été octroyée à l'École nationale de cirque. Les fonds seront versés, à part égale, en 1992-1993 et 1993-1994. Une contribution additionnelle de 200 000 \$ a été approuvée en 1993-1994 pour un total de 325 000 \$ pour cette année. Ces contributions visent à couvrir le manque à gagner lié aux coûts de fonctionnement de ces écoles.

Design

Le rôle du design et de ses créateurs est indéniable dans toutes les provinces canadiennes dans des domaines aussi variés que l'architecture, la mode et l'urbanisme. En 1992-1993, on a fait des recherches sur les politiques de design d'autres pays, entre autres Taïwan, l'Espagne et le Japon; en 1993-1994, on s'en servira, comme complément de nos propres analyses, pour faire le lien entre la culture, les arts et le design et, éventuellement, pour mettre en oeuvre une stratégie de design. Le Ministère continuera de collaborer avec d'autres ministères, en particulier Industrie, Sciences and Technologie et Statistique Canada, dans le contexte d'initiatives visant à appuyer la promotion du design au Canada et à l'étranger. Il continuera aussi de travailler de près avec des organisations canadiennes comme l'Alliance nationale du design et la Société des graphistes du Canada dans le cadre de projets visant à répondre à des besoins précis des concepteurs du pays.

Artisanat

À la lumière des résultats obtenus lors du Forum sur l'avenir de l'artisanat au Canada au cours de la prochaine décennie organisé par la Fondation Bronfman et des consultations toujours en cours avec ce milieu, le Ministère poursuivra son analyse afin de conseiller le Ministre adéquatement quant au rôle possible du gouvernement fédéral dans ce domaine d'activité culturelle.

Arts visuels

Depuis plus d'un an, le Ministère poursuit sa recherche dans le domaine des arts visuels. En plus de tracer un portrait de la situation actuelle de cette communauté en termes de production, diffusion, distribution, financement et formation, le document fera état des principaux enjeux liés au développement de cette discipline. Il permettra notamment de mieux saisir les changements importants survenus dans le domaine des arts visuels au cours des dernières années et d'actualiser notre définition de cette discipline. Le dépôt du rapport de recherche est prévu pour l'automne 1993.

Arts médiatiques

Nos investigations auprès de la communauté des arts visuels nous ont permis de confirmer le lien qui existe entre les arts visuels et les arts médiatiques. En fait, les frontières des différentes pratiques sont de moins en moins définissables et les recherches et travaux qui y sont menés relèvent souvent d'une même esthétique. La vitalité de ce secteur est remarquable, et la qualité des productions canadiennes est reconnue à travers le monde. Au cours de la dernière année, le Ministère a accru ses rapports avec cette communauté de manière à pouvoir refléter adéquatement ses réalités dans le cadre d'une politique artistique fédérale.

Applications culturelles de l'Autoroute électronique

Importante initiative du Ministère, l'Autoroute électronique a nécessité la collaboration de tous les secteurs. Quatre groupes d'étude ont été créés sous l'égide d'un comité directeur, y compris un groupe d'étude des applications, qui chapeautait un groupe de travail sur les applications culturelles. Faisaient partie de ce dernier des employés du Secteur des arts et du patrimoine et de la Direction générale des industries culturelles, des représentants de certains organismes qui relèvent du portefeuille ministériel (Bibliothèque nationale et Section des arts

médiatiques du Conseil des arts du Canada) ainsi que des porte-parole du Secrétariat d'État et du Programme d'accès au patrimoine canadien. Le groupe de travail a produit un rapport intitulé La nouvelle infrastructure informationnelle : applications des réseaux aux milieux des arts, du patrimoine et de la culture, qui fera partie du rapport final du Comité directeur.

Recherches sur la culture

Le 29 avril 1992, le Ministère a organisé un important atelier intitulé Nouer des liens : la recherche culturelle au cours des années 90, en collaboration avec la Conférence canadienne des arts, le Conseil des arts du Canada, le Conseil de recherches en sciences humaines et Statistique Canada. L'objectif était d'établir des relations entre les chercheurs d'universités, les consultants privés et ceux qui formulent la politique publique. Le même groupe de partenaires, auxquels viendront s'ajouter des représentants de l'Institut québécois de recherche sur la culture, ont ensuite commencé à examiner d'autres possibilités. On explore actuellement différents modèles de réseaux d'information. On prévoit qu'une seconde réunion devrait avoir lieu à Calgary à la fin de mai ou au début de juin 1994.

Collectivités linguistiques minoritaires

En 1992-1993, en collaboration avec le Secrétariat d'État, le ministère des Communications a entretenu des relations particulièrement intenses avec les collectivités linguistiques minoritaires, notamment les Canadiens francophones qui vivent à l'extérieur du Québec. Il a acquis une visibilité accrue en participant à des symposiums, des réunions, des conférences et d'autres manifestations organisées par ces collectivités; de plus, il a étudié la possibilité et l'opportunité de créer un fonds fédéral-provincial pour en soutenir les activités artistiques. Toutefois, faute d'argent, la mise en oeuvre de ce projet a été retardée.

350e anniversaire de Montréal

Il y a lieu de mentionner que Montréal a célébré le 350e anniversaire de sa fondation au cours de la période visée par ce rapport, ce qui a entraîné une recrudescence d'activités dans tous les domaines de la culture. C'est ainsi que notamment le Théâtre d'aujourd'hui et le Monument national ont reçu de l'aide financière du Ministère.

Enveloppe des infrastructures culturelles au Québec

En 1990-1991, le Conseil du Trésor accordait une enveloppe de 39,3 millions de dollars afin de mettre en oeuvre une série d'initiatives destinées à renforcer le réseau des infrastructures culturelles au Québec. Les principaux projets financés au cours de 1992-1993 sont la Salle de concert de l'Université du Québec à Montréal, le Musée Redpath, les vestiges de l'Ancien hôpital des Frères Charron, le Monument national et la Société de développement du Musée des arts du spectacle vivant. Il s'agit d'engagements financiers qui s'établissent au total à 3,8 millions de dollars.

Programme d'initiatives culturelles

Au Québec, au cours de l'année financière 1992-1993, 327 demandes ont été reçues représentant 8,5 millions de dollars et 95 projets ont été financés totalisant 5,6 millions de dollars. De plus, 3,7 équivalents du travail à plein temps ont été affectés à cette tâche.

2.4.2 Indicateur de rendement

Coût des programmes par rapport à la valeur globale des subventions ou des contributions approuvées.

Objectif de rendement

Maintenir la rentabilité des programmes en s'assurant de garder les coûts administratifs à un niveau minimum.

Réalisations

Le Programme d'initiatives culturelles a consacré 699 000 \$ aux salaires (16,25 ÉTP) et aux opérations par rapport à un budget de subventions de 13,7 millions de dollars en 1992-1993.

2.4.3 Indicateur de rendement

Volume, valeur et répartition des subventions, des contributions et des avantages fiscaux (par programme, par province, par région et à l'échelle nationale).

Objectifs de rendement

Refléter, dans la mesure du possible, la répartition réelle de la population.

Distribuer les fonds des programmes en tenant compte de la concentration des activités artistiques à travers le Canada.

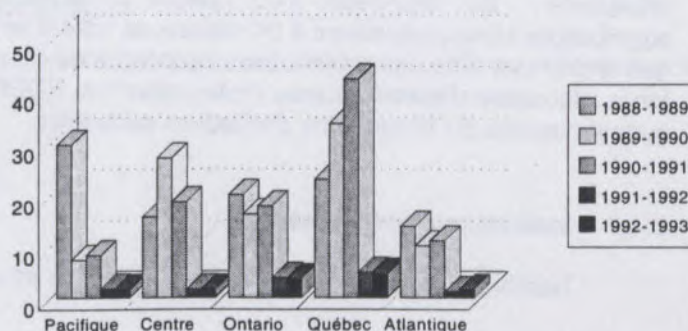
Réalisations

La figure 3 montre la ventilation de l'argent distribué par le Programme d'initiatives culturelles au cours des trois derniers exercices et depuis 1980. On remarquera l'ampleur des fluctuations annuelles des contributions dans les différentes régions.

Comme le Programme est supposé améliorer l'accès des Canadiens au théâtre et aux arts visuels en général, la répartition interrégionale des fonds est particulièrement importante.

Figure 3

Programme d'initiatives culturelles Distribution des contributions par région



Source : Base de données du PIC

2.4.4 Indicateur de rendement

Pourcentage de demandes traitées et de demandes de renseignements par rapport aux équivalents du travail à plein temps (ÉTP).

Objectif de rendement

Maintenir ou améliorer le pourcentage actuel.

Réalisations

En 1992-1993, parmi les 781 demandes reçues, 316 demandes ont été approuvées par 16,25 ÉTP. En 1991-1992, plus de 712 demandes au regard du Programme d'initiatives culturelles ont été étudiées par 12 fonctionnaires des bureaux régionaux du Ministère. En plus de préparer les analyses et recommandations pour les projets présentés au Programme d'initiatives culturelles, ces fonctionnaires traitent divers dossiers relevant des secteurs de la culture et des communications.

2.4.5 Indicateur de rendement

Pourcentage de la valeur des subventions et des contributions par rapport aux sommes demandées.

Objectif de rendement

Financer (appuyer) les projets qui répondent efficacement aux objectifs, priorités ou orientations thématiques des programmes.

Réalisations

Les fonds demandés sont bien supérieurs au total des fonds disponibles. On estime que le total des demandes d'appui aux immobilisations atteindra de 300 à 500 millions de dollars pour les cinq prochaines années. Pourtant, le budget alloué annuellement au Programme d'initiatives culturelles au titre des immobilisations a considérablement diminué au cours de la dernière année, atteignant environ 5,6 millions de dollars par rapport à environ 9 millions de dollars l'année précédente. En 1992-1993, 14,3 millions de dollars ont été accordés en subventions et contributions comparativement à 24 millions de dollars en 1990-1991. Il est important de noter ici que le montant total des contributions accordées au cours de ces trois années tient compte des fonds provenant d'autres sources (notamment des EDER), ce qui explique le dépassement des budgets initiaux du Programme d'initiatives culturelles.

2.4.6 Indicateur de rendement

Nombre d'organismes de services nationaux soutenus et niveaux d'aide fournis.

Objectif de rendement

Au terme du paragraphe 149.1(6.4) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (1992), le ministre des Communications est chargé de désigner les organismes canadiens de service du monde des arts qui peuvent obtenir un statut analogue à celui d'oeuvre de charité (le ministre du Revenu national étant alors chargé de leur inscription à ce titre).

Réalisations

En 1992-1993, le Ministère a reçu 13 demandes dont quatre se sont soldées par une désignation par le ministre des Communications et une inscription par Revenu Canada.

2.4.7 Indicateur de rendement

Le cadre de référence qui s'applique à l'examen du Programme d'initiatives culturelles recouvre deux sortes de questions : les **questions administratives** (efficacité du cadre de gestion, efficience et rentabilité des méthodes de mise en oeuvre du programme et incidences de la régionalisation), et les **questions ayant trait au Programme**, tout particulièrement à ses objectifs et aux résultats obtenus.

Objectif de rendement

Développer des objectifs à partir des évaluations de programmes suivantes.

1991-1992 : Le Fonds de commercialisation pour les orchestres

Réalisations

Le Fonds de commercialisation pour les orchestres

Le Fonds de commercialisation pour les orchestres, élément distinct du volet d'aide à la gestion du Programme d'initiatives culturelles, a été doté en 1988-1989 de 1,5 million de dollars pour deux ans. Les activités reliées à ce programme se sont terminées en 1991; le fonds a été évalué en 1991-1992, à la demande du Conseil du Trésor.

Les résultats de l'évaluation indiquent, en premier lieu, que les orchestres n'auraient pu entreprendre des projets de commercialisation sans l'aide du Programme. Le Programme, par contre, ne semble pas être un outil parfaitement adapté aux besoins des orchestres. En effet, la mise en marché se doit d'être pleinement intégrée à la planification à long terme de l'ensemble des activités de l'orchestre. Ainsi, un programme ponctuel et axé uniquement sur la commercialisation n'encourage pas cette nécessaire intégration. Idéalement, l'aide gouvernementale devrait donc embrasser toute la gamme des activités de l'orchestre, y compris la commercialisation.

Programme d'initiatives culturelles (PIC)

Régionalisé en 1991, le PIC fera l'objet d'une évaluation en 1993, de même que le Programme d'aide aux musées.

2.5 Patrimoine canadien

2.5.1 Indicateur de rendement

Réalisations par rapport aux principales initiatives et aux principaux buts de la politique.

Objectifs de rendement

Élaborer des options et des conseils à l'intention du Ministre relativement aux domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Préparer des notes de breffage, des mémoires au Cabinet et des directives concernant la rédaction d'un texte législatif dans les domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Réalisations

Politique muséale du Canada

Ce qui suit témoigne des efforts déployés par le Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP) et l'Institut canadien de conservation (ICC) en vue d'atteindre les objectifs de la politique muséale du Canada.

De nouvelles bases de données offrent désormais plus de données aux utilisateurs du réseau : une base de données nationales sur les sites archéologiques s'est ajoutée aux deux autres bases (sciences humaines et sciences naturelles). Trois nouvelles bases de données de référence sont aussi disponibles, soit le Répertoire du patrimoine, la Base de données des collections de la Société canadienne de zoologie et l'Index des publications sur l'histoire et la conservation des collections. Une autre base de données de référence (Bibliographie des lois sur le patrimoine) sera mise sous peu à la disposition des utilisateurs du réseau. Enfin, le RCIP est devenu le gestionnaire des bases de données de référence du Réseau d'information sur la conservation dont la clientèle internationale couvre 23 pays et 600 établissements à travers le monde.

Des réseaux provinciaux ont été constitués au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique. Des pourparlers sont en cours avec des représentants des provinces maritimes qui souhaitent également établir un réseau régional regroupant des musées des quatre provinces de l'Atlantique.

Après la mise en oeuvre du Programme de bourses de recherche en documentation, trois boursiers ont été engagés et chargés de produire des rapports sur les sujets suivants : a) l'élaboration de normes de documentation pour l'art contemporain, b) un projet de base de données fonctionnelle devant permettre aux musées de sciences naturelles du Québec de répondre aux besoins de diverses clientèles, et c) un examen des différentes façons de classer les objets de musée, l'objectif étant d'améliorer la structure de la base de données nationale des sciences humaines du RCIP et d'en normaliser davantage les données.

Le Centre d'évaluation des technologies (CET), qui est chargé d'étudier l'utilité des nouvelles applications technologiques pour les milieux muséaux, a ouvert ses portes. S'occupant surtout de recherches en imagerie, cette année, le CET a fini de mettre au point un disque numérique interactif intitulé «La cartographie du Nouveau Monde» en collaboration avec la société ON/Q and le musée David M. Stewart de Montréal. Le CET a aussi négocié deux projets CD-ROM, l'un avec le ministère de l'Éducation de l'Ontario, Fitzhenry and Whiteside et Parcs

Canada («La maison canadienne dans le temps») et l'autre avec l'Office national du film et le Musée canadien des civilisations («L'histoire visuelle du Canada»). Les employés du CET ont aussi réalisé d'autres produits de démonstration, donné un grand nombre de démonstrations, de conférences et de séances de formation et rédigé de nombreux articles.

En 1992-1993, l'Institut canadien de conservation (ICC) a continué de fournir de l'aide financière et technique à l'Université Laval afin d'appuyer la mise sur pied d'un programme de conservation en français. Les autorités de l'Université prévoient que la Province autorisera le nouveau programme à compter de l'automne 1994. L'ICC a aussi transmis de l'aide financière pour plusieurs projets urgents, y compris le répertoriage des grandes collections de meubles qui existent au Nouveau-Brunswick, la suite de la restauration de l'autel de la chapelle des Ursulines, à Québec, la conservation d'une série de bannières peintes au Manitoba, et des travaux poussés de restauration d'une sculpture polychrome de Nouvelle-Écosse. L'ICC a également publié un livre et plus de 20 publications techniques (distribués à plus de 100 000 exemplaires dans les deux langues officielles). En collaboration avec le RCIP et l'ICOM, le Centre de ressources muséales a fini d'élaborer, a testé et a présenté le prototype d'une base de données bibliographiques internationale pour musées. Enfin, la bibliothèque de l'ICC a traité plus de 1900 prêts entre bibliothèques, acheté quelque 1150 publications et donné suite à plus de 1000 demandes de références.

Politique de l'archéologie

Parmi les initiatives qui découlent de la Politique de l'archéologie dévoilée en 1990, signalons la prestation d'aide financière et technique à l'Association canadienne d'archéologie, qui a commencé à consulter différentes populations autochtones. On a aussi terminé, en collaboration avec les responsables des ressources archéologiques des provinces, la première partie d'une base de données sur les navires qui aidera les autorités à protéger et à gérer les épaves d'intérêt archéologique qui gisent en eaux canadiennes. On a aussi fourni au gouvernement des conseils techniques sur certains aspects patrimoniaux de la négociation de l'autonomie gouvernementale.

Utilisation de papier alcalin par le gouvernement

Parallèlement à la décision du gouvernement du Canada de se mettre à utiliser du papier alcalin, c'est-à-dire stable, le Ministre a demandé que l'on charge un nouveau comité directeur interministériel d'étudier la faisabilité d'utiliser du papier stable pour les documents du gouvernement qui ont une valeur permanente. Après des consultations, le comité a présenté les recommandations suivantes au Ministre : a) utilisation de papier alcalin de grande qualité pour les documents importants de l'État, p. ex. les décisions des ministres et du Cabinet; b) formation au Conseil du Trésor d'un groupe de coordination permanent (le groupe de coordination des normes des technologies de l'information); c) mise au point d'une norme canadienne de la permanence des papiers et de lignes directrices sur l'utilisation de papier dans la fonction publique.

Incidences de l'Autoroute électronique pour le patrimoine

Des informations supplémentaires concernant cette initiative sont disponibles à l'indicateur de rendement 2.4.1.

Infrastructures muséales dans le cadre du 350e anniversaire de Montréal

L'inauguration de nombreux projets muséaux financés par le Ministère a marqué son intervention auprès des musées montréalais dans le cadre du 350e anniversaire de la fondation de Montréal. Il s'agit du Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée McCord, le Musée d'histoire et d'archéologie de Montréal, le Musée des Hospitalières de Saint-Joseph, la Maison Saint-Gabriel et la Fondation Lionel-Groulx.

Accord de coopération Canada-France dans le domaine des musées

Le ministre des Communications du Canada et le ministre de la Culture de la France ont signé le 26 novembre 1990 un accord de coopération et d'échanges dans le domaine de la muséologie.

L'Accord Canada-France a pour but principal de créer et de développer des liens privilégiés et durables entre les institutions muséales du Canada et de la France et entre les intervenants professionnels du milieu, dans une recherche commune de l'excellence. L'Accord embrasse aussi le domaine connexe de l'archéologie.

L'Accord a financé de nombreuses demandes dont l'exposition «Chefs-d'oeuvres de la peinture française du 17e siècle» du Musée des beaux-arts de Montréal, en collaboration avec le Musée des beaux-arts de Rennes et le Musée Fabre de Montpellier, «Le Canada au secours de l'Europe», l'exposition au Mémorial de Caen, le projet de terminologie du Réseau canadien d'information sur le patrimoine et de la Direction des musées de France. Le nombre de projets reçus durant la période est de 45. Un équivalent du travail à plein temps a été affecté à la gestion de l'Accord et sept projets ont été financés pour un montant de l'ordre de 995 300 \$ durant l'année 1992-1993.

Congrès triennal du Conseil international des musées

Dans ce domaine, un événement exceptionnel a marqué le cours des activités du Ministère soit le Congrès triennal du Conseil international des musées, tenu à Québec du 17 au 26 septembre 1992. Le congrès a rassemblé plus de 1 800 délégués provenant de 84 pays. En outre, il a permis des entretiens et discussions essentielles pour la poursuite du travail du Ministère dans le domaine muséal sur le plan de la coopération internationale.

2.5.2 Indicateur de rendement

Coût des programmes par rapport à la valeur globale des subventions ou des contributions approuvées.

Objectif de rendement

Maintenir la rentabilité des programmes en s'assurant de garder les coûts administratifs à un niveau minimum au regard du Programme d'appui aux musées (PAM), du Programme de biens culturels mobiliers (BCM) et du Programme d'accès à l'archéologie (PAA).

Réalisations

En 1992-1993, les subventions et contributions du Programme d'aide aux musées ont atteint 14 856 838 \$ et les frais d'administration, 321 038 \$ (2,2 pour 100).

Durant la même période, on a accordé pour 1 316 889 \$ de subventions pour des biens culturels meubles. Selon les estimations, 0,2 équivalent du travail à plein temps (ÉTP) (36 000 \$) suffit pour traiter environ la quarantaine de demandes reçues chaque année.

En 1992-1993, au Programme d'accès à l'archéologie (PAA), on a administré pour 700 000 \$ de subventions à l'aide de 1,4 ÉTP et de 21 516 \$.

2.5.3 Indicateur de rendement

Volume, valeur et répartition des subventions, des contributions et des avantages fiscaux (par programme, par province, par région et à l'échelle nationale).

Objectifs de rendement

Refléter, dans la mesure du possible, la répartition réelle de la population.

Distribuer les fonds des programmes en tenant compte de la répartition des musées et des galeries d'art à travers le Canada.

Réalisations

Les figures 4 et 5 laissent voir les régimes de demande et de répartition des fonds du PAA. Les pourcentages se rapportent à un budget de 700 000 \$ pour les subventions. Le Programme a aussi administré deux contributions liés à l'APRM (Colombie-Britannique, 10 000 \$ et Ontario 5 000 \$).

Les subventions accordées par le Programme de biens culturels mobiliers sont approuvées par le Ministre sur la recommandation de la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels conformément

à l'article 35 de la *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels* (voir la figure 6). La répartition des fonds peut varier considérablement, suivant la disponibilité d'objets et les mandats d'acquisition des établissements désignés. Trois subventions d'une valeur totale de 74 384 \$ ont été accordées pour conserver des objets au Canada; 26 subventions d'une valeur de 1,2 millions de dollars ont été accordées pour rapatrier des objets.

Figure 4

Programme d'accès à l'archéologie

Contributions demandées et octroyées par région

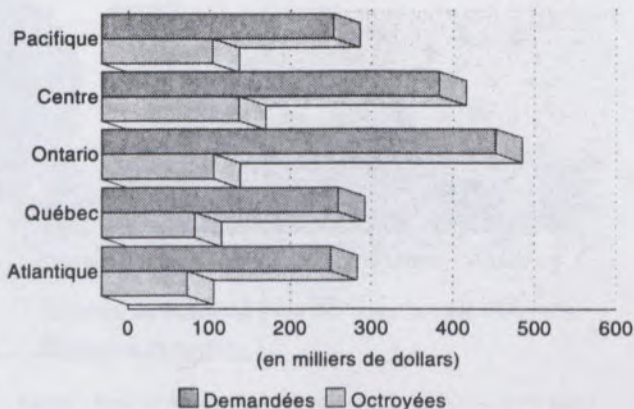


Figure 5

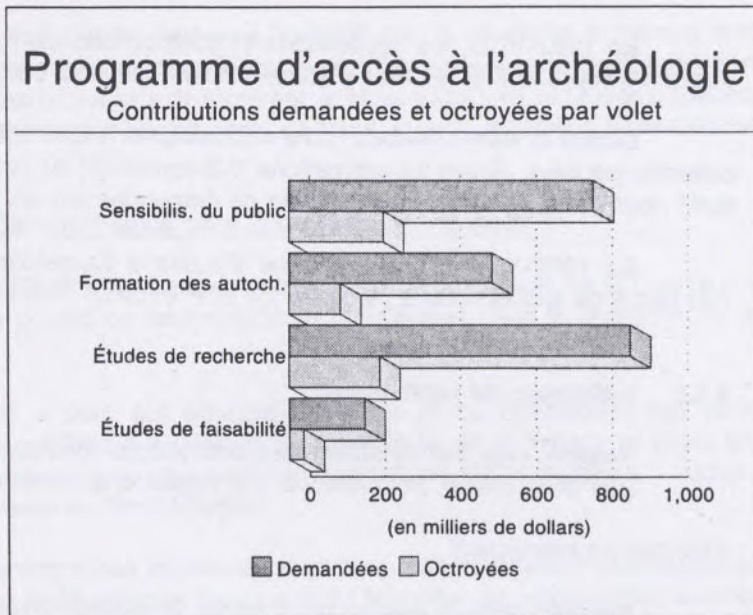
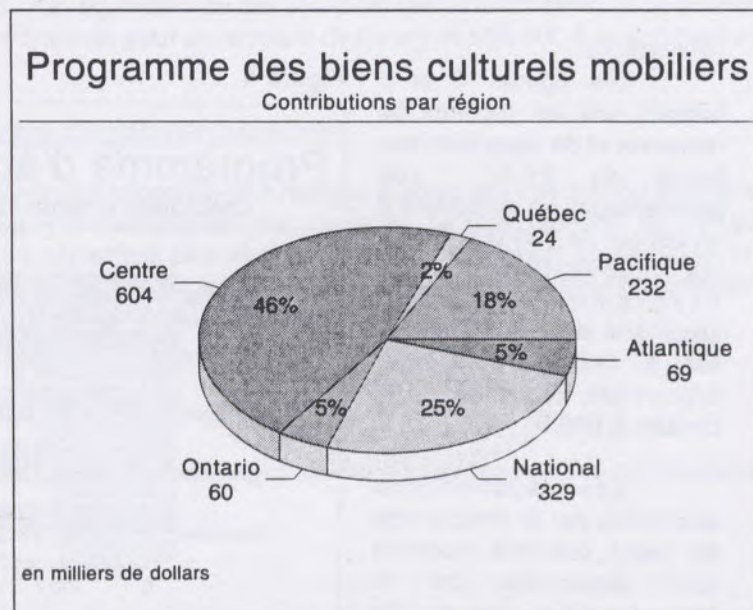


Figure 6

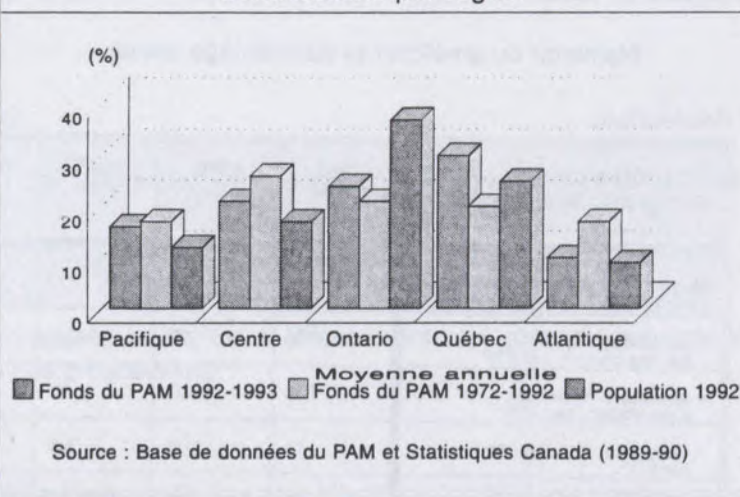


La figure 7 donne la répartition régionale des subventions et contributions du Programme d'appui aux musées (PAM) (en pourcentage). Comme on peut le voir, la part relative de chaque région varie un peu d'une année à l'autre. C'est pourquoi la distribution cumulative des fonds du PAM par région depuis le début du Programme en 1972 est également fournie.

La figure continue de démontrer la répartition des fonds du PAM selon la population réelle comparativement aux années précédentes. Les fonds versés aux musées de la région du Centre demeurent plus importants compte tenu de la répartition de la population, tout comme la région de l'Atlantique. Cependant, l'écart entre la population relative d'une région et sa part des fonds du PAM s'est rétréci depuis quelques années, en ce qui a trait à ces deux régions. De même, les pourcentages de l'argent dépensé dans les régions de l'Ontario et du Québec correspondent davantage aux pourcentages

Figure 7

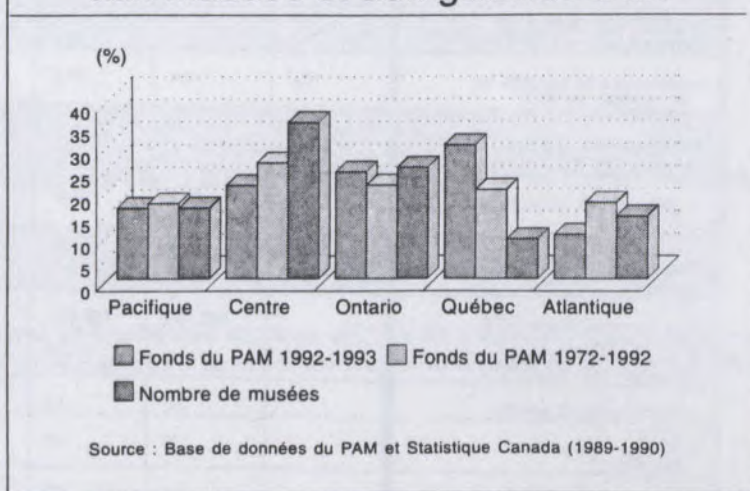
Programme d'appui aux musées Contributions par région



La figure 8 compare la distribution des fonds du PAM à la distribution des musées et des galeries d'art à travers le Canada, tant chronologiquement que pour 1992-1993.

Figure 8

Distribution des fonds du PAM aux musées et aux galeries d'art



Comme on peut le voir, musées et galeries ne sont pas répartis également à travers le pays. La région du Centre en compte beaucoup plus qu'on ne pourrait s'y attendre compte tenu de sa population et le Québec en a moins. La répartition des musées est un moyen objectif de mesurer l'ensemble de la demande institutionnelle. Cependant, on a traditionnellement cherché à

utiliser les fonds du PAM pour combattre les inégalités structurelles de la collectivité muséale. Ainsi, on constate que les subventions et contributions versées aux musées des régions du Québec et de l'Atlantique dans le cadre du PAM ont toujours été plus importantes qu'elles n'auraient dû compte tenu de la répartition des établissements, tandis qu'elles ont été un peu plus faibles qu'elles n'auraient dû en Ontario et dans la région du Centre.

2.5.4 Indicateur de rendement

Pourcentage de demandes traitées, de dossiers documentés et de demandes de renseignements par rapport aux équivalents du travail à plein temps.

Objectif de rendement

Maintenir ou améliorer le pourcentage actuel.

Réalisations

Activités des programmes	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993	% de changement (1991-1992 à 1992-1993)
Biens culturels mobiliers (7 ETP) :						
▫ demandes d'attestation aux fins d'impôt, par ETP	188	189	289,5	132	149,7	13,4
▫ demandes de permis d'exportation, par ETP	100	118,5	90	49,5	43,9	-11,3
▫ demandes de subvention, par ETP	12	11,8	8,5	3,9	4,14	6,2
▫ demandes de désignation, par ETP	3	3,5	3	2,6	5,86	125,4
Réseau canadien d'information sur le patrimoine (42 ETP)** :						
▫ total des enregistrements relatifs à des objets d'art qui ont été documentés et/ou maintenus, par ETP	85 781	94 824	105 542	137 587	187,076	36,0
▫ total des bases de données maintenues (non basé sur ETP)	111	118	122	128	142	10,9
Institut canadien de conservation (78 ETP):						
▫ demandes de conseils ou de services par ETP	12,6	19,4	17,9	22,0	19,8	-10,0
Programme d'appui aux musées (8 ETP) :						
▫ demandes de subventions par ETP	s/o	24,6	31,6*	26,4	23,8	-9,8
Services du patrimoine (8 ETP) :						
▫ recettes du service STE (en dollars)		492 100	750 000	837 000	845 000	1,0
▫ nombre total d'expositions transportées (caisses)			6 519	7 809	8 576	9,8
▫ établissements servis		88	89	106	130	22,6
▫ FDAS - examens de demandes		39	48	81	80	-1,3
▫ FDAS - visites des sites		39	81	73***	85	16,4
Programme d'accès à l'archéologie (2 ETP) :						
▫ demandes de subventions, par ETP			s/o	36,5	31	-15,1

* ajusté

**Note : Les données soumises pour 1989-1990 à 1991-1992 sont en rapport avec 34 ÉTP.

***Note : En raison du gel des dépenses, un certain nombre de voyages ont été annulés et d'autres reportés en 1992-1993.

Au Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le nombre d'enregistrements d'oeuvres d'art établis ou mis à jour repose sur le ratio d'ÉTP. En 1992-1993, près de huit millions d'enregistrements ont été tenus à jour.

Pour ce qui du Programme d'accès à l'archéologie, la mesure utilisée n'a pas révélé la chute de productivité prévue pour la deuxième année, en raison du grand nombre de nouveaux clients qui ont fait des demandes.

2.5.5 Indicateur de rendement

Pourcentage de la valeur des subventions et des contributions par rapport aux sommes demandées.

Objectif de rendement

Financer (appuyer) les projets qui répondent efficacement aux objectifs, priorités ou orientations thématiques des programmes.

Réalisations

Les subventions accordées en vertu du Programme d'accès à l'archéologie représentaient 38,3 pour 100 du total de l'aide financière demandée en 1992-1993. Au cours de cette période, le nombre de demandes représentaient 1,8 million de dollars. Les figures 4 et 5 représentent la valeur des contributions accordées comparativement à la valeur des contributions demandées.

Le Programme des biens culturels mobiliers a satisfait à 100 pour 100 les demandes de subvention admissibles.

Les subventions accordées en vertu du Programme d'appui aux musées représentent 75 pour 100 de la valeur de l'aide financière demandée en 1992-1993 comparativement à 60 pour 100 en 1991-1992.

2.5.6 Indicateur de rendement

Types de conseils techniques et d'aide à la commercialisation fournis ou nombre de bases de données maintenues.

Objectif de rendement

Mettre en oeuvre des plans et fournir des services en vue de permettre aux musées de mieux préserver et gérer leurs collections (les ressources patrimoniales du Canada) et d'en faciliter l'accès.

Réalisations

La Division des services aux organismes patrimoniaux a ajouté la conservation architecturale aux compétences offertes, se dotant de ressources supplémentaires en planification et conception d'immeubles, ce qui a permis d'élaborer plus d'activités d'analyse du marché et d'entreprendre la rédaction de nouvelles publications.

En 1992-1993, les scientifiques de l'Institut canadien de conservation (ICC) ont participé à 25 projets de recherche; ses restaurateurs ont aussi effectué quelque 18 000 heures de traitements pour le bénéfice des musées. Avec la coopération des responsables provinciaux des musées et de la préservation, différents spécialistes de l'ICC dispensent aux quatre coins du pays des cours et des conseils en matière de conservation. Ils assurent aussi la formation intermédiaire et avancée de restaurateurs dans les laboratoires de l'Institut. Durant l'exercice écoulé, l'ICC a présenté, à différents endroits, 24 ateliers de deux jours à plus de 250 travailleurs de musées. Il a aussi fourni sept bourses de recherche d'un an en restauration et accueilli 10 stagiaires (cinq du Canada, quatre d'Allemagne et un de France). Finalement, le personnel de l'ICC a répondu à plus de 1545 demandes d'aide, de services ou de consultations.

Toujours pendant l'exercice en question, l'ICC a aidé à organiser et à donner sept ateliers sur l'emballage et l'expédition d'œuvres d'art à la suite de l'engagement donné au Conservation Analytical Laboratory du Smithsonian Institution, à la National Gallery of Art (Washington) et à la Tate Gallery (Londres) relativement au programme Art in Transit. Plus de 400 personnes ont participé aux ateliers (six aux É.-U. et un au Canada). On a aussi fini de restaurer le "Drapeau de Carillon" et on l'a rendu au Musée du Séminaire de Québec.

Grâce à des consultations, des démonstrations et des exposés, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine tient les musées du pays au courant des technologies et de leurs incidences muséales. On s'intéresse particulièrement aux applications logicielles et multimédias, notamment aux technologies de l'imagerie, ainsi qu'à l'élaboration de produits sur disque numérique. En 1992-1993, le RCIP a offert 16 cours auxquels 96 personnes ont participé. Elles ont appris à consulter les bases de données nationales et ont développé leurs capacités d'administration des fonctions de gestion de collection qui intéressent leurs établissements. On a aussi présenté trois ateliers où 23 personnes ont appris comment se servir de la base de données de référence du Réseau d'information de conservation. Enfin, le personnel du RCIP a passé 5 886 heures à aider et conseiller les clients en ce qui a trait à la gestion des collections et à des projets connexes.

Le Réseau canadien d'information sur le patrimoine aide les musées à gérer l'information en leur fournissant l'accès à diverses bases de données sur les collections et autres bases de données, des services d'éducation et de recherche (c.-à-d. normes de données relatives aux collections et services consultatifs). Le RCIP a assuré la maintenance de 142 bases de données en 1992-1993, une augmentation de 10,9 pour 100 comparativement à l'année précédente.

Vérification du Réseau canadien d'information sur le patrimoine (RCIP)

On a effectué une vérification du RCIP. Cette vérification avait pour but de revoir et d'évaluer l'efficacité et le rendement du RCIP dans la prestation de services à ses clients, et la pertinence des contrôles de gestion dans ses systèmes.

En outre, la Direction des examens ministériels a participé à titre consultatif à la conception du questionnaire pour un sondage auprès de la clientèle entrepris par le RCIP à une étape ultérieure.

La vérification a conclu que le «RCIP» excellait dans sa façon d'aborder le service à la clientèle parce qu'il insistait fortement sur la satisfaction de celle-ci. Le RCIP s'est acquitté efficacement et effectivement de ses responsabilités par rapport à son mandat et à ses objectifs d'affaires.

Même si les systèmes de gestion du RCIP ont été jugés satisfaisants, on a fait des recommandations en vue d'améliorations supplémentaires dans des secteurs tels que : l'élaboration du processus de planification; la documentation relative aux services aux clients; l'élaboration de plans d'urgence et de procédures antisinistres; la communication de normes sur le rendement des systèmes; la simplification des procédures d'acquisition; le perfectionnement du réseau de Trillium.

2.5.7 Indicateur de rendement

Le cadre de référence qui s'applique à l'examen du Programme d'initiatives culturelles recouvre deux sortes de questions : les **questions administratives** (efficacité du cadre de gestion, efficience et rentabilité des méthodes de mise en oeuvre du programme et incidences de la régionalisation), et les **questions ayant trait au Programme**, tout particulièrement à ses objectifs et aux résultats obtenus.

Objectif de rendement

Élaborer des objectifs d'après les évaluations de programme à faire.

Réalisations

Programme d'aide aux musées

Régionalisé en 1991, the Programme d'aide aux musées sera évalué en 1993, de même que le Programme d'initiatives culturelles, grâce à un contrat préparé par la Direction générale de l'examen ministériel du Ministère.

3.0 GESTION DU SPECTRE

3.1 Planification et techniques du spectre

3.1.1 Indicateur de rendement

Résultats des négociations internationales sur l'utilisation du spectre.

Objectif de rendement

Obtenir les fréquences nécessaires aux besoins du Canada.

Réalisations

Accord Canada-France

Un accord international de partage du spectre a été ratifié entre les gouvernements de la France et du Canada. Cet accord portait spécifiquement sur le spectre VHF et UHF autour des îles Saint-Pierre-et-Miquelon, près de Terre-Neuve.

Représentation à des réunions internationales

Le Ministère a été représenté adéquatement aux réunions internationales du CCIR, du CCITT, de la CEI, du CISPR et d'autres organismes de gestion du spectre.

Compatibilité internationale

Des travaux de recherche poussés depuis plusieurs années et des documents techniques présentés à une réunion du CCIR à Montréal en septembre 1992 ont permis de terminer les critères de compatibilité internationale entre les services de radiodiffusion FM et les services de communications et de navigation aéronautiques afin de garantir la sécurité aérienne.

Mise en oeuvre de la radiodiffusion audionumérique dans la bande L

Le Ministère a mené des études techniques innovatrices, mis au point un logiciel analytique et effectué des essais poussés sur le terrain afin de faciliter la planification en vue de la mise en oeuvre nationale de la radiodiffusion audionumérique dans la bande L (1 452-1 492 MHz) au Canada. Il a entretenu d'étroites relations avec l'industrie de la radiodiffusion pour faire ces travaux de planification.

La promotion internationale des faits établis par le travail de planification a permis de démontrer à d'autres pays comme l'Allemagne la faisabilité technique et économique des propositions du Canada concernant la bande L.

Le Ministère a examiné la possibilité de concevoir de nouvelles zones de desserte pour remplacer les services radio AM et FM. Le Ministère a examiné des scénarios de transition en vue de l'introduction de la radiodiffusion audionumérique afin de garantir que le service radio actuellement offert au public ne sera pas interrompu.

La Société Radio-Canada et des radiodiffuseurs privés ont conçu et planifié, en coopération avec le gouvernement mexicain, une démonstration de la radiodiffusion audionumérique à Mexico et un séminaire sur la radiodiffusion audionumérique était prévu sous l'égide de l'OEA et de la CITEL en avril 1993, à des fins de promotion et d'élargissement du marché.

Télévision à haute définition (TVHD)

On a préparé des versions du plan d'attribution des voies en vue d'introduire la TVHD au Canada, et on a procédé à des échanges préliminaires avec les États-Unis concernant le partage des fréquences du spectre le long de la frontière canado-américaine et une éventuelle entente entre les deux pays.

Le Ministère a produit des documents techniques destinés aux comités du CCIR concernant les caractéristiques éventuelles de la TVHD par satellite, afin de garantir l'introduction ordonnée de cette nouvelle technologie.

Le Ministère a mené des études afin de voir si les réseaux de TVHD pouvaient fonctionner sur la bande de télévision UHF actuelle et de connaître leur incidence sur les services existants. Le Ministère a discuté avec la FCC des améliorations à apporter aux systèmes proposés et des scénarios en vue de les introduire.

Règlements sur la radiodiffusion

Le Ministère a modifié et amélioré les règlements actuels sur la radiodiffusion afin de les intégrer à l'examen général et à la restructuration de la réglementation et de les rendre conformes à la nouvelle *Loi sur la radiocommunication* et à la *Loi sur la radiodiffusion*.

Radiodiffusion illégale

Le Ministère est chargé de faire appliquer la *Loi sur la radiocommunication*, laquelle exige que tous les radiodiffuseurs détiennent un certificat délivré par le Ministère et une licence du CRTC pour exploiter une station de radiodiffusion. Au cours des ans, un certain nombre de télédiffuseurs ont commencé à diffuser sans détenir de certificat ou de licence. Après une campagne intensive d'information nationale menée à l'automne 1991 par le Ministère et le CRTC afin d'encourager les radiodiffuseurs à respecter la réglementation, de nombreuses stations illégales ont cessé de fonctionner ou ont demandé un certificat et une licence. Par contre, certains autres exploitants ont continué de fonctionner illégalement et d'autres ont commencé à exploiter une station en déiant ouvertement la loi. Des mesures d'application de la loi ont été prises en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Les stations de télévision illégales ont cessé de proliférer.

Décodeurs de signaux de câblodistribution et de communications par satellite modifiés illégalement

Le Ministère est chargé de faire appliquer les alinéas 9(1)c) et 10(1)b) de la *Loi sur la radiocommunication*, qui interdisent de fabriquer, distribuer, vendre, posséder ou utiliser des décodeurs pirates permettant de capter des émissions de télévision embrouillées réservées aux abonnés du système de transmission par satellite sans avoir payé de frais d'abonnement, privant ainsi les auteurs et les distributeurs des émissions de recevoir les revenus dont ils ont besoin pour

soutenir leurs services. Au début de 1992, il est apparu évident que la vente et la distribution de décodeurs pirates étaient répandues partout au pays. On a donc mené une campagne nationale d'information et fait prendre à la GRC des mesures d'application de la loi visant les principaux fabricants et distributeurs de décodeurs pirates des signaux transmis par câble ou par satellite.

Le Ministère et la GRC passeront en revue, au cours de l'exercice 1993-1994, l'efficacité de la campagne d'application de la loi concernant la vente et la distribution de décodeurs pirates, en tenant compte de faits nouveaux comme les méthodes améliorées d'encodage.

Programme automatisé

Le Ministère a lancé un système automatisé de production des examens pour les opérateurs radio, de même qu'un registre informatisé de tous les certificats d'opérateur radio.

Systèmes de communications multipoint à faible puissance et réseau de téléphone numérique sans fil

Pour répondre aux préoccupations de ses clients, le Ministère a mis au point et en oeuvre une procédure de délivrance de licence pour les systèmes de communications multipoint et pour les réseaux de téléphone numérique sans fil. Ces deux procédures innovatrices en matière de délivrance de licence ont permis aux Canadiens de mettre en oeuvre des systèmes de radiocommunications à la fine pointe de la technologie.

Mise en oeuvre des conclusions de la Conférence Administrative mondiale sur les radiocommunications (CAMR-92)

Le Ministère a mené des études techniques destinées à soutenir la mise en oeuvre des conclusions de la CAMR-92. Des propositions accompagnées de justifications techniques seront divulguées pour commentaires publics au début du nouvel exercice.

Dispositions prises entre la FCC et le Ministère relativement aux ententes de partage transfrontalier

Le Ministère a conclu des ententes de partage avec la FCC concernant les systèmes de communications multipoint dans la bande de 900 MHz et le service de téléphone air-sol. Les travaux progressent concernant l'harmonisation des normes relatives au matériel mobile et en vue d'une entente d'utilisation du spectre dans la bande des 900 MHz.

Normes concernant les téléphones numériques sans fil

Les normes concernant les téléphones numériques sans fil (CNR-130 et PRNH-508) ont été publiées. On a préparé la publication CNR-128 sur les systèmes cellulaires numériques au Canada.

Règlements sur le matériel brouilleur

Les règlements sur le matériel brouilleur ont été adoptés et des progrès ont été réalisés en ce qui concerne le Règlement sur les appareils radio.

Spectre 20/20 1992

Le troisième colloque Spectre 20/20, tenu à Toronto en septembre 1992, a obtenu un vif succès. Plus de 200 participants des industries des télécommunications et de la radiodiffusion ainsi que du secteur public ont assisté à deux journées d'exposés et de discussions axés sur l'utilisation et la gestion futures du spectre. Le thème du colloque Transitions cadre bien avec l'évolution rapide des communications personnelles et les décisions de la CAMR-92.

Communications personnelles

Des études techniques visant à appuyer l'attribution des fréquences du spectre pour le Canada ont été effectuées. Aucune autre mesure n'est nécessaire concernant les activités actuelles liées au satellite mobile (MSAT).

Intelligence artificielle

À l'aide des ressources provenant du fonds d'Industrie, Sciences et Technologie Canada réservé à l'intelligence artificielle, les travaux de mise au point d'un système de raisonnement basé sur des cas ont avancé énormément dans le domaine des enquêtes sur le brouillage radioélectrique.

Homologation du matériel radio et du matériel terminal

Le nombre de certificats d'homologation émis pour le matériel radio a atteint 927, ce qui représente 4 pour 100 de plus que l'an dernier (891). Quatre versions de la nomenclature du matériel radio ont été publiées.

Quatre appareils radio ont été testés pour fins d'homologation. Tous les autres essais d'homologation ont été effectués par le secteur privé. Quatorze appareils radio ont été vérifiés au cours de la période de douze mois.

Aide au transfert technologique

Pour soutenir le transfert technologique, le Ministère reçoit régulièrement la visite de représentants d'autres pays. Il offre alors aux visiteurs des séminaires et des visites guidées du laboratoire de l'avenue Clyde. Un échange industriel et scientifique a été prévu entre le ministère des Communications et Spectrocan Engineering Inc. afin de fournir à Jabatan Telekom Malaysia les compétences principales pour exploiter le matériel d'un laboratoire technique sur place à Kuala Lumpur en Malaisie. Cet échange a débuté le 13 août 1992 et a duré deux mois.

Aide technique

En coopération avec le ministère de la Défense nationale, le Ministère a examiné une nouvelle génération d'émetteurs militaires à saut de fréquence afin de déterminer s'ils peuvent être utilisés en même temps que d'autres émetteurs et s'ils peuvent avoir une incidence sur les services existants. Cet appareil radio utilise 2 300 voies dans la bande de 30 à 80 MHz, occupée par la télédiffusion, la radioamateur, la télécommande de modèles réduits d'avion et les communications mobiles terrestres. Les résultats des essais ont permis de déterminer des restrictions en matière de compatibilité et d'exploitation.

Enquête de satisfaction de la clientèle au sujet des services offerts par la gestion du spectre

Le Ministère a mené une enquête nationale auprès des clients de la gestion du spectre titulaires de licence, complétant ainsi les renseignements obtenus par les deux régions - le Québec et les Prairies - qui ont pris l'initiative de sonder leur clientèle l'année précédente. On a interviewé en novembre et décembre 1992 cinq types de clients du spectre titulaires de licence (c'est-à-dire les radioamateurs, les titulaires de licence radio de navire, de licence aéronautique, de licence commerciale publique et de licence commerciale privée) représentant au total 4 818 titulaires de licence. On a interviewé des clients dans toutes les régions du pays.

L'analyse préliminaire des résultats fut disponible en mars 1993. Les résultats sont les suivants :

1. Dans l'ensemble, la majorité des clients consultent le Ministère essentiellement en vue du renouvellement de leur licence. Bon nombre d'entre eux ignorent le rôle du Ministère et l'étendue de son mandat en matière de gestion du spectre ou n'en ont qu'une vague idée, d'autres services comme le traitement des plaintes concernant le brouillage, la délivrance de licences temporaires et le partage des fréquences n'étant utilisés que par une partie de la clientèle.
2. En général, les clients sont extrêmement satisfaits du personnel du Ministère et de sa courtoisie, de sa capacité d'écoute et de sa compétence.
3. Parmi les sources de mécontentement, citons les délais de solution des problèmes, le coût des licences, la période d'attente pour l'émission de celles-ci et le manque de clarté de certaines formules et de certains documents.
4. Les besoins de la clientèle, le niveau de connaissances des activités de gestion du spectre et le niveau de satisfaction à l'égard des services du Ministère varient selon le type de client, les sociétés commerciales publiques présentant le niveau le plus élevé de demandes de services et le niveau le plus faible de satisfaction. En particulier, les sociétés commerciales publiques souhaitent une émission plus rapide des licences, une réduction ou à tout le moins un gel des droits de licence et un meilleur accès aux services et à la consultation.

Les constatations de l'enquête seront utilisées pour mettre à jour les normes de service.

3.2 Autorisation

3.2.1 Indicateur de rendement

Volume des demandes de licences radio délivrées, des certificats de radiodiffusion émis et des examens administrés pour l'obtention de certificats d'opérateur radio; délais raisonnables.

Objectifs de rendement

Répondre à la demande de façon optimale, compte tenu de la disponibilité des fréquences. Respecter les délais de délivrance des licences qui sont établis dans le Manuel de gestion du secteur (p. ex., 45 pour 100 des demandes concernant le service fixe terrestre traitées dans un délai de 15 jours, 60 pour 100 dans un délai de 30 jours et 90 pour 100 dans un délai de 90 jours).

Réalisations

Les normes de rendement sont fixées pour la durée du traitement des demandes de licence radio. Pour certains types de demandes, à mesure que le nombre d'utilisateurs du spectre augmente, il devient plus difficile et plus long de trouver des fréquences à attribuer qui sont compatibles avec toutes les autres utilisations existantes.

En 1992-1993, 76 031 licences individuelles ont été délivrées par rapport à 94 526 en 1991-1992. Le nombre total de licences collectives, y compris les licences de radio cellulaire, s'élève maintenant à 10 916. À la fin de l'exercice 1992-1993, 851 715 licences de station radio, représentant toutes les catégories de stations, étaient en vigueur, ce qui est légèrement moindre que le chiffre de 867 597 signalé pour 1991-1992. En 1992-1993, le Ministère a traité 1 939 demandes de licence de stations à micro-ondes (une hausse de 3,1 pour 100 par rapport à 1991-1992), ainsi que 20 214 demandes de stations terrestres mobiles (une baisse de 6,1 pour 100 par rapport à 1991-1992) et 15 632 demandes de stations terrestres fixes (une diminution de 0,2 pour 100 par rapport à 1991-1992). Par ailleurs, il a traité en tout 18 825 demandes de stations de navire, d'aéronef et d'amateur (une baisse de 2,9 pour 100 par rapport à 1991-1992) et 758 demandes de stations spatiales et terriennes.

En 1992-1993, les délais de traitement des demandes de licences pour les services terrestres fixes, terrestres mobiles, de navire, d'aéronef et d'amateur étaient courts comparativement aux normes fixées. Malgré cela, le temps de traitement des demandes de stations à micro-ondes, spatiales et terriennes a considérablement été amélioré.

L'augmentation des demandes d'accès au spectre constitue un facteur ayant une incidence sur le niveau de service. Les limites de dépenses représentent un autre facteur qui empêche le secteur des autorisations de répondre aux normes de rendement fixées, parce que les réductions du budget entraînent une réduction des ressources disponibles pour traiter des charges de travail à la hausse. Depuis son introduction à la fin des années 80, la délivrance de licences collectives a permis d'augmenter l'efficacité du secteur et d'aider à traiter la charge de travail annuelle des demandes provenant des stations terrestres fixes et mobiles. Toutefois, l'incidence de la délivrance de licences collectives dans ces services semble se stabiliser.

Les figures 9 à 13 font une comparaison des temps de traitement des six dernières années pour les diverses catégories de demandes de licence.

Figure 9

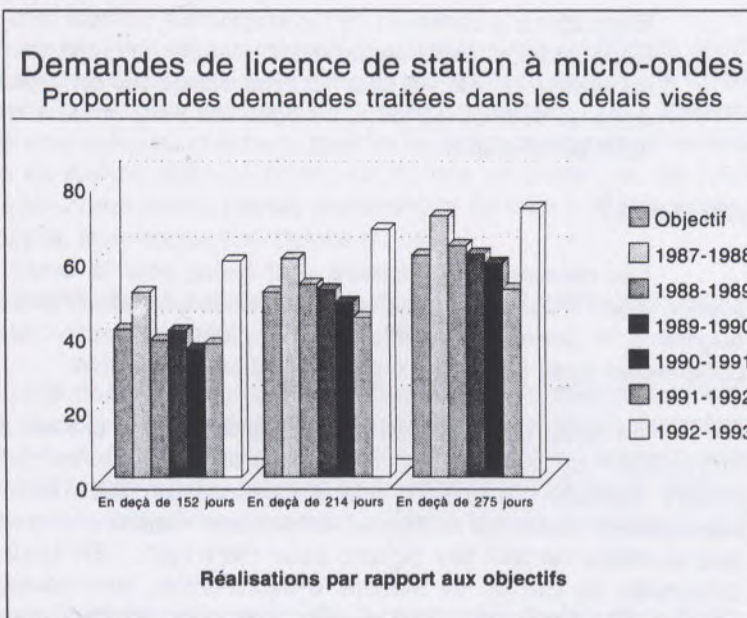


Figure 10

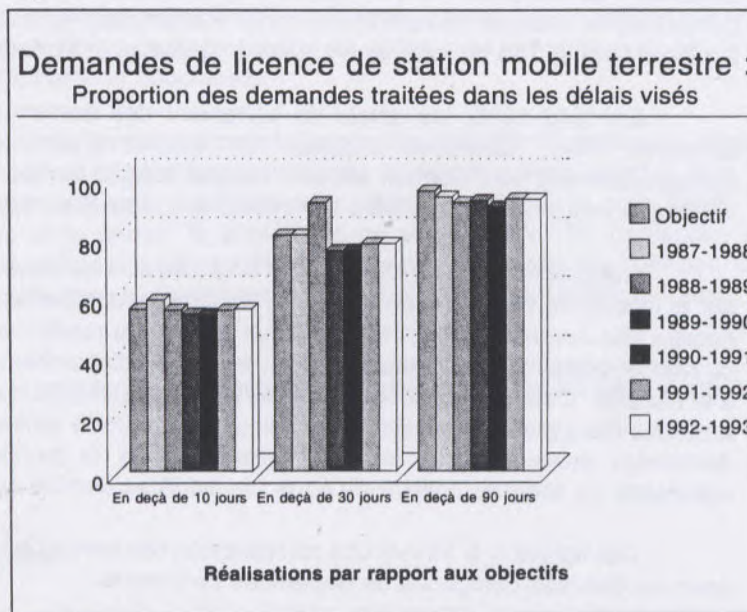


Figure 11

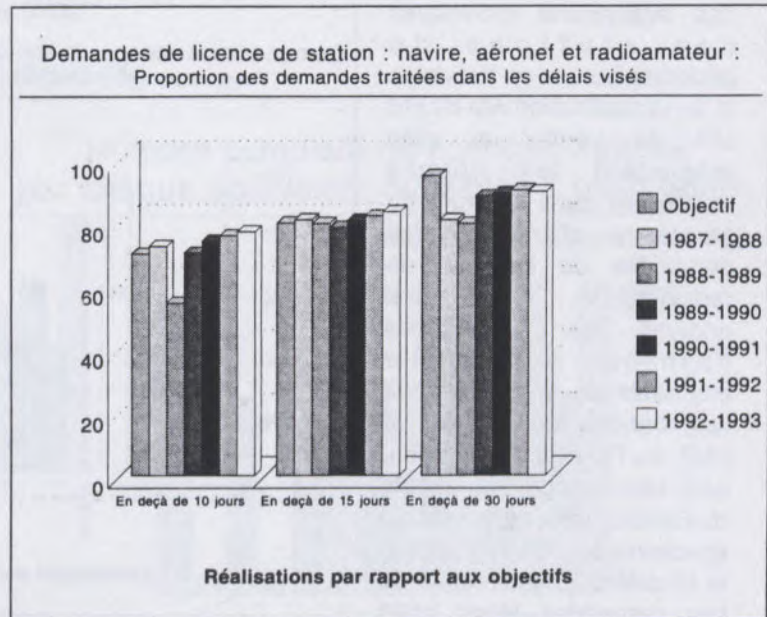
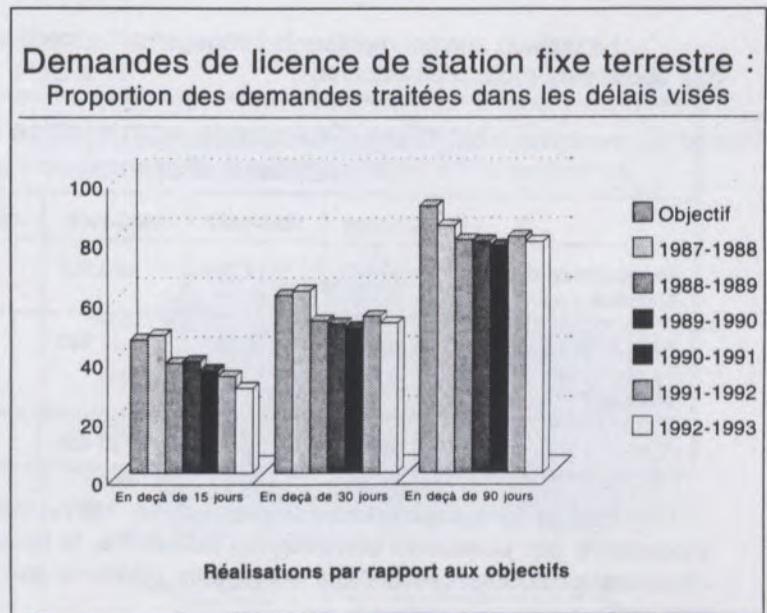
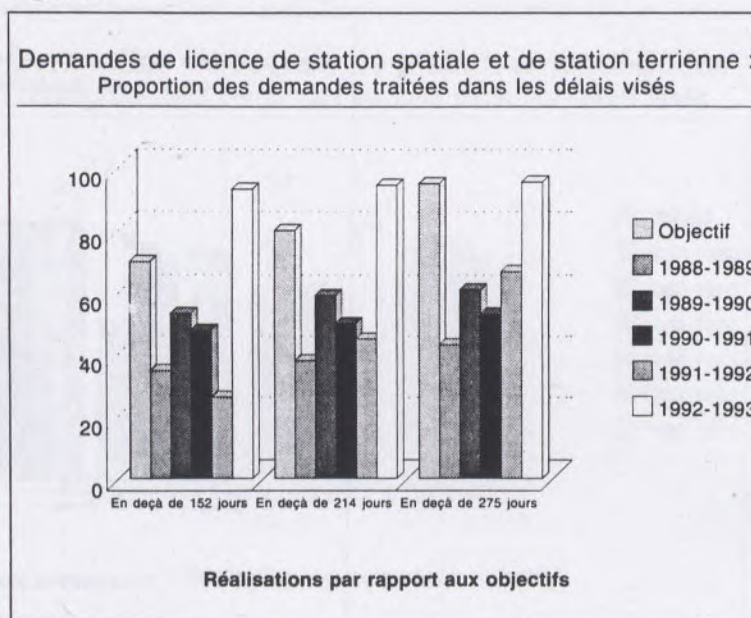


Figure 12



Le Ministère effectue des évaluations techniques des stations de câblodistribution, de télévision et de radiodiffusion AM ou FM afin de vérifier si elles respectent les normes techniques dans le cadre du processus d'examen des demandes de certificat de radiodiffusion. On a aussi analysé les notifications données, à l'échelle internationale, en ce qui a trait aux bandes qui servent à l'AM, au FM et à la télévision, car il faut protéger les intérêts du Canada pour ce qui est du spectre radio. En 1991-1992, le Ministère a traité 6 733 de ces demandes alors qu'en 1992-1993 il a en traité 4 720.

Figure 13



Cette baisse des activités peut être attribuée au climat de récession en vigueur pendant cette période.

Le tableau suivant représente l'engagement antérieur du Ministère en matière d'examen des opérateurs radio professionnels.

Nombre d'examens administrés en vue d'un certificat d'opérateur radio						
	1987-1988	1988-1989	1989-1990	1990-1991	1991-1992	1992-1993
Examineurs du Ministère	16 427	10 784	10 307	9 040	10 501	8 091
Examineurs de l'extérieur du Ministère	0	8 581	12 629	14 870	23 093	22 219
TOTAL	16 427	19 365	22 936	23 910	33 594	30 310

Depuis le lancement du programme en 1987-1988 et afin de déléguer les pouvoirs d'examen à des personnes compétentes à l'externe, le Ministère a augmenté de beaucoup son efficacité en doublant le nombre d'examens effectués tout en réduisant l'engagement de ses employés.

3.2.2 Indicateur de rendement

Volume des licences délivrées à des stations, des licences collectives et des licences "de parcs" par équivalent du travail à plein temps, en fonction du temps.

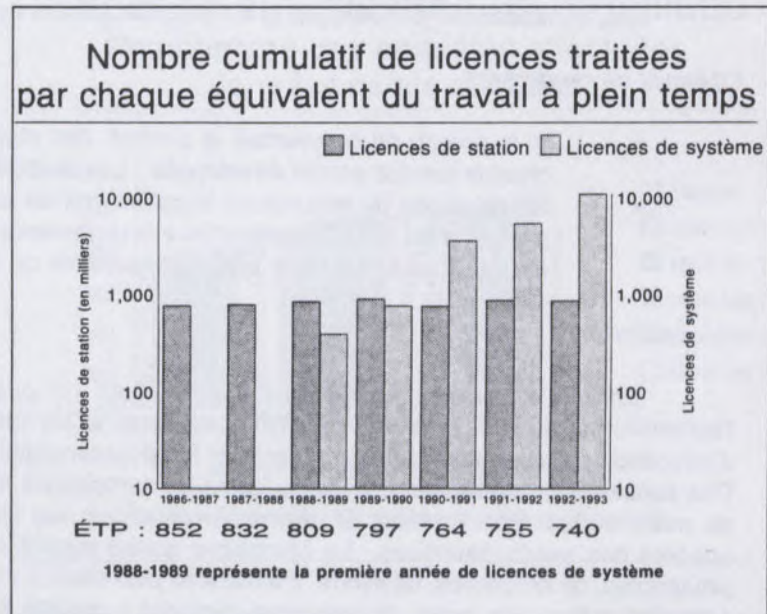
Objectif de rendement

Suivre les tendances de près.

Réalisations

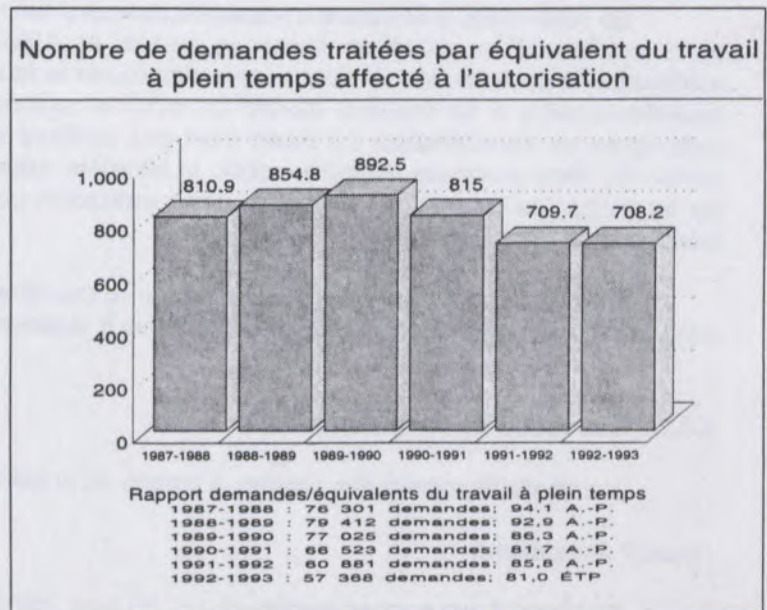
La figure 14 montre le nombre cumulé de licences gérées par équivalent du travail à plein temps depuis 1986-1987. Depuis l'introduction de la délivrance de licences collectives en 1988-1989, l'obligation de délivrer des licences individuelles a été ramenée à certains services, ce qui a permis de s'occuper de l'augmentation de la demande d'accès aux fréquences du spectre.

Figure 14



L'augmentation du nombre de licences collectives depuis 1987-1988 a permis de stabiliser le nombre de licences individuelles, ce qui a entraîné des économies directes des ressources, comme le montre la figure 15.

Figure 15



3.3 Contrôle du spectre

3.3.1 Indicateur de rendement

Mesure dans laquelle les règlements sur la délivrance des licences sont respectés, compte tenu d'inspections périodiques et du contrôle annuel des plaintes de brouillage.

Objectifs de rendement

- Si le niveau de ressources le permet, des objectifs de rendement spécifiques à chaque service seront développés. Les objectifs seront maintenus ou améliorés.
- S'il n'y a pas de ressources supplémentaires disponibles, le Ministère tentera de maintenir les taux de conformité aux règlements aux niveaux actuels quoique nous ne pouvons être assuré qu'il sera possible de le faire.

Réalisations

En 1991-1992, se fondant sur les résultats du programme d'échantillonnage et de l'échantillonnage stratifié du service mobile maritime, le Ministère a mis en oeuvre des initiatives d'éducation de la clientèle afin de rehausser les pourcentages de respect de sa réglementation. Ces initiatives ministérielles ont pris la forme de campagnes multimédias visant les fournisseurs de matériel, les représentants en télécommunications, les clubs nautiques, les marinas et les adeptes des sports nautiques. La campagne portait surtout sur la distribution d'une affiche, de prospectus, de brochures, de livrets, d'annonces publicitaires et d'avis, et sur la présentation d'une émission vidéo. En outre, le personnel régional a assisté à des foires commerciales afin de distribuer ces documents et a offert sur demande des séminaires sur l'importance des radiocommunications et l'utilisation appropriée de la radio.

En 1992-1993, le Ministère a procédé à un nouvel examen du service maritime mobile afin de déterminer si les initiatives mises en oeuvre en 1991-1992 telles que les campagnes multimédia, la publicité, etc. avaient permis d'améliorer le taux de conformité de ce service. La nouvelle enquête a de nouveau montré un taux de conformité de 60 pour 100. Comme les campagnes de sensibilisation du public n'ont pas amélioré de manière significative le taux de conformité dans le service maritime mobile, le Ministère examinera d'autres possibilités, comme les amendes, les poursuites, l'éducation des fournisseurs de matériel radio et le réexamen du processus de renouvellement des licences.

En 1993-1994, le Ministère envisage d'examiner le niveau de conformité des administrations municipales. La norme acceptable a augmenté de 88 à 95 pour 100.

3.3.2 Indicateur de rendement

Délais de règlement des plaintes à propos du brouillage.

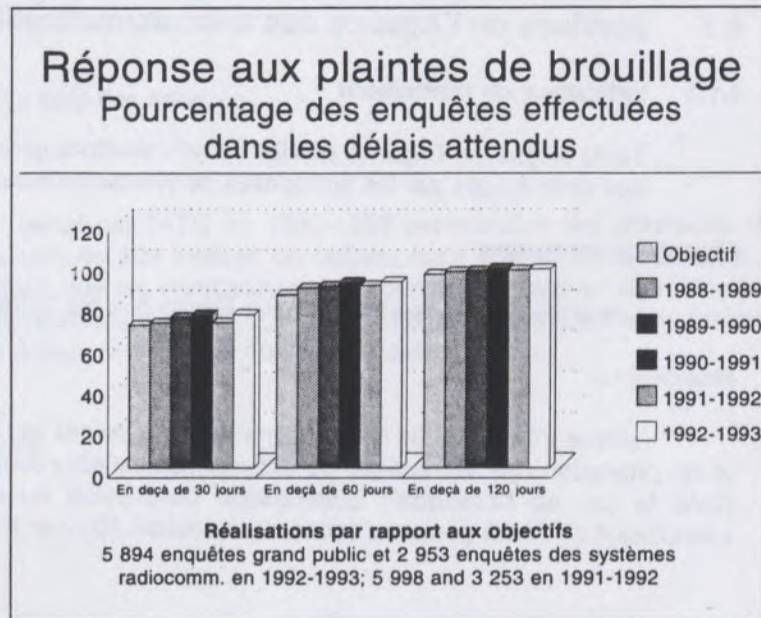
Objectif de rendement

Conformité aux normes établies (p. ex., 95 pour 100 des enquêtes relatives aux systèmes de radiocommunication terminées dans un délai de 120 jours).

Réalisations

Les normes de service fixées pour cet indicateur précisent la proportion d'enquêtes à terminer dans les 30, 60 et 120 jours. Comme on peut le voir à la figure 16, en 1992-1993, ces objectifs ont été atteints et dépassés. Le Ministère a fait enquête sur 5 894 rapports de brouillage par le grand public et 2 953 rapports de brouillage par des systèmes de radiocommunications.

Figure 16



4.0 SERVICE GOUVERNEMENTAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET D'ÉCHANGE D'INFORMATION

4.1 Services de l'Agence des télécommunications gouvernementales

4.1.1 Indicateur de rendement

Tarifs exigés par l'Agence des télécommunications gouvernementale (ATG) en proportion des tarifs exigés par les entreprises de télécommunications.

Objectif de rendement

Les tarifs exigés ne sont pas plus élevés que les tarifs de l'interurbain commercial.

Réalisations

Même s'il est difficile de comparer les tarifs exigés par l'ATG aux divers tarifs d'escompte et de promotion des entreprises de télécommunications, ceux de l'ATG restent concurrentiels. Dans le cas de l'interurbain automatique commercial au tarif régulier, le service d'appels interurbains de l'ATG permet d'économiser environ 50 pour 100.

4.1.2 Indicateur de rendement

Économies réalisées par le gouvernement grâce à l'ATG.

Objectif de rendement

Maintenir les économies globales à un niveau égal ou supérieur à 30 pour 100 (estimation de 1989-1990) dans le cas du service téléphonique interurbain.

Réalisations

Les principaux services communs offerts par l'ATG continuent d'être le Service gouvernemental d'appels interurbains (SGAI) et le service d'appel local (Centrex/Service perfectionné de circonscription). Toutefois, l'effet des nouveaux services sur l'ensemble du portefeuille de l'Agence est à la hausse. On estime à 20,8 pour 100 (83,3 millions de dollars) les économies totales que l'État a pu réaliser en 1992-1993 grâce aux services de l'ATG, ce qui représente une valeur au détail de 401 millions de dollars, estime-t-on.

En 1992-1993, le SGAJ, qui achemine les communications téléphoniques, de télécopie et de données dans la bande des fréquences vocales, a été plus utilisé que l'an passé dans une proportion de 8 pour 100 (240 contre 260 millions de minutes) pendant que les ministères profitaient d'une réduction de coûts de 9 pour 100 (ils ont passé de 63 à 58 millions de dollars). Pendant ce temps, les tarifs des services interurbains commerciaux ont été réduits de façon importante suite à l'introduction de nouveaux plans d'escompte. Si l'on tient compte de toutes ces données, il en résulte, en 1992-1993 une économie nette de 17 pour 100 pour les services du gouvernement qui ont préféré le réseau téléphonique de l'Agence aux tarifs réduits des réseaux commerciaux en 1991-1992.

4.1.3 Indicateur de rendement

Frais d'administration en pourcentage du coût des services.

Objectif de rendement

10 pour 100 ou moins du coût des services.

Réalisations

Les services fournis et gérés par l'ATG en 1992-1993 ont entraîné des prévisions de recettes pour le fonds renouvelable de 203 millions de dollars, mais le total net s'est élevé à 318 millions de dollars étant donné que les fournisseurs de l'Agence ont établi en son nom des factures pour un montant de 115 millions de dollars. Les frais d'administration pour cette période sont estimés à 20,8 millions de dollars ou 7,1 pour 100 des frais de services.

4.1.4 Indicateur de rendement

Rentabilité de l'ATG.

Objectif de rendement

Amélioration de la rentabilité des services d'administration, de facturation et de consultation, mesurée par l'évaluation de 1993-1994; maintien de la rentabilité des autres services.

Réalisations

On continue de déployer des efforts vigoureux pour améliorer la rentabilité dans ce secteur. La comparaison des tarifs de l'Agence et des tarifs que ses clients auraient obtenus des compagnies privées montre que l'ATG fait économiser à ses clients 20,8 pour 100 globalement.

Le service gouvernemental de gestion unifié (SGGU) a été mis à exécution dans huit endroits. Le SGGU fournit aux ministères clients les caractéristiques suivantes : introduction en ligne des commandes de service, inventaire automatique, accès au matériel Centrex/SPC et possibilités de rapprochements des factures et de production de rapports de gestion. D'autres endroits continuent de s'ajouter à la liste selon un processus de sélection établi par l'équipe du SGGU.

4.1.5 Indicateur de rendement

Part des dépenses globales de fonctionnement engagées par les ministères au titre des télécommunications, revenant à l'ATG.

Objectif de rendement

Un objectif sera élaboré en fonction des constatations de l'évaluation du programmé. Un objectif de 50 pour 100 avait été proposé pour 1989-1990.

Réalisations

Les dépenses globales du gouvernement au titre des télécommunications sont estimées à 479,7 millions de dollars pour 1992-1993. La facture totale des services administrés par l'ATG s'élève à 318,1 millions de dollars, y compris les frais facturés directement aux ministères par les télécommunicateurs. Ainsi, la part des dépenses de fonctionnement de l'ATG s'élève à 66,3 pour 100. Depuis 1990-1991, les dépenses consacrées aux services Centrex/Service perfectionné de circonscription fournis et gérés par l'Agence pour le compte des ministères sont intégrées dans la part des dépenses globales de fonctionnement de l'organisme.

4.1.6 Indicateur de rendement

Satisfaction du client au regard de la qualité des services fournis par l'ATG et de la gamme de services négociés et fournis.

Objectif de rendement

Satisfaction accrue de la clientèle, mesurée par l'évaluation de 1993-1994.

Réalisations

Les gestionnaires de comptes du secteur du Marketing ont préparé des plans comptables stratégiques pour les 20 plus gros ministères clients afin de permettre des occasions d'affaires en utilisant les services de l'ATG et d'établir de quelle manière l'ATG peut aider à mettre les programmes en application. De plus, avec la création de groupes de discussion présidés dans de nombreux cas par des clients, l'ATG cherche activement à savoir comment améliorer les services existants et introduire de nouveaux produits destinés à mieux desservir la fonction publique.

L'ATG a joué un rôle de chef de file en matière de gestion des télécommunications gouvernementales en participant activement à des activités en comité. Le président de l'ATG a participé au Conseil des télécommunications gouvernementales (CTG) et présidé les réunions du Groupe consultatif des télécommunications (GCT). C'est également l'ATG qui assure les services de secrétariat des deux comités. De concert avec le CTG et le GCT, l'Agence continue d'examiner la question des indicateurs et des normes de rendement, en cherchant principalement la satisfaction du client. L'introduction à l'ATG du principe de la gestion de la qualité totale en est une initiative connexe. La lettre de nouvelles "Convergences" continue d'être publiée afin d'informer tous les ministères des progrès touchant le Programme d'architecture des télécommunications et pour susciter le dialogue sur les défis à relever.

4.1.7 Indicateur de rendement

Nouvelles technologies adoptées, nouveaux services fournis et nouvelles initiatives entreprises afin de mieux répondre aux besoins des clients.

Objectif de rendement

Plans mis en oeuvre en vue d'assurer la croissance des réseaux ainsi que l'adaptation aux nouvelles technologies et aux nouvelles normes.

Réalisations

Plus de 300 personnes ont participé au Forum 92 du Programme d'architecte des télécommunications, destiné à informer les homologues de la fonction publique et les clients concernant les projets et les progrès effectués en vertu du Programme et à leur donner l'occasion de participer directement à des enjeux communs de l'établissement en réseaux. Les opinions des clients ont été regroupées et seront intégrées aux développements futurs du Programme d'architecte. On s'est généralement entendu pour dire que les clients sont satisfaits du Programme et des services de l'ATG dans leur ensemble.

De concert avec le GCT, l'ATG a continué de faire de grands progrès dans l'établissement d'un réseau d'entreprise pour le gouvernement, sur le modèle de l'architecture de type réseau d'entreprise (ATRE) pour le gouvernement. L'ATG a mené un projet pilote offrant l'interconnexion de différents réseaux locaux à l'aide de la technologie d'aiguillage («router»).

On a établi un Service gouvernemental de messagerie (SGM) permettant l'interconnexion de différents systèmes de courrier électronique, la norme X.400 servant de dénominateur commun.

Le Réseau gouvernemental de télécommunications par satellite (RGTS), misant sur la technologie des terminaux à très petite ouverture d'antenne (TTPO ou, de son appellation anglaise, VSAT), est maintenant offert à titre de service régulier. L'utilisation du réseau et le partage des terminaux par des ministères qui occupent un même emplacement vont se traduire par d'importantes économies.

L'ATG a lancé une gamme complète de services de téléconférences en ajoutant un service de vidéoconférence offert à l'aide du Service gouvernemental de vidéoconférence (SGV) et un service de vidéo transmission d'entreprise pour compléter le service bien établi d'audioconférence à l'aide du Service gouvernemental de téléconférence (SGT).

L'ATG a mis sur pied un service de télécopie point à point (Téléfax) et un service de télécopie améliorée (Téléfax Plus) qui peut transmettre un même document à de nombreux destinataires et offre des possibilités de transmission différée.

L'ATG a inauguré son service Télé56, un service amélioré de commutation de données qui transmet les données à grande vitesse à 56 kilobits à la seconde sur des lignes spécialement conditionnées faisant partie de la gamme de services du Service gouvernemental d'appels interurbains (SGAI).

4.2 Services du Réseau d'information des cadres supérieurs (RICS)

4.2.1 Indicateur de rendement

Nombre d'utilisateurs et niveau de service.

Objectif de rendement

Faire état des tendances réelles.

Réalisations

Au 31 mars 1993, environ 1 500 clients s'étaient abonnés au Réseau d'information des cadres supérieurs (RICS) et on prévoit qu'environ 4 000 autres cadres seront abonnés d'ici la fin de 1994. Après deux demandes de soumissions ouvertes émises par le RICS, on a signé avec SHL Systemhouse Inc. les marchés en vue de former les clients et d'installer et intégrer l'aide aux ministères et organismes clients.

Le Conseil du Trésor a approuvé le plan opérationnel pluriannuel (POP) qui lui a été présenté en vue de prolonger le mandat du Réseau et d'exposer une initiative d'expansion dynamique visant à un plein recouvrement des coûts en 1994. Le Conseil du Trésor a autorisé le RICS à étendre entièrement et immédiatement ses services à l'ensemble des cadres et les activités d'expansion étaient déjà avancées à la fin de l'exercice.

4.2.2 Indicateur de rendement

Augmentation des services d'information.

Objectif de rendement

Faire état des tendances réelles.

Réalisations

Le Ministère a mis au point au cours de l'exercice 1992-1993 une nouvelle application importante qui permet aux clients de faire connaître leurs commentaires sur les politiques élaborées par le Conseil du Trésor. Appelée ConnEXions, cette application de type tableau d'affichage représente un engagement de la part du Conseil du Trésor à consulter les cadres et à utiliser le RICS à cette fin. Le RICS a consacré une quantité énorme de ressources pour préparer l'application et modifier son logiciel auxiliaire à cette fin.

5.0 SERVICES GÉNÉRAUX

5.1 Gestion des politiques

5.1.1 Indicateur de rendement

Réalisation par rapport aux principales initiatives et aux principaux buts de la politique.

Objectifs de rendement

Les objectifs en matière de relations fédérales/provinciales et internationales sont énumérés sous la rubrique Réalisations.

Réalisations

Relations fédérales/provinciales

Même si aucune conférence des ministres n'a eu lieu en 1992, une conférence rassemblant les sous-ministres fédéraux-provinciaux-territoriaux responsables de la culture et du patrimoine s'est tenue en août 1992. Les sous-ministres ont réaffirmé l'importance de la coopération pour mieux répondre aux aspirations et aux intérêts de la communauté culturelle et patrimoniale en ce temps de restrictions financières.

Au cours de l'année financière, le Ministère a conclu des ententes en matière de culture avec l'Alberta, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ainsi qu'une entente en matière de technologies de communications avec le Manitoba. De plus, des négociations avec la Colombie-Britannique ont permis de conclure une entente en matière d'industries des communications et de la culture.

Relations internationales

Sur le plan des expositions internationales et vu le succès qu'a remporté le pavillon canadien à l'exposition internationale de Séville, le Ministère continue de coordonner et de gérer la participation canadienne à Expo 93, à Taejon, en Corée. C'est par le biais d'un partenariat avec les provinces, le secteur privé et les autres ministères fédéraux que le Ministère articule le développement de la présence canadienne en Corée afin de rendre le pavillon canadien un réel tremplin pour une série d'activités intégrées visant la promotion des intérêts commerciaux, éducationnels, culturels et diplomatiques canadiens.

La délégation du Ministère a joué un rôle clé à la Conférence de plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications (APP 92), au cours de laquelle on a apporté des modifications importantes à la structure et aux opérations de l'organisme. Ces changements permettront d'améliorer l'efficacité de l'UIT et de satisfaire et protéger les intérêts futurs des Canadiens dans le domaine des télécommunications internationales et de la gestion des radiofréquences.

Le Ministère a également participé activement aux discussions de principe de la Conférence de l'UIT sur le développement des télécommunications en Amérique et aux activités de commercialisation de Americas TELECOM 92.

On a fait des incursions importantes dans la promotion de rapports bilatéraux privilégiés en matière de télécommunications avec des pays prioritaires. Le Canada a signé des accords de coopération indispensables pour consolider les échanges et les investissements avec la République populaire de Chine et la République russe, dont les marchés représentent des

occasions de choix pour l'industrie canadienne. Sous l'égide des rapports de coopération existants, des consultations de principe ont eu lieu avec le Japon, la Chine et le Mexique sur la question des télécommunications.

Le Ministère a représenté efficacement les intérêts canadiens en matière de communications et de culture lors de plusieurs rencontres multilatérales à caractère commercial et économique, y compris les réunions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'organisation de coopération économique Asie-Pacifique.

À titre de président du Groupe de travail du GATT sur les télécommunications, le Ministère a aidé à orienter un des éléments-clés des négociations de l'Uruguay Round et continue de participer aux réunions sur les règles commerciales des services de télécommunications. Lors de négociations de l'ALENA, le Ministère a également représenté les intérêts du Canada et continue de travailler à la mise en oeuvre de l'accord (projet de loi C-115). Le Ministère continue de travailler énergiquement pour le compte d'entreprises canadiennes qui éprouvent des difficultés à pénétrer les marchés étrangers (par ex. FONOROLA aux États-Unis, Call-Net au Royaume-Uni et Northern-Telecom en Chine). Un représentant du Ministère a co-présidé le groupe de travail sur les communications et la technologie de l'information du Comité de coopération mixte entre le Canada et la Communauté européenne, afin de favoriser la coopération dans le domaine de la recherche.

Dans le domaine des coproductions cinématographiques et télévisuelles, le Ministère a négocié et signé des protocoles de modification avec la France et la Nouvelle-Zélande et a entrepris des négociations afin de mettre à jour les ententes bilatérales conclues avec l'Italie, l'Espagne, la Tchécoslovaquie, la Russie et le Commonwealth des États indépendants. Des négociations bilatérales sont en cours avec le Japon, le Danemark, la Suède et la Pologne. Une entente multipartite portant sur un plan de développement du cinéma anglais a été conclue afin d'accroître les coproductions avec nos partenaires anglophones. Des négociations semblables se poursuivent avec nos partenaires latino-américains.

Le Ministère a participé à une foule de tribunes multilatérales portant sur les arts, le patrimoine et la culture, notamment : aux activités de l'UNESCO liées à la Décennie mondiale de développement culturel et aux comités de l'UNESCO sur le développement, les communications, l'information et l'informatique, et l'éducation internationale. Le Ministère continue de contribuer à la mise en oeuvre, la révision et l'accès aux conventions et aux recommandations de l'UNESCO dans le secteur de la culture. Le Ministère participe également à un certain nombre de comités du Conseil de l'Europe. Le Ministre a participé à la 7^e Conférence des ministres responsables de TV5 (le consortium international de télédiffusion francophone par satellite), au cours de laquelle on a appuyé totalement le projet d'offrir le service TV5 en Afrique, en Amérique latine et dans les Antilles. Le Ministère a étendu son rôle dans la Francophonie en participant à des projets du Sommet de la Francophonie et de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Le travail du Ministère sur le plan des politiques a été encore rehaussé par une analyse comparative sur le plan international et par la prestation d'avis sur une gamme de grandes questions et initiatives, par exemple le télétravail, la violence à la télévision, les nouveautés de la politique des télécommunications entre le Canada et la Communauté européenne, le régionalisme culturel dans les établissements médiatiques et les statistiques portant sur les industries culturelles. En outre, le Ministère a élaboré le premier plan de développement commercial international intégré après de vastes consultations avec l'industrie.

5.2 Gestion intégrée

5.2.1 Indicateur de rendement

Rapport entre les équivalents du travail à plein temps et les fonds engagés par la Gestion intégrée et ceux engagés par l'ensemble du Ministère.

Objectif de rendement

Maintien ou amélioration des rapports actuels.

Réalisations

Années financières	% des fonds	% des ÉTP
1988-1989	5,5	10,7
1989-1990	5,1	10,7
1990-1991	4,5	10,8
1991-1992	4,3	10,4
1992-1993	4,7	9,7

Le rapport entre les ressources financières de la Gestion intégrée et celles du Ministère a augmenté en 1992-1993 en raison des ressources affectées (4,2 millions de dollars) au projet de modernisation de la technologie de l'information. Si on exclut ce projet spécial, le rapport diminuera à 4 pour 100.

5.2.2 Indicateur de rendement

Réalisations par rapport aux principales initiatives et aux principaux buts de la politique.

Objectif de rendement

Élaborer des options dans les domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Infrastructure des communications

Le Ministère a élaboré et mis en oeuvre de façon préliminaire une infrastructure de communications intégrées qui servira à donner à tous ses employés un accès aux services de données d'entreprise, de courrier électronique et autres. Le projet relatif à l'infrastructure des communications était divisé en quatre activités de travail principales : la collecte des faits, les aspects techniques, la mise en oeuvre et l'évaluation ultérieure à la mise en oeuvre. En fonction des recommandations de l'étude technique, le Ministère a acquis de Stentor (Bell Canada) d'importants composants matériels de communications qui serviront à fournir des systèmes informatiques importants, en signant une entente de location avec option d'achat. Le projet sera pleinement mis en oeuvre en 1993-1994. Une étude ultérieure à la mise en oeuvre sera effectuée au dernier trimestre de 1993-1994.

Abandon du système CP-6

Le Conseil du Trésor a approuvé un montant de 4,2 millions de dollars pour ce projet en 1992-1993. Le Ministère a préparé un plan de mise en oeuvre en vue de faire passer les applications de l'unité centrale CP-6 à d'autres modes de traitement, après une consultation intensive auprès de ses clients. Le projet a permis d'identifier et de trouver les composants de traitement de la nouvelle infrastructure proposée dont on a fait mention précédemment. Le Ministère a acheté les composants matériels et logiciels importants qui sont nécessaires dans le cadre du projet d'abandon du CP-6. Malheureusement, les délais d'acquisition ont fait en sorte que les produits ont été livrés plus tard que prévu. La plus grande partie du travail de conversion aura lieu en 1993-1994; à ce moment, on aura recours à des experts-conseils et à un groupe d'étudiants pour former l'équipe chargée de la conversion. En raison des délais d'acquisition, le Ministère a reporté 710 000 \$ à l'exercice de 1993-1994 afin d'achever ce projet.

Conversion des applications du CP-6

Le Ministère a planifié et effectué la mise au point initiale d'un système d'aide à la gestion du matériel pour y intégrer des fonctions du système national de contrôle du matériel qui était installé sur l'unité centrale CP-6.

Transfert du système de budget d'exploitation unique (BEU)

Depuis le 1^{er} avril 1992, le système d'enregistrement et de contrôle des affectations (SECA) est offert à tous les directeurs généraux. On a modifié le SECA afin qu'il accepte les opérations relatives aux budgets des salaires et aux engagements, de même que les dépenses salariales grâce au transfert électronique des bandes du MAS. Le module de planification des salaires a été livré en mars 1993. On y a intégré une fonction de calcul rapide des salaires à une gamme déjà riche de fonctions fondamentales.

Pour remplacer le système d'information financière de la région de la capitale nationale qui exploitait le CP-6, on a mis au point un prototype autre qu'en langage relationnel, dont les essais ont été satisfaisants.

Systèmes de gestion des ressources humaines

Le système de classification et de dotation (système de contrôle des mesures de gestion du personnel) a été mis en oeuvre le 1^{er} avril 1992 et mis à l'essai à la Direction de la gestion des ressources humaines pendant six mois. Au cours de cette période, on a mis au point et transféré avantageusement énormément d'autres fonctions possibles. Une version entièrement opérationnelle du système de contrôle des mesures de gestion du personnel a été mise en oeuvre dans chaque secteur et dans une des régions au 31 mars 1993. On a apporté des améliorations majeures aux systèmes de contrôle de la rémunération et des avantages sociaux afin d'offrir des fonctions communes avec le système de contrôle des mesures de gestion du personnel, qui est sur le point d'être transféré à ses utilisateurs.

Le Ministère a accès à une version sur ordinateur personnel du système global d'Environnement Canada pour la gestion du personnel en fonction du poste occupé. On travaille actuellement à mettre ce système en oeuvre.

Plan stratégique d'investissement dans la technologie de l'information

Le Ministère s'est procuré un produit logiciel canadien (Naturel) et du matériel avec serveur pour répondre aux besoins spéciaux liés aux notes d'information et d'orientation qu'il doit préparer. Le Ministère a également travaillé à analyser et à élaborer des outils de gestion des formules électroniques. Il a évalué plusieurs produits et mène actuellement un projet pilote sur un produit canadien appelé EFORM. Enfin, le Ministère a également entrepris l'examen des besoins des gestionnaires dans l'ensemble de son organisation en matière de services informatiques d'entreprise auxquels ils ont accès. Cette étude servira à orienter les activités de développement futures.

Vidéoconférence

Le Comité de stratégie du Ministère a approuvé l'achat d'un système de vidéoconférence pour ses cadres (prévu en 1993). Le Ministère a envoyé une demande de propositions à certains fournisseurs de services.

Comité directeur de l'informatique au Ministère

Ce Comité a été créé pour répondre efficacement aux enjeux informatiques et à l'orientation stratégique du Ministère. En outre, un nouveau sous-comité ministériel a été mis sur pied pour représenter la vaste gamme de spécialistes en informatique au Ministère.

Plan des systèmes et de la technologie de l'information

La mise à jour du Plan stratégique de gestion de l'information, qui avait été envoyé au Conseil du Trésor en 1990, a été repoussée à cause des négociations en cours avec d'autres secteurs du Ministère concernant l'architecture informatique. Les décisions prises concernant la mise à jour globale du document dépendront des ressources disponibles en 1993-1994.

5.2.3 Indicateur de rendement

Disponibilité des systèmes.

Objectif de rendement

Des objectifs spécifiques pour 1992-1993 sont énumérés sous la rubrique Réalisations.

Réalisations

Au cours des heures normales de travail, on visait une disponibilité globale de 98 pour 100 pour trois des quatre principales configurations matérielles (SECA, contrôle de la correspondance et télésoumission de travaux). En raison des limites de financement qui ont nécessité une réduction de l'aide à l'entretien, la quatrième configuration matérielle (CP-6) a vu son objectif de disponibilité réduit à 95 pour 100.

La disponibilité globale des réseaux de communications, y compris la liaison par fibre optique entre l'Administration centrale et le CRC, le réseau de communications pancanadien et le système Develnet, était fixée à 98 pour 100 au cours des heures normales de travail.

Au moyen d'une gestion prudente des ressources des systèmes, on décidait de remettre en dehors des heures de travail la plus grande partie de l'entretien du matériel CP-6 ou de garder le système opérationnel mais à capacité réduite lorsque survenaient des problèmes, ce qui réduisait au minimum les répercussions sur les utilisateurs et sur le projet de transfert. Ainsi, le temps de bon fonctionnement a dépassé 99 pour 100, ce qui était de beaucoup supérieur à l'objectif de 95 pour 100.

Tous les autres objectifs de disponibilité des systèmes ont également été dépassés au cours de l'exercice.

	Objectif de disponibilité(%)	Degré de réalisation (%)
Disponibilité des systèmes intégrés	98	99,3
Disponibilité du réseau intégré	98	99,9

Partie II :
Responsabilités administratives

1.0 Politique de gestion des programmes et des ressources

RESPECT DU BUDGET ALLOUÉ

1.1 Indicateur de rendement

Demandes de financement supplémentaire limitées aux mesures nouvelles; rajustements de prix accordés à tous les ministères pour faire face aux pressions imprévisibles et inévitables concernant la charge de travail.

Rendement attendu

Atteindre les résultats prévus en respectant les niveaux de ressources approuvés.

Réalisations

Ayant mis en place un projet pilote de budget d'exploitation unique, le Ministère a reconsidéré le processus de revues des dépenses pour bien respecter la philosophie de gestion de ce régime; les revues des 5e et 9e mois ont été combinées en une seule revue semi-annuelle. Ainsi, un examen approfondi de la situation financière du Ministère a été fait à la lumière des engagements ministériels et pour répondre aux nouvelles priorités. Cet examen a offert à chaque gestionnaire l'occasion de réévaluer ses plans opérationnels et de réaffecter les budgets compte tenu des circonstances. Il faut aussi noter que les gestionnaires ont efficacement utilisé la flexibilité que leur offre le régime de Budget d'exploitation unique et ont demandé un report de fonds à 1993-1994 à l'intérieur des limites imposées de 2 pour 100 du total du Budget d'exploitation unique.

En 1992-1993, un montant brut de 659 millions de dollars a été inclus dans le Budget des dépenses principal au titre des dépenses budgétaires et non-budgétaires. Sur ce montant, 226 millions de dollars correspondent aux recettes à valoir sur le crédit. Le solde de 433 millions de dollars demandé en crédits parlementaires avait, avant le dépôt du Budget, fait l'objet d'une coupure de près de 6 millions de dollars dans le cadre de la préparation du Discours du Budget (35 millions de dollars sur cinq ans). Des coupures supplémentaires ont été imposées lors du Discours du Budget qui se sont traduites pour le ministère des Communications par des réductions des budgets de fonctionnement (1,8 million de dollars) et des communications (760 000 \$).

Les composantes majeures du budget du Ministère sont les suivantes : 119 millions de dollars ont été affectés aux salaires (18,1 pour 100) et 177 millions de dollars à des programmes précis pour lesquels on ne peut guère réaffecter les sommes sans nuire aux programmes. Le subside postal (112 millions de dollars) représente 17 pour 100 des ressources totales allouées au Ministère. L'Agence des télécommunications gouvernementales (ATG) gère un fonds renouvelable doté en 1992-1993 d'un budget de 216 millions de dollars. L'ATG offre des services de télécommunications aux ministères et organismes fédéraux.

Pour financer de nouvelles initiatives, des budgets supplémentaires totalisant 34 millions de dollars ont été alloués au Ministère dont 18 millions de dollars pour le Programme d'aide au développement industriel de l'édition et 5,7 millions de dollars pour diverses contributions à des projets et ententes fédérale-provinciales dans le domaine culturel. De nouvelles ressources ont aussi été allouées au Programme de la gestion du spectre (4,9 millions de dollars) et au Programme d'encouragement de la technologie des communications (7,3 millions de dollars). Les ressources allouées à la gestion du spectre permettront de générer de nouvelles recettes de l'ordre de 100 millions de dollars sur cinq ans. Ces recettes sont versées au Trésor.

Finalement, l'Exposé économique et financier du ministre des Finances du 2 décembre 1992 a imposé une réduction supplémentaire des budgets de fonctionnement ministériels de 3,5 millions de dollars. À la suite de cette nouvelle coupure et en prévision de coupures budgétaires supplémentaires qui seront imposées à l'administration gouvernementale au cours des années futures, le ministère des Communications a instauré un processus d'examen stratégique pour tous les programmes et toutes les activités ministériels. Les résultats de cet examen seront connus au cours de l'exercice financier 1993-1994.

CYCLE DE GESTION DES DÉPENSES

1.2 Indicateur de rendement

Rendement attendu

Présentation à point nommé des documents requis, y compris des données financières exactes et suffisantes et des données sur les programmes.

Réalisations

Afin de collaborer au bon déroulement du cycle de gestion des dépenses à l'échelle gouvernementale, le Ministère a fourni à l'intérieur des échéanciers fixés, le plan de mise en oeuvre des coupures annoncées dans l'Exposé économique et financier du ministre des Finances. Les niveaux de référence pour 1993-1994 ont été déterminés en tenant compte des changements qui ont affecté la préparation du Plan opérationnel pluriannuel, principalement l'application du Budget d'exploitation unique et en y intégrant les effets de l'Exposé économique et financier.

Le contenu du Budget des dépenses principal a été substantiellement modifié en raison de l'application du nouveau Cadre du plan opérationnel dans le but de fournir des informations plus pertinentes sur les orientations stratégiques et sur les programmes et activités du Ministère. Le document était prêt en temps pour le dépôt.

2.0 Politique du personnel

FORMATION DU PERSONNEL

2.1 Indicateurs de rendement

- Mesure dans laquelle la formation offerte répond aux besoins identifiés.
- Degré d'assistance aux cours de formation de gestion obligatoires.
- Degré d'assistance aux cours de communication obligatoires à l'intention des porte-parole ministériels.

Rendement attendu

- Formation évaluée et validée, et mesures de suivi pertinentes prises.
- Formation assurée conformément à la politique.

Réalisations

La formation a été assurée en conformité avec le plan de formation et les besoins déterminés par l'employé et le surveillant dans le rapport annuel d'évaluation du rendement de l'employé. Le Ministère s'est engagé à offrir au moins trois jours de formation à tous les employés. L'analyse de la formation donnée fournit également des renseignements utiles sur les besoins des employés.

Une entreprise d'experts-conseils d'Ottawa a assuré la formation de 75 porte-parole du Ministère en 1991 et 1992. Les employés peuvent également assister au cours donné par Formation et Perfectionnement Canada.

Formation interne : Le Service de la formation et du perfectionnement du Ministère a offert 99 cours de formation au cours de l'exercice 1992-1993. Ce programme de formation a profité à 843 employés en tout.

CODE RÉGISSANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS ET L'APRÈS-MANDAT

2.2 Indicateurs de rendement

- Taux d'achèvement des documents de certification des employés et des rapports confidentiels exigés.
- Résultats de l'ordre donné à certains employés de se départir d'actif ou de mettre fin à des activités.
- Entrevues de départ des employés assujettis aux mesures d'après-mandat.
- Effets et résultats de la non-observation du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

Rendement attendu

Des objectifs ont été élaborés dans les domaines énumérés sous la rubrique Réalisations.

Réalisations

Le Ministère satisfait aux exigences du Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat en s'assurant que tous les employés complètent une déclaration lors d'une nomination, d'un changement de statut ou d'un changement dans leurs activités pouvant laisser entrevoir une situation apparente ou réelle de conflits d'intérêts.

EXAMEN DU RENDEMENT ET ÉVALUATION DES EMPLOYÉS

2.3 Indicateurs de rendement

- Taux d'achèvement des formules intitulées "Examen du rendement et évaluation de l'employé".
- Répartition des cotes d'évaluation.

Rendement attendu

- Tous les employés admissibles doivent être évalués.
- Répartition des cotes d'évaluation données au Ministère selon les normes fédérales.

Réalisations

Le Ministère continue de faire bonne figure, en effet, plus de 98 pour 100 des évaluations des employés ont été faites en 1991-1992, ce qui représente 2 151 évaluations.

Enquête auprès de tous les employés

La deuxième enquête du Ministère auprès de l'ensemble de ses employés a été effectuée en décembre 1991 et en janvier 1992. Les résultats préliminaires furent disponibles en mai 1992. Ils furent communiqués aux employés et aux équipes de gestionnaires lors d'une série d'assemblées générales au cours de l'été et de l'automne. Les réunions fournirent une occasion de valider les conclusions de l'enquête et d'explorer de façon plus approfondie des thèmes choisis. Deux rapports ont été préparés à partir des résultats de l'étude et des assemblées générales, l'un contenant les faits saillants et des recommandations et le deuxième un compte rendu détaillé et technique des procédures de collecte de données et de l'analyse des données. Plusieurs grands thèmes ressortent des résultats de l'enquête et des assemblées générales.

1. Les employés s'inquiètent du peu de possibilités d'avancement, de la planification des carrières et du non-respect du principe du mérite dans l'embauche et l'avancement. Notre analyse d'enquêtes faites par d'autres ministères donne à penser que ces problèmes sont chose courante au gouvernement.
2. Les employés se préoccupent aussi des modalités de mise en oeuvre des fonctions et des activités du personnel, notamment des délais rattachés aux activités de classification et de dotation et, dans une moindre mesure, des délais dans l'obtention de services en matière de rémunération et d'avantages sociaux.
3. L'un des problèmes marquants décelés fut la nécessité de rendre l'organisation plus attentive aux préoccupations et aux besoins des employés de niveau subalterne. Il y a des différences considérables et systématiques dans l'expérience professionnelle à mesure qu'on monte dans la hiérarchie de l'organisation, les cadres supérieurs étant beaucoup plus susceptibles d'avoir un meilleur moral et de voir l'organisation comme attentive à ses employés que les employés de niveau subalterne.
4. Même si la majorité des employés est au moins modérément satisfaite de la supervision dont ils font l'objet, une minorité non négligeable a identifié comme problème un manque de compétence en gestion des ressources humaines chez son supérieur immédiat. La nécessité d'améliorer ce type de compétences a aussi été établie par d'autres activités au Ministère (c'est-à-dire la rétroaction ascendante pour les gestionnaires).
5. Une minorité appréciable d'employés a aussi mentionné un manque de vision, ou d'orientation au Ministère, un manque de confiance à l'égard de la haute direction et le rejet de la mission ou du mandat global du Ministère parce qu'on ne voyait pas le bien-fondé du regroupement sous le même toit de la gestion du spectre, des télécommunications et des arts et de la culture.
6. Une minorité importante d'employés s'est également dite préoccupée par la diminution du niveau de ressources disponibles pour faire le travail, la diminution apparente du niveau d'engagement à fournir le service aux clients et le nombre accru de cas d'épuisement professionnel.

La haute direction a axé la réponse du Ministère sur l'établissement d'un plan pour accroître les compétences en gestion individualisée de l'équipe de direction ainsi que les compétences et les connaissances des employés pour les aider à orienter et à planifier leur carrière. Le Sous-ministre a rencontré l'ensemble des gestionnaires et des employés au printemps afin, notamment, de commenter l'enquête auprès de tous les employés. En outre, le Ministère entreprend présentement un examen stratégique majeur de ses activités qui devrait l'aider à préciser sa mission, son orientation et son mandat.

3.0 Politique de gestion administrative et de l'information

MARCHÉS

3.1 Indicateur de rendement

Pourcentage des marchés concurrentiels en fonction des marchés totaux.

Réalisations

Au cours de l'exercice 1992-1993, le Ministère a accordé 954 marchés de services. De ce nombre, 819 (86 pour 100) ont été confiés à des entrepreneurs uniques. Le tableau ci-dessous représente la répartition de ce pourcentage:

Marchés de services accordés à des entrepreneurs uniques			
Valeur (en milliers de dollars)	Nombre	%	Valeur moyenne (\$)
0 - 10	538	65,7	3 771
10 - 25	160	19,5	17 611
25 et plus	121	14,8	35 710

Il est important de noter que seulement 12 pour 100 des marchés accordés à des entrepreneurs uniques ont une valeur supérieure à 25 000 \$.

Pour demeurer chef de file dans les domaines tels les télécommunications, la recherche, la muséologie et la conservation, le Ministère doit faire appel à des entrepreneurs uniques afin d'obtenir les compétences spécialisées dont il requiert.

GESTION DES DOCUMENTS

3.2 Indicateur de rendement

Pourcentage des documents pour lesquels il existe un calendrier d'approbation pour la conservation et l'élimination par rapport à l'ensemble des documents archivés.

Réalisations

Sur les 24 869 documents actifs à caractère opérationnel, 16 205 sont visés par les calendriers approuvés de conservation et d'élimination. Les calendriers d'élimination des autres documents opérationnels ont été établis et seront présentés pour approbation à l'Archiviste national conformément à une entente signée en 1992 entre le ministère des Communications et les

Archives nationales du Canada relativement à un plan pluriannuel d'élimination des documents. Tous les calendriers s'appliquant aux 24 983 documents d'administration générale sont visés par les "calendriers généraux de conservation et d'élimination des documents du gouvernement du Canada" préparés par les Archives nationales du Canada.

4.0 Politique des langues officielles

SERVICE AU PUBLIC DANS LES DEUX LANGUES OFFICIELLES

4.1 Indicateur de rendement

Revoir la liste des bureaux où la demande importante doit être satisfaite conformément à la *Loi sur les langues officielles*, à la Charte canadienne des droits et libertés et au Règlement sur les langues officielles - communications avec le public et prestation des services.

Rendement attendu

La liste de ces bureaux est mise à jour et envoyée au Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi qu'aux gestionnaires concernés.

Réalisations

Le Ministère a procédé à l'étude de l'aire de service de tous ses bureaux au cours du dernier exercice financier afin de déterminer où le service doit être assuré dans les deux langues officielles. Les gestionnaires concernés ont été informés des résultats de l'étude et ont mis sur pied les mécanismes qui s'imposaient afin d'assurer la prestation des services dans les deux langues officielles. Cette étude a été entérinée par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

4.2 Indicateur de rendement

Informar la population de la disponibilité des services offerts par le Ministère dans les deux langues officielles.

Rendement attendu

L'affichage et tous les autres messages diffusés par le biais de média divers sont effectués dans les deux langues officielles.

Réalisations

Les symboles du SCT sont installés à la réception dans tous nos bureaux **en région** où le Ministère assure le service dans les deux langues officielles. Un seul bureau n'est pas en mesure d'assurer présentement le service dans les deux langues officielles. Des mesures correctives sont présentement entreprises pour corriger cette situation.

Le Ministère s'assure que ses messages pour informer la population des services qu'il offre soient diffusés dans les deux langues officielles. À deux reprises, au cours de l'année financière 1992-1993, cette politique n'a pas été respectée. Afin d'éviter que ce genre d'incidents ne se reproduisent, une politique ministérielle est présentement élaborée à cet égard.

Dans le cadre de sa démarche auprès des compagnies de téléphone qui vise à assurer la qualité linguistique dans les pages bleues des annuaires téléphoniques municipaux, l'ATG a signé des ententes respectives avec la Maritime Tel et Bell Canada (Québec et Ontario) stipulant que tous les textes des annuaires soient traduits par le Secrétariat d'État. Des négociations entre l'ATG et d'autres compagnies de téléphone se poursuivent afin de mettre en oeuvre cette requête à l'échelle nationale.

4.3 Indicateur de rendement

Assurer la réception bilingue et le suivi dans la langue officielle choisie par le client.

Rendement attendu

La réception bilingue et le suivi aux demandes de renseignements sont assurés en tout temps dans la langue officielle choisie par le client.

Réalisations

Aucune plainte n'a été reçue concernant la qualité linguistique des services offerts au public. Dans les bureaux où le Ministère ne dispose pas de personnel bilingue sur place, des lignes téléphoniques sans frais permettent d'assurer les services dans les deux langues officielles et/ou les appels sont réacheminés à un bureau offrant un service bilingue.

Enquête sur l'utilisation des boîtes vocales (Voice Mail Survey)

Le Ministère a entrepris une étude sur le comportement et les attitudes de la clientèle externe (portant sur 69 clients) ainsi que des employés (au nombre de 69 aussi) concernant l'utilité et l'efficacité de son système de boîtes vocales du Ministère. En outre, on a effectué 83 appels auprès de 22 bureaux du Ministère dans tout le Canada pour vérifier si le service était disponible en dehors des heures de bureau ou si on était bien outillé pour prendre des messages. Les données furent recueillies pendant la période d'avril à août 1992. On a fait les constatations suivantes :

1. Un fort pourcentage de clients externes (30 pour 100) qui auraient dû tomber sur une boîte vocale en communiquant avec le Ministère ont déclaré ne l'avoir jamais fait. Manifestement, le système n'atteint pas tous les clients.
2. La majorité des employés (73 pour 100) et des clients (67 pour 100) qui ont fait l'expérience de la boîte vocale se sont dits très satisfaits du système. Les employés sont susceptibles de dire ou bien que la boîte vocale n'a pas d'effet, ou bien qu'elle accroît à la fois le nombre de rappels (96 pour 100) et la rapidité de ceux-ci (95 pour 100). De même, les clients estiment que la boîte vocale ou bien est sans effet, ou bien qu'elle accroît la rapidité des rappels (81 pour 100) et que les employés du Ministère se font un devoir de rappeler (95 pour 100). La plupart des clients estiment que le système de boîte vocale du Ministère est aussi bon ou meilleur que d'autres dont ils ont fait l'expérience.
3. La majorité des employés compris dans l'échantillon qui avaient une boîte vocale en état de marche l'ont réglée de la façon recommandée. C'est-à-dire qu'ils ont indiqué leur nom (96 pour 100), présenté un contenu bilingue (73 pour 100) et fourni une description de la fonction renvoi à un poste de réserve (55 pour 100) dans leur message d'accueil. Dans la vaste majorité des cas, la fonction renvoi à un poste de réserve achemine l'appel à une

autre personne plutôt qu'à une boîte vocale. Dans la plupart des cas (93 pour 100), la fonction renvoi à un poste de réserve conduit à une personne en moins de deux coups de sonnerie. En outre, dans la majorité des cas (91 pour 100), le message concernant la disponibilité de la personne est exact.

4. Les employés et les clients ont repéré des messages d'accueil trop longs, des pannes du système et, pour une minorité de clients (19 pour 100), un service plus lent ainsi que des problèmes avec le système. Parmi les autres difficultés éventuelles, citons les abonnés de la boîte vocale qui avaient mal initialisée celle-ci (c'est-à-dire qui avaient omis le message d'accueil, et fourni seulement un message pour dire que l'appelant avait rejoint un numéro de téléphone particulier); des abonnés qui n'expliquaient pas comment sortir de la boîte vocale pour parler à quelqu'un; un petit nombre d'employés dans l'échantillon qui n'ont pas rappelé en dépit de tentatives répétées de les rejoindre.

LANGUE DE TRAVAIL

4.4 Indicateur de rendement

Mener un sondage auprès des employés pour évaluer le degré de satisfaction des employés quant à la disponibilité des services qui leur sont offerts et des instruments de travail dans la langue officielle de leur choix.

Rendement attendu

Les résultats permettent à la gestion d'élaborer les mesures correctives qui s'imposent.

Réalisations

En mars 1992, le Ministère a mené un sondage auprès de ses employés dans la RCN, le Nord et l'Est de l'Ontario, la région métropolitaine de Montréal et le Nouveau-Brunswick. Les résultats du rapport seront communiqués au SCT, dès qu'ils seront disponibles.

4.5 Indicateur de rendement

Offrir aux employés des cours de formation et de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix et là où c'est possible, leur offrir de participer à un programme d'échange.

Rendement attendu

Les employés peuvent poursuivre leur formation dans la langue officielle de leur choix et peuvent, le cas échéant, discuter de problèmes techniques et scientifiques en français. S'ils le désirent, ils peuvent participer à un programme d'échange.

Réalisations

Le Ministère offre tous ses cours de formation dans les deux langues officielles dans la RCN. Toutefois, certains cours en français ont dû être annulés en raison d'une trop faible demande. Au cours de l'année financière 1992-1993, 155 employés dont deux anglophones, ont participé à 19 cours en français; alors que 688 employés, dont 305 francophones, ont participé à des cours dispensés en anglais. Le Ministère continuera d'inciter ses employés à s'inscrire à des cours de formation et de perfectionnement dans la langue officielle de leur choix. Le Ministère

continue d'offrir un Programme de suivi à la formation linguistique ainsi qu'un Programme de développement et promotion des centres d'excellence de langue française. Dans le cadre de ce dernier programme, sept conférences scientifiques en français ont été offertes en 1992, onze conférences sont prévues en 1993. Quant au programme d'échange, aucun employé n'a démontré de l'intérêt.

4.6 Indicateur de rendement

S'assurer que les employés peuvent participer aux réunions de gestion et aux sessions d'information dans la langue officielle de leur choix.

Rendement attendu

Les employés participent aux réunions et sessions d'information dans la langue officielle de leur choix.

Réalisations

Lors du sondage sur la langue de travail, 90 pour 100 des répondants ont indiqué participer à des réunions. De ce nombre, 92 pour 100 ont mentionné que les présidents de réunions ou de sessions d'information invitaient les participants à s'exprimer dans la langue officielle de leur choix.

4.7 Indicateur de rendement

Informar les employés de leurs droits de recevoir leurs instruments de travail dans la langue officielle de leurs choix.

Rendement attendu

Les employés reçoivent leurs instruments de travail dans la langue officielle de leur choix.

Réalisations

Le sondage sur la langue de travail révèle que 94,5 pour 100 des employés des régions bilingues ont indiqué recevoir leurs instruments de travail dans la langue de leur choix.

4.8 Indicateur de rendement

Veiller à ce que les services personnels et centraux soient offerts en tout temps dans la langue officielle demandée par les clients. À cette fin, les gestionnaires ont recours à la formation linguistique offerte par la CFP et par les institutions privées et, au besoin, à la dotation impérative lorsque la politique l'autorise.

Rendement attendu

Le pourcentage des titulaires de postes offrant des services personnel et des services centraux passe respectivement de 81,6 à 88 pour 100 et 78,2 à 85 pour 100 d'ici 1992.

Réalisations

Au cours de l'année, le pourcentage de titulaires de postes identifiés bilingues assurant des services personnels qui satisfaisaient aux exigences linguistiques de leur poste est passé de 82,3 à 85,4 pour 100. Puisque la situation continue de s'améliorer, le Ministère devrait atteindre son objectif, soit 88 pour 100, d'ici la fin de l'exercice financier 1993-1994.

Au cours de la même période, le pourcentage de titulaires de postes identifiés bilingues dispensant des services centraux est passé de 83 à 85,3 pour 100. Le Ministère a atteint l'objectif qu'il s'était fixé. De plus, 95 pour 100 des répondants au sondage effectué dans la RCN, dans le Montréal métropolitain, dans le nord et l'est de l'Ontario ainsi qu'au Nouveau-Brunswick ont indiqué être satisfaits de la qualité linguistique des services personnels et centraux.

Les données sur la dotation impérative suivront.

4.9 Indicateur de rendement

Les employés sont surveillés et leur rendement évalué dans la langue officielle de leur choix.

Rendement attendu

Les communications verbales et écrites entre un surveillant et son employé ainsi que l'évaluation de rendement de ce dernier sont effectués dans la langue officielle de l'employé.

Réalisations

Selon les résultats de l'étude précitée, 96,1 pour 100 des répondants reçoivent leur évaluation de rendement dans la langue officielle de leur choix. De plus, 88,6 pour 100 des répondants indiquent pouvoir travailler dans la langue officielle de leur choix et que la participation tant des anglophones que des francophones au sein de divisions est suffisante pour créer un climat propice à l'utilisation des deux langues officielles.

4.10 Indicateur de rendement

Le Ministère met en oeuvre le Programme de bilinguisation de l'informatique conformément aux exigences de la circulaire 1988-31 du SCT telle qu'incorporée dans le Manuel de gestion de l'information (SCT).

Rendement attendu

Les échéances identifiées dans cette circulaire sont respectées.

Réalisations

Les résultats de l'étude sur la langue de travail cités ci-dessous, démontrent que le Ministère met en oeuvre un Programme de bilinguisation de l'informatique conformément aux exigences de la circulaire 1988-31 du SCT :

- a) 88,5 pour 100 des répondants utilisent des logiciels dans la langue officielle de leur choix;
- b) 90,3 pour 100 des répondants possèdent les manuels d'informatique dans la langue officielle de leur choix;
- c) 92,5 pour 100 des répondants utilisent un clavier dans la langue officielle de leur choix.

Il est à noter que certains logiciels ne sont pas disponibles dans les deux langues officielles.

Le Ministère a joué un rôle de chef de file dans le développement et l'adoption d'une nouvelle norme nationale pour la création d'un clavier tout à fait canadien, qui ne porte plus préjudice aux francophones. La politique ministérielle ayant trait à l'achat de clavier pour ordinateur favorise l'achat de claviers "canadiens".

PARTICIPATION ÉQUITABLE DES DEUX COMMUNAUTÉS LINGUISTIQUES OFFICIELLES

4.11 Indicateur de rendement

Par le biais de ces programmes de recrutement, le Ministère invite les francophones et les anglophones qualifiés à participer aux concours pour les postes des catégories d'emploi suivantes autant globalement que dans des régions bien précises.

Réalisations

Participation francophone et anglophone dans certaines catégories d'emploi (en pourcentage)				
Situation globale	Rendements visés	Réalisations		
	Parti. franco à long terme 1993	31 mars 1991	31 mars 1992	31 mars 1993
Gestion	30	35,8	39,1	35,2
Scientifique et professionnelle	26	26	27	28,9
Technique	30	25,4	26,1	27,5
Exploitation	37	23,6	25,5	21,7
Régions	Parti. anglo à long terme 1993	31 mars 1991	31 mars 1992	31 mars 1993
RCN (Siège social et CRC)				
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	63	56,3	54,4	53
- la catégorie du soutien administratif	63	40,6	41,2	40,8
- global	65	60,6	59,6	58,4
Région du Québec				
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	14	3,9	5,2	3,5
- la catégorie technique	12	7,3	2,7	1,3
- la catégorie du soutien administratif	12	7,4	5,2	5,1
- global	12	8,7	6,8	5,0
Nouveau-Brunswick				
- la catégorie de l'administration et du service extérieur	67	32	38	41
- la catégorie technique	67	60	60	63
- la catégorie du soutien administratif	65	23	24	25
- global	64	40	46	41

Comme le démontre le tableau ci-dessus, le Ministère continue à faire des progrès dans le dossier de la participation équitable des deux communautés de langue officielle au sein de son organisation.

FORMATION LINGUISTIQUE

4.12 Indicateur de rendement

Offrir un programme de formation linguistique permettant aux employés de répondre aux exigences linguistiques de leurs postes et/ou de se perfectionner dans leur langue seconde.

Rendement attendu

Les employés reçoivent la formation linguistique de base requise par les fonctions de leur poste ou se perfectionnent dans leur langue seconde.

Réalisations

La contribution du Ministère pour la formation linguistique de ses employés s'élevait à 138 000 \$. Des 342 employés inscrits à des cours de formation, 54 optaient pour la formation de base et 288 pour le perfectionnement. Ceci a eu pour effet d'accroître le pourcentage des employés satisfaisant aux exigences linguistiques de leur poste identifié bilingue. Il faut également souligner que le pourcentage de surveillants satisfaisant aux exigences linguistiques de leur poste est passé de 78,4 à 82,1 pour 100 au cours de la dernière année financière. De plus, un plan de formation linguistique est élaboré pour tout employé faisant l'objet d'une nomination non-impérative. Le Ministère continue de rembourser les employés ayant suivis des cours de formation linguistiques en dehors des heures de travail et poursuit sa recherche portant sur l'utilisation de techniques novatrices telles que les logiciels d'auto-apprentissage.

TRADUCTION

4.13 Indicateur de rendement

L'unité de coordination de la demande de traduction veille à ce que les demandes respectent les normes établies par le Secrétariat d'État et énoncées dans la politique ministérielle en matière de langues officielles.

Rendement attendu

- À l'exception des communiqués de presse et certains documents de prestige, aucun document de moins de 500 mots n'est traduit par le Service de traduction situé au Ministère.
- Le Ministère tentera de limiter le nombre de mots traduits annuellement à l'enveloppe qui lui est attribuée.

Réalisations

Malgré les mécanismes de contrôle dont nous disposons, le Ministère a fait traduire quelques 5 203 000 mots bien que l'enveloppe accordée n'était que de 4 451 697 mots. Afin de limiter davantage le recours à la traduction de textes de moins de 500 mots, le Ministère imposera aux gestionnaires une surcharge pour la traduction de tels textes. De plus, le Ministère a réparti son enveloppe de traduction entre les secteurs et régions.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES LANGUES OFFICIELLES (SILO)

4.14 Indicateur de rendement

Le Ministère procède à une revue complète des données contenues dans le SILO afin que chacun des éléments traitant du statut linguistique des postes et de leurs titulaires soient exacts.

Rendement attendu

Le SILO reflète la situation exacte en ce qui a trait aux postes et à leurs titulaires.

Réalisations

Le Ministère prévoit mettre en place un système intégré d'information en ressources humaines d'ici la fin de l'année 1993-1994. Lors de l'exercice de transposition des données, le Ministère purgera à nouveau le SILO.

GESTION

4.15 Indicateur de rendement

Élaboration d'un plan sectoriel/régional en matière de langues officielles pour chaque secteur/région et mise en oeuvre d'un mécanisme d'imputabilité de la gestion. Ces plans constitueront des contrats de gestion entre le Sous-ministre et ses gestionnaires.

Rendement attendu

- Tous les objectifs identifiés dans les plans sectoriels sont satisfaits.
- L'évaluation de rendement de tous les membres de la gestion supérieure traite du succès obtenu dans la mise en oeuvre de leur plan respectif.

Réalisations

Tel qu'il a été entendu, le Ministère élaborera des protocoles d'ententes sectoriels et régionaux une fois que les négociations entre le Ministère et le SCT concernant un nouveau protocole d'entente seront terminées.

PRIME AU BILINGUISME

4.16 Indicateur de rendement

Vérifier les dossiers ministériels pour s'assurer que seuls les employés qui y ont droit reçoivent la prime au bilinguisme.

Rendement attendu

Seuls les employés qualifiés reçoivent la prime au bilinguisme.

Réalisations

Les employés responsables de l'administration des examens linguistiques continuent d'informer correctement la section de la Rémunération et des avantages sociaux afin d'assurer que seulement les employés qualifiés reçoivent une prime. Toute divergence déclenche une enquête. On prend, à partir de ces données, les mesures qui s'imposent.

5.0 Examens ministériels

5.1 Indicateur de rendement

Mise-en-ooeuvre des politiques du Conseil du Trésor en matière d'évaluation de programmes et de vérification interne et respect des normes du Bureau du Contrôleur Général (BCG) en ces matières.

Rendement attendu

Le Ministère dispose de renseignements objectifs, crédibles et pertinents sur le rendement de ses programmes et sur l'efficacité des systèmes et pratiques mis en place. Le Ministère utilise ces renseignements pour gérer ses programmes et ses opérations de façon rentable et responsable.

Réalisations

Conformément aux lignes directrices diffusées par le BCG, la Direction générale des examens ministériels mène des études et des examens indépendants afin de fournir des renseignements stratégiques et opportuns sur les questions de gestion ministérielle.

Lors de ses dernières appréciations des fonctions d'évaluation et de vérification au Ministère, le BCG a fait des commentaires très favorables au sujet des fonctions qui démontrent clairement que le rendement attendu est en grande partie atteint.

Intégration des fonctions d'évaluation et de vérification

Dans la foulée de la remise en question des modes et des pratiques de gestion en usage au sein du Ministère, les directions de la vérification interne et de l'évaluation ont été fusionnées en 1992 pour former ce qui est désormais la Direction générale des examens ministériels. En plus de répondre au souhait exprimé par les gestionnaires du Ministère de se soumettre à un seul processus d'examen plutôt qu'à deux distincts, nous constatons que cette intégration des services permet une meilleure coordination de ces deux types d'études et accroît la valeur heuristique tant de la vérification que de l'évaluation de par la synergie qu'elle crée.

Un bel exemple de succès de cette fusion demeure l'Examen du programme national d'échange de personnel spécialisé du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail (CCRIT). Cette étude intègre des préoccupations de la haute gestion concernant des questions qui sont traditionnellement associées aux deux disciplines. Il est toutefois important de noter que toutes les études ne sont pas des examens intégrés (évaluation et vérification). La direction générale continue d'effectuer des vérifications que l'on pourrait qualifier de classiques - la vérification du réseau du patrimoine ou encore la vérification des dépenses de voyage et de relocalisation en cours en sont deux exemples - et des évaluations qui n'incluent pas des éléments de vérification interne - l'évaluation des initiatives de commercialisation et de recherche et développement internationales - en est un exemple.

La Direction générale des examens ministériels a décidé de se doter d'un énoncé de mission. La démarche menant à l'adoption de cet énoncé s'est révélée un instrument utile d'intégration des équipes et des cultures, peut-être même plus que l'énoncé lui-même lequel, selon nous, est essentiel. Cet énoncé de mission nous guidera lors de l'établissement, en étroite collaboration avec la haute gestion et les gestionnaires, des plans de travail. En plus de servir de balises pour fins de planification du travail, cet énoncé de mission proclame les valeurs qui forment l'assise de notre entreprise : partenariat et travail d'équipe à la recherche commune de solutions à des problèmes de gestion.

Planification des études

Le plan de travail de la direction générale découle à la fois du Cadre du plan opérationnel (CPO) et des besoins spéciaux susceptibles de résulter en des changements apportés à l'organisation. Le respect du calendrier proposé ne constitue pas l'unique critère pour déterminer si un examen doit avoir lieu; de fait, il y aura un examen uniquement lorsque le besoin s'en fera sentir. D'ailleurs, cette capacité d'adaptation de la Direction générale des examens ministériels a été pleinement reconnue par le BCG dans ses plus récentes appréciations.

Le CPO a été renouvelé au cours de la dernière année afin de mieux refléter la restructuration de l'organisation. Le Ministère a l'intention de redéfinir l'univers de la vérification et de l'évaluation, ainsi que la structure des éléments à étudier conformément au nouveau CPO.

Intégration des fonctions dans le Ministère

Selon le BCG, la direction générale des examens ministériels est bien établie et fait partie intégrante de la gestion stratégique du Ministère. Le BCG reconnaît que l'équipe multidisciplinaire de la Direction générale lui permet d'effectuer des études qui démontrent un niveau élevé de professionnalisme à toutes les étapes des projets, soit de la planification à la communication des résultats. D'ailleurs, la contribution de la fonction ne se limite pas aux études comme telles puisqu'elle est impliquée dans un large éventail d'activités - conseils à la gestion, enquêtes spéciales, mises au point d'indicateurs de satisfaction des clients ou de rendement ainsi que des normes de service, coordination des examens externes, liaison avec les organismes centraux.

Aussi, la Direction des examens ministériels aide les gestionnaires du Ministère à élaborer et à mettre en oeuvre des cadres de gestion et de responsabilisation au moment du développement des programmes. Ces cadres constituent un outil de gestion important; ils décrivent le type d'information et de données qui devront être colligées pour aider la gestion ministérielle.

Couverture

En dehors des nouvelles initiatives et des nouveaux programmes, toutes les politiques et tous les programmes d'importance du Ministère, à l'exception de ceux de la politique des télécommunications, ont été examinés au moins une fois.

La Direction des examens ministériels a également terminé cette année les évaluations de deux EDER importantes : les Ententes Canada-Québec et Canada-Ontario (phase II) sur la culture.

L'année financière 1992-1993 a été une année très active pour la direction générale des examens ministériels puisque nous communiquons dans le présent Rapport annuel de gestion les résultats de onze études, dont la grande majorité sont des examens de grande importance. En outre, au cours de l'exercice 1992-1993, nous avons achevé cinq cadres d'évaluation : la Stratégie nationale pour l'intégration des personnes handicapées, les ententes de partenariat entre le Canada et la Saskatchewan sur le développement des communications et sur la culture, l'entente de coopération entre le Canada et Terre-Neuve sur les industries culturelles, et l'entente de coopération entre le Canada et la Nouvelle-Écosse sur le développement culturel.

Utilisation des résultats des études

Il est évident que l'un des aspects fondamentaux d'une fonction d'examen en santé demeure l'utilisation qui est faite par le Ministère des résultats pour confirmer ou modifier les programmes même si cette utilisation demeure difficile à attribuer. Le BCG a souligné que les études ont entraîné une révision significative des opérations et des mécanismes d'exécution des programmes qui ont été examinés. En 1991-1992, nous avons fait état de l'évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) qui offrait un autre exemple de la valeur ajoutée par l'évaluation. En effet, l'évaluation a fourni des données cruciales et crédibles visant à reformuler la politique gouvernementale et à réorganiser le programme selon de nouvelles modalités et à justifier l'obtention de fonds gouvernementaux additionnels.

L'évaluation des Initiatives de commercialisation et de recherche et développement internationales, signalée dans le rapport annuel de gestion de cette année, offre un autre exemple de la valeur ajoutée des examens ministériels. En effet, l'évaluation a fourni des données cruciales et crédibles sur les répercussions et les effets du Programme, sur l'efficacité des partenariats et a permis de développer des solutions de rechange. Alors que l'étude a permis de mettre en évidence le rôle important et unique du Ministère à l'appui des exportations canadiennes en matière de télécommunications, elle a également mis en lumière le fait que le Ministère pourrait obtenir de meilleurs résultats si une approche plus stratégique était adoptée. Le Ministère a depuis complètement réorganisé non seulement cette fonction mais l'ensemble de la gestion des relations internationales en adoptant la direction proposée par les évaluateurs permettant ainsi une plus grande efficacité et la réalisation d'économies substantielles.

Communication des résultats

Les rapports doivent être complets et équilibrés dans leur présentation des réalisations des résultats des programmes. De plus, la direction générale s'efforce de présenter les résultats à un niveau d'agrégation qui correspond bien au niveau de préoccupation de l'auditoire et partage les résultats avec les intéressés tout au long du processus.

La communication des résultats à l'extérieur du Ministère est également importante. Toutes les études effectuées par la direction générale sont du domaine public et des copies des rapports sont transmises au BCG et des présentations spéciales aux agents des organismes centraux et autres ministères sont préparées sur demande. De plus, des communications dans le cadre de congrès professionnels, tel celui de la Société canadienne d'évaluation, sont faites de façon régulière.

La liste suivante présente les différentes études dont on a fait état dans les RAG précédents et dans le présent rapport. Le lecteur peut s'y référer pour savoir où obtenir les principales constatations et conclusions se rapportant aux programmes examinés.

Liste des études rapportées dans les rapports annuels de gestion (RAG)

RAG 1989-1990

1. Évaluation de l'Agence de télécommunications gouvernementales
2. Évaluation du Centre des arts de la Confédération
3. Évaluation de l'Entente auxiliaire Canada-Manitoba sur les entreprises de la culture
4. Évaluation de l'Entente auxiliaire Canada-Manitoba sur les entreprises de communications
5. Évaluation de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications
6. Évaluation de l'Institut canadien de conservation
7. Évaluation du Service de transport des expositions
8. Évaluation du Programme des biens culturels mobiliers

RAG 1990-1991

1. Évaluation de l'Institut canadien de formation des cadres en gestion de télécommunications
2. Évaluation de la gestion du spectre des fréquences radio-électriques
3. Évaluation des laboratoires de recherche
4. Évaluation du Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore
5. Évaluation du système MANSIS dans la région du Centre

RAG 1991-1992

1. Évaluation du Programme des biens culturels mobiliers (seconde évaluation)
2. Évaluation du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ)
3. Examen des fonctions d'évaluation et de vérification.
4. Sondage national sur la lecture au Canada

RAG 1992-1993

1. Enquête auprès des employés du secteur SMAGI sur le projet pilote du système de demande de congé automatisé
2. Enquête auprès de tous les employés
3. Enquête de satisfaction de la clientèle au sujet des services offerts par la gestion du spectre
4. Enquête sur l'utilisation des boîtes vocales
5. Évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Ontario sur le développement culturel
6. Évaluation de l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement culturel
7. Évaluation des Initiatives de commercialisation et de recherche et développement internationales
8. Évaluation du Fonds de commercialisation pour les orchestres
9. Examen du Budget d'exploitation unique
10. Examen du programme national d'échange de personnel spécialisé du Centre canadien de recherche sur l'informatisation du travail
11. Vérification du réseau canadien d'information sur le patrimoine

6.0 Politique d'administration financière

6.1 Indicateur de rendement

Classification des comptes; planification, budgétisation et contrôle des opérations; rapports sur la gestion financière; systèmes de gestion financière.

Réalisations

Le principe directeur qui sous-tend les différentes fonctions de l'administration financière du Ministère repose sur le service pro-actif offert aux gestionnaires. Les services financiers axés sur le développement de systèmes faciles à utiliser, sur la prestation de conseils judicieux, sur la formation à la fonction financière revêtent une importance capitale dans le contexte du régime de Budget d'exploitation unique et dans le contexte de contraintes budgétaires imposées à l'administration fédérale. Le défi des services financiers est de concevoir des outils adaptés aux besoins des gestionnaires comme soutien de chaque étape du processus de décision.

En 1992-1993, les processus et systèmes de budgétisation et de contrôle budgétaire ont été modifiés et adaptés aux besoins du Budget d'exploitation unique (BEU) tout en tenant compte des contraintes et limites imposées par la structure des crédits parlementaires. Le processus de développement du Plan opérationnel pluriannuel permet l'établissement et l'intégration des priorités et objectifs ministériels.

Dans le contexte du budget d'exploitation unique, le ministère des Communications a adopté une politique de délégation maximale des responsabilités financières au niveau des gestionnaires opérationnels. Ainsi, le rôle des services financiers évolue de façon à fournir de meilleures lignes directrices, conseils, avis judicieux et pertinents pour assurer l'utilisation optimale et efficace des fonds alloués au Ministère.

Des techniques nouvelles ont été utilisées pour développer les enveloppes salariales des secteurs et régions et un système de gestion de l'enveloppe salariale a été élaboré au cours de l'année. L'objectif de ce système consiste à donner aux gestionnaires une meilleure indication sur les ressources disponibles ainsi qu'à leur permettre d'évaluer les conséquences monétaires résultant des décisions qu'ils prennent quotidiennement. C'est un outil sur lequel les gestionnaires pourront compter pour une allocation optimale des ressources salariales. Il est conçu pour permettre de faire rapport à la haute gestion de la situation financière globale du Ministère.

Sous le régime de BEU, il est impératif de fournir à la gestion supérieure une vue globale de l'ensemble des ressources ministérielles plutôt qu'une information cloisonnée par catégorie de dépenses. Les services financiers ministériels ont par conséquent modifié le format, la fréquence et le contenu des rapports financiers. Un processus de rapports mensuels a été élaboré en misant particulièrement sur l'analyse des données contenues dans ces rapports. Le processus de revue des dépenses a aussi été modifié pour s'adapter aux besoins du BEU.

La gestion des comptes est faite de façon à minimiser le nombre de factures en souffrance et le paiement des intérêts en découlant. Du côté des revenus, ces derniers ont été perçus et déposés promptement. Une saine gestion de l'encaisse a permis une utilisation efficace et efficiente des fonds gouvernementaux.

Examen de l'initiative pilote du Budget d'exploitation unique

En 1992-1993, le ministère des Communications a expérimenté sur une base de projet-pilote le système du Budget d'exploitation unique (BEU) et un examen a été effectué à la fin de la première année d'opération afin de faire le bilan. Les résultats de l'examen ont permis de dégager plusieurs constatations. Parmi les plus importantes, on note que la flexibilité accrue est reçue avec enthousiasme par les gestionnaires qui se sentent plus responsable de leurs ressources, surtout en ce qui concerne la gestion des dépenses salariales. Même si on observe déjà un certain changement dans la culture de gestion associée à l'introduction du BEU, il y a un consensus pour dire que tous les changements culturels ne se sont pas encore produits puisque l'examen a eu lieu seulement à la fin de la première année. De plus, un système informatique de gestion intégrant tous les types de dépenses - salariales ou autres - permettrait de maximiser les bénéfices du nouveau régime.

L'impact le plus important est sans aucun doute le changement de perception des gestionnaires face aux dépenses de salaires. Les gestionnaires sont désormais plus conscients des coûts rattachés aux décisions qu'ils prennent en matière de ressources humaines tel que l'autorisation de temps supplémentaire et la reclassification d'emploi.

Plusieurs sont d'avis que le niveau d'extrants ou de résultats ne variera pas de façon substantielle malgré la flexibilité de choisir plus rapidement le mix d'intrants optimal, à cause des réductions de ressources survenues au cours des dernières années.

L'impact du budget d'exploitation unique sur les opérations varie parmi les secteurs en fonction du type d'opération et du niveau de délégation de pouvoir accordé aux gestionnaires.

Quelques gestionnaires on mentionné qu'à court terme ils continueraient de voir leur budget comme étant composé de catégories de ressources différentes.

Enquête auprès des employés du secteur SMAGI sur le projet pilote du système de demande de congé automatisé

La direction du secteur de la gestion intégrée (SMAGI) a mis au point un projet pilote de système automatisé de demande de congé qui fonctionne à l'aide du courrier électronique. Ce nouveau système, qui vise à améliorer la qualité et l'efficacité des communications au sein du Ministère. Ce projet pilote qui impliquait tous les employés de ce secteur s'est déroulé du 22 juin au 18 décembre 1992.

Par la suite, une enquête a été menée auprès de tous les employés concernés afin de déterminer si le système atteignait bien les objectifs fixés et s'il y avait lieu de poursuivre ou d'étendre le projet pilote à l'ensemble du Ministère. On désirait également connaître les réactions des participants (employés et gestionnaires) face à ce nouveau système.

Au terme de cette enquête, quatre constatations s'imposent :

- De l'ensemble des répondants, 84 pour 100 de ceux-ci sont en faveur du système et seulement 11 pour 100 des répondants n'ont pas utilisé le nouveau système. La moitié de ces derniers ont invoqué des raisons qui échappent à leur volonté telles que: ils n'avaient pas accès à un ordinateur, ils n'étaient pas au courant du système, etc.).

-
- Le système permet un traitement plus rapide des demandes, mais il n'est pas plus simple à utiliser que le système non-automatisé. De plus, la présentation visuelle du formulaire électronique semble être un peu moins claire. Ces deux éléments sont, pour les utilisateurs, les plus importants.
 - Le degré global de satisfaction s'élève à 64 pour 100, alors que 80 pour 100 des répondants prônent la mise en oeuvre du système sur une base permanente.
 - Les superviseurs et les coordonnateurs sont également assez satisfaits de ce système, quoique dans une proportion plus faible que le reste des employés.

Il faut donc en conclure que le principe d'un formulaire automatisé de demande de congé est bien accueilli ainsi que le formulaire à l'essai, ce dernier toutefois, à un degré moindre. La facilité d'utilisation du système et la présentation visuelle du formulaire devront être améliorées.

Finalement, des recommandations ont été formulées afin d'améliorer le système.

Partie III :
Mise en oeuvre du
protocole d'entente de l'APRM

POUVOIRS MINISTÉRIELS

1.0 Gestion Financière

ACTIVITÉS RELATIVES AUX RESSOURCES

Questions relatives aux niveaux de référence

Le Conseil du Trésor a approuvé pour 1992-1993 (CT 817667, 817784, 818061, 817421) des niveaux de référence (crédits budgétaires et non-budgétaires) de 432 776 000 \$ pour le Ministère. Toutefois, par suite du Discours du Budget de février 1992, des coupures de l'ordre de 1 800 000 \$ et 760 000 \$ ont respectivement été imposées au budget de fonctionnement et au budget de communications. Des coupures supplémentaires de 3 458 000 \$ ont été imposées au budget de fonctionnement à la suite de l'Exposé économique et financier du 2 décembre 1992.

Affectations en provenance des réserves centrales

Des ajustements ont été apportés aux niveaux de référence au cours de 1992-1993 pour tenir compte de circonstances exceptionnelles et pour tenir compte des décisions du Cabinet:

Ainsi, de la Réserve des priorités, le Ministère a reçu 18 000 000 \$ pour le Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition et 259 000 \$ pour la stratégie de communications; l'APECA a transféré 1 400 000 \$ pour les ententes de coopération avec l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve; l'ISTC a transféré 2 800 000 \$ pour le Design Exchange et le Hockey Hall of Fame à Toronto; 3 500 000 \$ ont été alloués du montant réservé dans le cadre financier pour le développement régional au Québec pour la salle de spectacles de Sept-Îles et le projet de bateau musée "le Pélican"; 7 300 000 \$ proviennent des fonds réservés dans le cadre fiscal pour les communications et la culture aux fins du programme d'incitation à la R & D dans la région de Montréal; et finalement 99 000 \$ ont été affectés de la Réserve des programmes du Conseil du Trésor pour les Jeux de la francophonie.

Budgets des dépenses supplémentaires

En 1992-1993, des sommes de 33 781 150 \$ et de 470 000 \$ ont été approuvées dans les Budgets des dépenses supplémentaires "A" et "C" pour autoriser les transferts interministériels et les affectations en provenance des réserves centrales mentionnées précédemment.

Aucun fonds n'ont été transférés du budget de rémunération à d'autres affectations du Budget d'exploitation unique.

NOUVELLES RÉPARTITIONS PAR ANNÉE FINANCIÈRE

En 1992-1993, le Conseil du Trésor a approuvé, lors du processus de mise à jour du Plan opérationnel pluriannuel 1993-1994, le report aux années ultérieures de 1 900 000 \$ pour les projets d'infrastructures culturelles en Alberta, 1 800 000 \$ pour le Edmonton Concert Hall et 1 600 000 \$ pour le projet M-SAT.

CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET CONTRÔLE DES AFFECTATIONS

Des affectations bloquées ont été créées suite à l'annonce du Budget du 25 février 1992: dans le crédit 1 pour compenser les réductions imposées aux budgets de fonctionnement (1 800 000 \$) et aux budgets de communications (760 000 \$). Pour compenser la réduction

budgétaire de deux pour 100 annoncée dans l'Exposé économique et financier, des affectations bloquées ont été créées pour les salaires (533 000 \$), pour les autres dépenses de fonctionnement (2 044 411 \$) et pour les dépenses en capital (773 955 \$).

Une affectation à des fins particulières pour la contribution à l'Union internationale des télécommunications (UIT) est toujours en place.

UTILISATION DES RECETTES

Le Plan des recettes provenant des droits d'utilisateurs externes du Ministère a été approuvé dans le contexte du POP de 1992-1993. Les objectifs de recettes fixés dans ce plan étaient les suivants :

Millions de \$	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Recettes créditées au FRC	91,3	91,3	95,5	95,5	95,5	95,5
ATG	211,5	217,4	221,6	233,7	244,2	*
Recettes inscrites au Crédit	1,0	,9	1,4	1,2	1,3	1,3

* À déterminer

En outre, le Conseil du Trésor a approuvé le plan d'investissement de 25 millions de dollars du programme de la gestion du spectre de façon à répondre aux besoins urgents de ce programme et en assurer la viabilité financière. Le plan de recettes a été révisé de la façon suivante:

Millions de \$	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997
Recettes inscrites au FRC	104,2	107,2	111,9	115,4	118,9	121,4

De plus, en réponse au Discours du Budget de février 1992, le Ministère s'est engagé à produire des recettes supplémentaires de l'ordre de 54 millions de dollars sur cinq ans. Le plan des recettes présenté dans le POP 1993-1994 tient compte de cet engagement.

Le décret 92-617-01 a autorisé le ministre des Communications à fixer des droits pour la prestation de services reliés à la mise en service d'appareils de télécommunications. Des droits seront perçus dès l'inauguration du service. L'échéancier pour la mise en place des services, les aléatoires de la demande de même que les contraintes technologiques inhérentes aux services empêchent le Ministère d'évaluer, de façon précise, les effets de cette autorisation sur les recettes ministérielles.

CONTRIBUTIONS

En 1992-1993, le Ministre a approuvé les modalités de 69 nouvelles contributions faites dans le cadre de l'APRM. Les déboursés de 1992-1993 totalisent environ 6,1 millions de dollars, y compris les contributions approuvées au cours des années précédentes mais ayant des déboursés en 1992-1993.

CONTRÔLE DES ANNÉES-PERSONNES

Le lancement du «budget d'exploitation unique» en 1992-1993 a mis fin à l'obligation de contrôler les années-personnes. Cet article ne figurera donc plus dans le Rapport.

CONTRIBUTIONS À L'UIT

La contribution à l'UIT s'est élevée à 5,081 millions de dollars. Le taux de change du franc suisse était de ,90888 \$.

2.0 Administration

VOYAGES

Voyages internationaux

Pour faciliter notre travail, nous avons choisi de compiler le nombre de voyages effectués aux États-Unis et à l'échelle internationale selon l'année financière plutôt que l'année civile. Pour ce faire, nous avons dû ajouter aux voyages effectués au cours de l'année financière 1992-1993, les voyages effectués à l'étranger entre le 1er janvier et le 31 mars 1992. Le nombre de voyages de ce genre effectués pendant cette période se chiffre à 782; nous avons donc respecté le nombre limite de voyages établi préalablement à 817. Cet écart est sans aucun doute attribuable aux restrictions budgétaires qui nous sont imposées.

Indemnités globales de voyage

Aucune indemnité globale de voyage n'a été approuvée au cours des trois derniers exercices.

Classe Affaires

En 1990-1991, la classe affaires a été utilisée dans 295 cas; tandis qu'en 1991-1992 elle a été utilisée dans 224 cas. En 1992-1993, on a déterminé que la classe affaires a été utilisée dans 164 cas, soit une réduction de 60 (11 pour 100).

CONFÉRENCES

Les coûts associés aux conférences ont diminué au cours de la dernière année financière. En 1992-1993, on a fait état d'une réduction de 61 559 \$ (11 pour 100).

COTISATIONS

On sait que le Ministère paye actuellement 126 cotisations de membre, comparativement à 98 en 1991-1992. Cette augmentation provient principalement de la nécessité de faire partie d'un plus grand nombre d'associations dans le cadre de l'Accord Canada-France.

FRAIS D'ACCUEIL

En 1992-1993, le Ministre a autorisé trois demandes d'accueil, comparativement à quatre en 1991-1992 et à six en 1990-1991. Le sous-ministre en a approuvé 18 en 1992-1993, par rapport à 31 en 1991-1992 et à 33 en 1990-1991.

Les sous-ministres adjoints et leurs subalternes ont autorisé en tout 1 866 fonctions en 1992-1993, contre 2 262 en 1991-1992 et 1 991 en 1990-1991.

En 1992-1993, il y a eu 693 fonctions où les employés fédéraux étaient plus nombreux que les invités, soit 21 pour 100 de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

PAIEMENTS À TITRE GRACIEUX

Il y a eu 7 paiements de cette catégorie totalisant 764.80 \$ et 5 paiements totalisant 3 600 \$ en 1991-1992. En 1992-1993, 3 paiements totalisant 282.88 \$ ont été traités.

CONTRATS

Le Ministère a accordé au total 13 contrats pour les centres d'excellence, ce qui représente un somme de 338 500 \$. Aucun de ces contrats n'a dépassé les 100 000 \$ qui nous sont accordés par le biais de l'APRM.

RÉGIME DE RESPONSABILITÉS

1.0 Contrôle des délégations dans le cadre de l'APRM

Dans la mesure du possible, les processus existants sont utilisés pour contrôler les délégations de pouvoirs et l'information est recueillie périodiquement au moyen d'indicateurs de gestion qui permettent de suivre les tendances en ce qui concerne les dépenses.

